

Rapport Loi Energie Climat

HSBC Assurances

Exercice 2023

Mis à jour le 30 juin 2024



HSBC
Assurances

SOMMAIRE

1.	Informations relatives à la démarche générale de l'entité.....	3
2.	Informations relatives aux moyens déployés par l'entité.....	32
3.	Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères E, S, G au niveau de la gouvernance de l'entité.....	38
4.	Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre.....	46
5.	Informations relatives à la Taxinomie Européenne et aux combustibles fossiles.....	58
6.	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.....	69
7.	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	84
8.	Informations sur les démarches de prise en compte des critères E, S et G dans la gestion des risques.....	98
9.	ANNEXES	112

1

Informations relatives à
la démarche générale
de l'entité



HSBC
Assurances

1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de l'ESG dans la stratégie d'Investissement

◆ Présentation de la compagnie assurances HSBC Assurances Vie (France)

HSBC Assurances Vie (France) est une compagnie d'assurance spécialisée dans les produits d'épargne, retraite individuelle et de protection distribués en France. Elle est une filiale à 100% de HSBC Continental Europe et membre du Groupe HSBC, l'un des principaux groupes bancaires au monde. À la suite de la cession de l'activité de banque de détail en France par HSBC Continental Europe au groupe My Money Group, HSBC Assurances Vie (France) bénéficie d'un contrat de distribution avec le réseau CCF en France, quant à la commercialisation, auprès des entreprises et des particuliers, de produits d'assurance de personnes.

Dans le cadre de la gestion de l'Actif total (22 185 M€ au 31/12/2023), HSBC Assurances Vie (France) prend en compte des critères de durabilité depuis 2019 dans sa politique d'investissement relative au fonds général. Cette politique intègre, en lien avec la politique du Groupe, des critères d'exclusion d'activités spécifiques au sein d'une liste de secteurs d'activités à impacts ESG négatifs. Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) enrichit régulièrement son offre en Unités de Compte de solutions d'investissements durables ; l'ensemble de la gamme d'investissements répond à l'appétit aux risques et aux attentes des assurés.

Le tableau ci-dessous présente les principales catégories d'actifs constituant l'actif total de la compagnie assurances. Les données sont au 31/12/2023.

Tableau numéro 1 : investissement en millions d'euros

En millions d'euros- valeurs de marché et hors liquidités

Investissements	15 611
Dont Immobilier	726
Actions	241
Obligations	11 131
Organisme de Placement Collectif	3 424
Produits dérivés	89
Actifs en représentation de contrats en UC et indexés	6 068

HSBC Assurances Vie (France) a confié 70% de la gestion des actifs de ses fonds en euros au sein des contrats d'épargne, assurances vie et retraite, à HSBC Global Asset Management (France), filiale de gestion d'actifs de HSBC Continental Europe. Par ailleurs, les fonds gérés par HSBC Global Asset Management (France) représentent 94,36% des encours en unités de compte.

La société de gestion adopte une démarche intégrant des critères de durabilité pour ses décisions d'investissements.

◆ Objectifs de la stratégie d'investissement de HSBC Assurance Vie (France)

La stratégie d'investissement inclut les objectifs suivants :

- Diversifier les secteurs dans lesquels nous investissons pour soutenir un financement de l'économie réelle
- Intégrer les risques de durabilité aux décisions d'investissements ainsi qu'à la gestion du portefeuille d'actifs
- Participer au financement de la transition vers une économie bas carbone incluse dans le plan net zéro du groupe HSBC d'ici 2050

Et s'appuie sur des sociétés de gestion partageant les objectifs d'investissements de la compagnie.

◆ Caractéristiques de la politique d'investissement durable de HSBC Assurances Vie (France)

La politique d'investissement durable est donc une composante de la politique globale d'investissement. Elle repose sur les piliers suivants :

• Les exclusions sectorielles et normatives

La politique d'investissement durable d'HSBC Assurances Vie (France), en lien avec la politique du Groupe HSBC, intègre des critères de vigilance sur les secteurs à risque et des exclusions normatives et sectorielles.

Ces exclusions s'appliquent aux titres détenus en direct, et à la gestion des portefeuilles dédiés à HSBC Assurances vie (France) (Mandat et fonds dédiés gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de la compagnie), et concerne les classes d'actifs obligataires et actions cotées.

- Une liste de secteurs d'activités à impacts ESG potentiellement négatifs est établie :
 - Produits agricoles
 - Produits chimiques
 - Équipement de défense
 - Énergie (dont production d'électricité à base de charbon, existantes et nouvelles)
 - Forêts (dont déforestation)
 - Mines et métaux (dont nouvelles mines de charbon thermiques, mines à déplacement de sommets, mines qui éliminent des résidus dans les rivières ou les eaux de mer peu profondes)
 - Les activités ne respectant pas la protection des Sites du Patrimoine Mondial (World Heritage sites & Ramsar Wetlands)

Au sein de ces secteurs, un certain nombre d'entreprises liées à des activités que HSBC Assurances Vie (France) ne souhaite pas financer en lien avec sa politique d'investissement durable sont ainsi listées pour constituer une liste d'émetteurs exclus. Cette liste est définie sur la base d'une analyse menée par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de la compagnie en utilisant différents

fournisseurs de données : *Sustainalytics*¹, *ISS*², *Urgewald*³ et *Reprisk*⁴ et mise à jour 2 fois par an. La compagnie a pour objectif d'en réduire les expositions en portefeuille, de prévoir un plan de désinvestissement, tout en continuant de mesurer les risques des décisions prises.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France), par le biais de sa Direction des Investissements pratique des exclusions spécifiques pour la gestion des supports en euros dans le cadre des investissements gérés par HSBC Global Asset Management (France):

- Un seuil d'exclusion est fixé pour toute société :
 - dont les revenus sont d'au moins de 10% en lien avec des d'activités liées à la conversion de charbon, au gaz liquéfié ou à l'extraction du charbon thermique ou qui ont une production de charbon thermique de plus de 5 Millions tonnes/an et qui développent des nouvelles mines thermiques de charbon.
 - Ou dont la capacité totale de production d'énergie thermique à base de charbon est supérieure à 10 % ou d'une capacité de production supérieure à 1 GW, et qui ont développé des capacités au cours des trois dernières années ou qui prévoient de développer, posséder ou exploiter de nouvelles centrales au charbon d'au moins 100 MW à l'avenir.

A noter que la politique d'exclusion Charbon sera revue en 2024 notamment pour intégration d'une exclusion plus spécifique des développeurs d'activités liées à l'extraction ou l'exploitation de charbon afin de refléter les engagements d'HSBC assurances Vie (France) de façon plus fidèle étant entendu que sur fin décembre 2023, aucune exposition en direct ou au travers des fonds dédiés (d'actions ou d'obligations cotées) n'est à noter en portefeuille sur ce type d'émetteurs.

- L'exclusion des valeurs liés à la production relatives au tabac est totale depuis 2018.
- Certains titres sont intégrés à une liste globale de mise sous surveillance renforcée en vue d'être cédés et tout nouvel investissement sur les émetteurs considérés sont formellement interdits. Il s'agit des entreprises en violation d'un principe du Pacte Mondial des Nations Unies⁵, des entreprises sujettes à des controverses sévères, ainsi que des entreprises ayant des notations E, S, G ou ESG défavorables selon la méthodologie interne de HSBC Global Asset Management (France).

Les investissements au sein des fonds gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) font également l'objet d'un suivi dans le cadre du Pacte Mondial des Nations Unies. Dix principes sont examinés, liés à l'environnement, à la lutte contre la

¹ Sustainalytics est une société qui évalue la durabilité des sociétés cotées en bourse en fonction de leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise.

² ISS : Institutional Shareholder Services Inc. est une agence en conseil de vote

³ Urgewald est un groupe qui étudie les entreprises charbonnières, car elles sont parmi les principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre et sont ainsi à l'origine du changement climatique.

⁴ RepRisk AG est une société spécialisée dans les sciences des données environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise

⁵ Le Pacte Mondial des Nations Unies est une initiative lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

corruption, aux droits de l'Homme et au travail, et établis à partir de quatre déclarations et conventions des Nations Unies :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme
- La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- La Convention des Nations Unies contre la corruption

◆ **La stratégie d'engagement et de vote**

La politique d'investissement responsable d'HSBC Assurances Vie (France) repose aussi sur un engagement actionnarial, réalisé par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de l'assureur en tant que délégataire de la gestion de la majeure partie de ses actifs.

Cette politique d'engagement est détaillée dans la section 4 de ce rapport.

◆ **L'intégration des risques et des opportunités en matière d'ESG dans les décisions d'investissement : les investissements responsables et durables**

- Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la gestion des risques financiers et extra-financiers de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) s'engage en lien avec la politique du Groupe HSBC à augmenter la part d'investissements durables de son portefeuille.
- La performance énergétique et la qualité environnementale du patrimoine immobilier de la compagnie a une place particulière dans la stratégie d'investissement durable. Ainsi, l'obtention de labels tels que BBC⁶ ou HQE⁷ pour le patrimoine investi en immobilier commercial ou Green Globe⁸ pour l'hôtellerie sont considérés pour apprécier le critère de durabilité d'un immeuble. Un objectif de diminution de 40% en 2030 des consommations d'énergie finale en lien avec le Décret Tertiaire (décret n°2019-771 du 23/07/19) ont été établis par la compagnie.
- Enfin les nouveaux investissements des fonds euros, venant aussi bien du réemploi des sommes issues de titres en portefeuille arrivés à maturité que des revenus encaissés ou de la collecte des contrats épargne - retraite, sont dirigés, dans une proportion significative, vers des catégories d'actifs telles que les 'Green/Social/Sustainable Bonds⁹, les fonds thématiques, les fonds à impact ou encore l'immobilier vert etc...

◆ **La signature des PRI (Principles of Responsible Investments) par les sociétés de gestion partenaires**

La qualité et les politiques durables des sociétés de gestion partenaires avec lesquelles la compagnie travaille est aussi un sujet d'attention. En effet pour des investissements via des fonds collectifs, les exclusions spécifiques de la compagnie ne peuvent être systématiquement intégrées.

⁶ Label BBC (Bâtiment basse consommation) : les immeubles concernés par ce label répondent à un certain nombre de critères concernant la consommation énergétique des bâtiments et leurs émissions de CO2.

⁷ La certification HQE (Haute Qualité Environnementale) atteste qu'un bâtiment, un quartier ou une infrastructure prennent bien en compte les exigences et attentes liées aux enjeux de la ville durable. Elle traduit un équilibre entre respect de l'environnement (énergie, carbone, eau, déchets, biodiversité...), qualité de vie et performance économique par une approche globale et multi-thème/multicritère.

⁸ Green Globe est un label international, conçu pour les professionnels du voyage et du tourisme.

⁹ Green bonds : obligations vertes dont le produit de l'émission est utilisé exclusivement pour financer ou refinancer des projets environnementaux liés notamment à la transition énergétique et écologique. Social Bonds : Les social bonds sont des obligations qui présentent un intérêt social. Sustainable bonds : Les Sustainable Bonds revêtent toutes les caractéristiques d'un titre de créances. Ils sont émis dans le but de financer un ou plusieurs projets existants ou nouveaux, identifiables et qualifiés de "durables".

Cependant, la signature des PRI¹⁰, les notations obtenues dans le cadre de cette initiative ainsi qu'une revue précise des politiques internes des partenaires sont des éléments pris en considération dans le suivi de la relation.

HSBC Global Asset Management (France) a également été parmi les premiers à adhérer aux Principes pour un Investissement Responsable (PRI) en juin 2006. La mise en œuvre de ces principes a amené HSBC Global Asset Management (France) à mettre à disposition des équipes de gestion, dès 2007, des informations relatives aux critères ESG renforçant les critères d'appréciation des émetteurs, notamment en établissant des listes de secteurs limités et/ou restreints à l'investissement.

◆ **Autres investissements visant une contribution aux Objectifs de Développement Durables de l'ONU**

Une politique ESG est également déployée au sein du véhicule dédié HAVfilo2, géré par Sienna Asset Management, ciblant des Objectifs de Développement Durable via le financement de collectivités locales et d'acteurs publics locaux, dont l'impact social et environnemental des actions est reconnu : construction de logements sociaux, traitement de l'eau et des déchets, économies d'énergies, préservation de la biodiversité, ou rénovation énergétique des bâtiments. L'investissement sécurisé offre un couple rendement/risque plus attractif que les emprunts d'Etat.

Un travail sera effectué en 2024 en vue de transformer le fond HAVfilo2 en fonds à impact avec comme objectif de suivre et quantifier l'impact des cibles d'investissement dont la raison d'être est souvent directement inscrite dans les ODDs. Cet investissement pourra alors, à partir de 2024, être comptabilisé dans les engagements d'investissements durables de la compagnie.

◆ **Les critères quantitatifs de notation ESG, carbone ou de température pour apprécier la mesure de la transition du portefeuille**

La prise en compte de critères s'applique aussi bien : aux positions existantes, aux nouveaux investissements pour les mandats et fonds dédiés (investissant en obligations et actions cotées) gérés pour le compte de la compagnie par HSBC Global Asset Management (France), ainsi qu'au portefeuille d'obligations et produits structurés (émetteurs bancaires principalement) détenus en direct par la compagnie d'assurances suivant la même méthodologie développée par HSBC Global Asset Management (France). Une analyse ESG renforcée est appliquée avec : une note globale ESG, des notes sur les piliers individuels E, S et G (données fournies par MSCI) et une note ESG propre à la méthodologie d'HSBC (note pondérée sur les 3 piliers individuels E, S et G différenciée suivant le secteur du titre afin de prendre en considération les spécificités et enjeux sectoriels). Cette analyse couvre au moins 80% du portefeuille.

Ainsi, la compagnie a un objectif de notation moyenne ESG du portefeuille plus élevé que celle de l'indice représentant l'univers d'investissement.

¹⁰ Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers. Ils sont au nombre de 6.

Les indices considérés sont définis portefeuille par portefeuille en fonction de l'objectif de gestion financière et de la classe d'actif.

Les critères d'intensité carbone sont également pris en compte pour tout nouvel investissement au sein des mandats obligataires.

◆ **Résultats quantitatifs clés de la politique d'investissement durable exécutée en 2023 au sein de HSBC Assurances Vie (France)**

1. Les investissements responsables et durables

Le pourcentage d'actifs d'investissements verts, durables ou à vocation « sociale » à fin 2023 s'établit à 10,3% (1 618M€ rapportés aux encours en valeur de marché) contre 9,3% à fin 2022 (1 453M€) et 7,4% à fin 2021 (1 399M€) incluant notamment :

- Les obligations labellisées Green Bond / Sustainable Bond / Sustainability-linked Bond¹¹ ou Social Bond pour 742M€
- Les investissements immobiliers détenus en direct, via la SCI HSBC Assurances Immo, labellisés avec un label environnemental reconnu (HQE pour l'immobilier de bureau / Green Globe¹² pour l'hôtellerie) pour 443M€
- Les fonds labellisés ISR / Greenfin ou investissant exclusivement dans la transition énergétique verte (actions ou infrastructure non cotées par exemple) pour 304 M€
- La thématique de préservation ou de restauration de la biodiversité via le capital naturel, sur laquelle la compagnie a pris un engagement ferme de 30M€ avec un premier investissement effectué en 2022 (5,5M€ appelés à fin 2023).

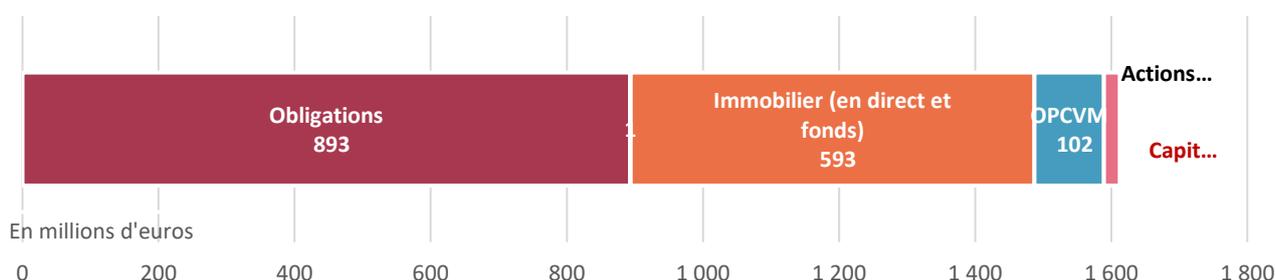
Ainsi, 76,4M€ ont été investis en obligations spécifiques sur l'exercice 2023. En particulier :

- 67,8M€ investis dans cinq titres green bonds (émetteurs : banque, services publics de fourniture d'électricité)
- 8.6M€ sur 1 titre Social Bonds (émetteur : banque)

¹¹Sustainabilitylinked bonds (SLB) sont des titres obligataires assortis d'une contrainte environnementale, sociale ou de gouvernance (ESG) pour l'émetteur.

¹² Green Globe est un label international, conçu pour les professionnels du voyage et du tourisme

Graphique numéro 1 : Détail des investissements durables dans l'actif général au 31/12/2023



◆ **Plan d'investissement à horizon 2025 et 2030**

- **Des objectifs à horizon 2024 et 2025**

2 160 M€ pourraient être investis ou engagés dans des investissements durables à fin 2025 soit entre 14% et 15% de l'actif en valeur de marché projetée dans le cadre des hypothèses d'évolutions macroéconomiques définies au sein de la politique d'investissement 2024.

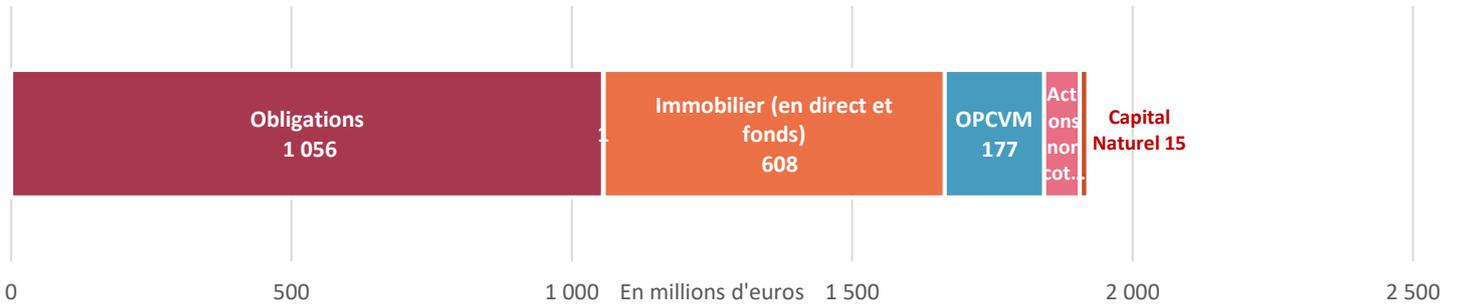
Pour les années 2024 à 2025, des montants d'investissements sont attendus sur la catégorie des titres obligataires (Green / Durable / Social) pour un montant prévisionnel de 163M€ (100M€ au titre de 2024 et 63M€ au titre de 2025), ce qui représenterait autour de 13% de titres rentrant dans cette catégorie au regard du total du programme obligataire prévu.

Sur la catégorie, actifs de diversification et immobilier, différents projets sont identifiés. Ils pourraient permettre d'augmenter de plus de 230M€ les engagements pris en 2024 (montants appelés sur plusieurs années pour certaines stratégies).

C'est environ 1 950M€ qu'il est envisagé d'investir dans des investissements durables à fin 2024 soit 12 à 13% des actifs en valeur de marché dans le cadre du scénario central d'allocation de la politique d'investissement établie en 2024 et d'une collecte sur les contrats d'épargne – retraite conforme à nos projections.

En 2025, 140M€ de nouveaux engagements et investissements sur les actifs de diversification sont projetés en termes d'objectifs. La réalisation de ces investissements est soumise à la réalisation des études et due diligences habituelles et à l'approbation des comités dédiés. En outre, ces investissements dépendent des conditions de marché qui peuvent évoluer au cours du temps.

Graphique numéro 2 : Détail des investissements durables anticipés à fin 2025



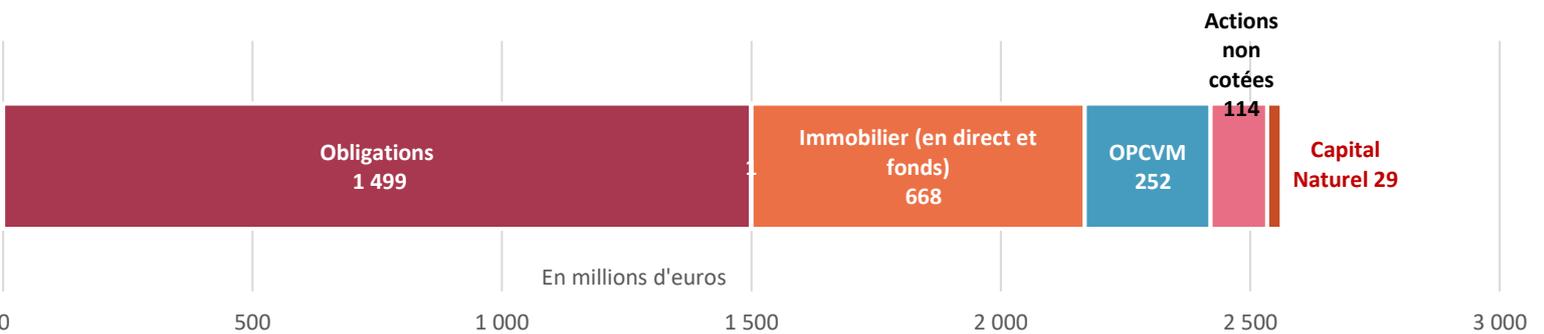
• **Des objectifs pour 2025-2030 :**

2 800M€ pourraient être investis ou engagés dans des investissements durables à fin 2030 soit 17% à 18% de l'actif en valeur de marché projetée dans le cadre des hypothèses d'évolutions macroéconomiques définies au sein de la politique d'investissement 2024.

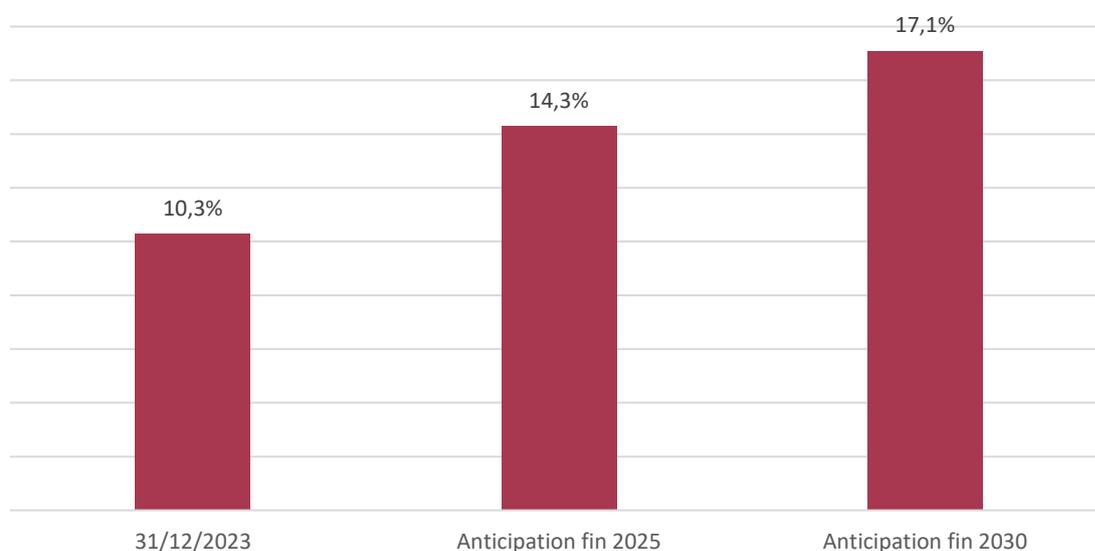
La Direction des Investissements établit également des objectifs à moyen-long terme et anticipe une poursuite des investissements durables d'environ 640M€, en particulier sur le périmètre obligataire, sur la période 2025-2030 (à encours gérés constants).

Des investissements complémentaires en actifs de diversification (actions cotées et non cotées durables) et en immobilier « vert » sont également projetés à hauteur de 200M€.

Graphique numéro 3 : Détail des investissements durables anticipés à fin 2030



Graphique numéro 4 : Part d'investissements durables dans l'actif général



2. Une notation ESG à partir de fournisseur de données externes, complétée par une méthodologie de notation ESG interne développée et mise en place par la société de gestion du Groupe HSBC.

◆ Méthodologie de la notation ESG

La méthodologie développée par HSBC Global Asset Management (France) s'applique à une grande majorité des actifs de la compagnie aussi bien en représentation des engagements Euro (actif général) que des Unités de Comptes gérées par HSBC Global Asset Management (France) et référencées sur les contrats d'assurances proposés par HSBC Assurances Vie (France).

Depuis 2007, HSBC Global Asset Management (France) intègre, en complément des fondamentaux financiers, les critères ESG dans l'analyse des titres financiers dans le cadre de ses stratégies gérées de manière active fondamentale.

Cette analyse est différenciée par secteur afin de tenir compte des spécificités et de la réalité industrielle de chacun. Les risques et les opportunités associés ainsi identifiés favorisent des prises de décisions d'investissement plus avisées. A fin décembre 2023, plus de 14000 émetteurs d'instruments financiers dans le monde faisaient l'objet d'un score et d'une analyse ESG accessibles à tous les analystes et les gérants d'HSBC Global Asset Management (France) dans le monde y compris ceux basés à Paris.

En 2023, les processus de prise en compte des enjeux E, S et G ont été encore améliorés en se concentrant sur deux priorités : rendre l'évaluation interne plus pertinente et plus complète en ajoutant de nouveaux critères d'évaluation (alignement aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), climate value at risk, indicateurs de biodiversité...) et déployer les équipes d'experts sectoriels pour élaborer des cadres analytiques par secteurs, utilisés par tous les gérants où qu'ils soient dans le monde y compris en France.

Ainsi, en s'appuyant sur les notations de fournisseurs de données externes de qualité reconnue sur le marché, HSBC Global Asset Management (France) produit pour chaque émetteur une note agrégée sur les piliers E, S et G.

Les fournisseurs de données externes ESG considérés sont notamment :

- **MSCI ESG Research** : fournit une évaluation globale de la qualité ESG des sociétés et couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 13 000 entreprises. Fournit également des données sur la climate value at risk (cVar) et la température (ITR).
- **ISS ESG** : couvre de 6 000 émetteurs et fournit la liste des entreprises identifiées comme impliquées dans les mines antipersonnel et bombes à sous munitions « BASM » (également dénommée armes à sous munitions). Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle préalable et postérieur à l'investissement mis en place et supervisé par les départements Risques et Conformité. ISS-ESG fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde.
- **S&P Trucost** : fournit des analyses et données sur les émissions Carbone, l'Eau, la gestion des déchets et les ressources naturelles et suit plus de 6 000 émetteurs.
- **Sustainalytics** : fournit des données sur le degré de conformité des sociétés aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et suit 8 000 émetteurs.
- **RepRisk** : RepRisk est une agence leader sur le marché spécialisée dans le suivi dynamique des controverses depuis 20 ans. RepRisk suit plus de 80 000 sources journalières (journaux, régulateurs, agences gouvernementales, ONG, réseaux sociaux, sites de recherches etc.). Le champ de recherche principale comprend :
 - Les problématiques ESG définies en cohérence avec les standards internationaux et liées aux sujets comme les politiques environnementales, de santé et de sécurité de la banque mondiale,
 - Les normes IFC,
 - les principes de l'équateur,
 - les politiques de l'OCDE,
 - les conventions de l'OIT etc.

RepRisk suit également des sujets d'actualité de controverses ESG qui sont plus spécifiques que les thèmes ESG habituels (par exemple l'huile de palme, le forage en haute-mer, le travail des migrants) des indicateurs sont associés à la sévérité des controverses.

- **FTSE Green Revenues** : fournit la répartition des revenus de l'activité verte et son impact significatif sur les résultats financiers pour environ 3 000 entreprises.
- **Carbon4 Finance** : suit 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises.
- **Iceberg Datalab (IDL)** : fournit des données d'impact et de dépendance des émetteurs sur la biodiversité. Afin d'évaluer l'empreinte biodiversité des entreprises, la compagnie adoptera leur approche qui consiste à relier l'activité économique des entreprises aux pressions exercées sur la biodiversité pour les traduire en impacts sur cette dernière.
- **GAIA Research** : offre un accès à des données et des scores ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sur plus de 2 300 petites et moyennes entreprises cotées sur les marchés européens.
- **Equileap** : fournisseur de données sociales axées sur la diversité et centrées sur l'égalité homme/femme au travail. La compagnie a recours à ce nouveau fournisseur pour développer sa capacité de recherche sur ce sujet pour pallier le manque général de données sociales, encore insuffisantes mais en voie d'amélioration.
- **Denominator** : autre fournisseur de données sociales traitant non seulement des sujets de diversité homme/femme mais abordant également d'autres formes de diversité ou de discrimination (sexuelle, ethnique, religieuse). Denominator permet à l'assureur d'élargir un peu plus sa palette de critères sociaux. Un des points forts de ce fournisseur est de couvrir de manière homogène les entreprises localisées aussi bien dans les pays développés qu'émergents.

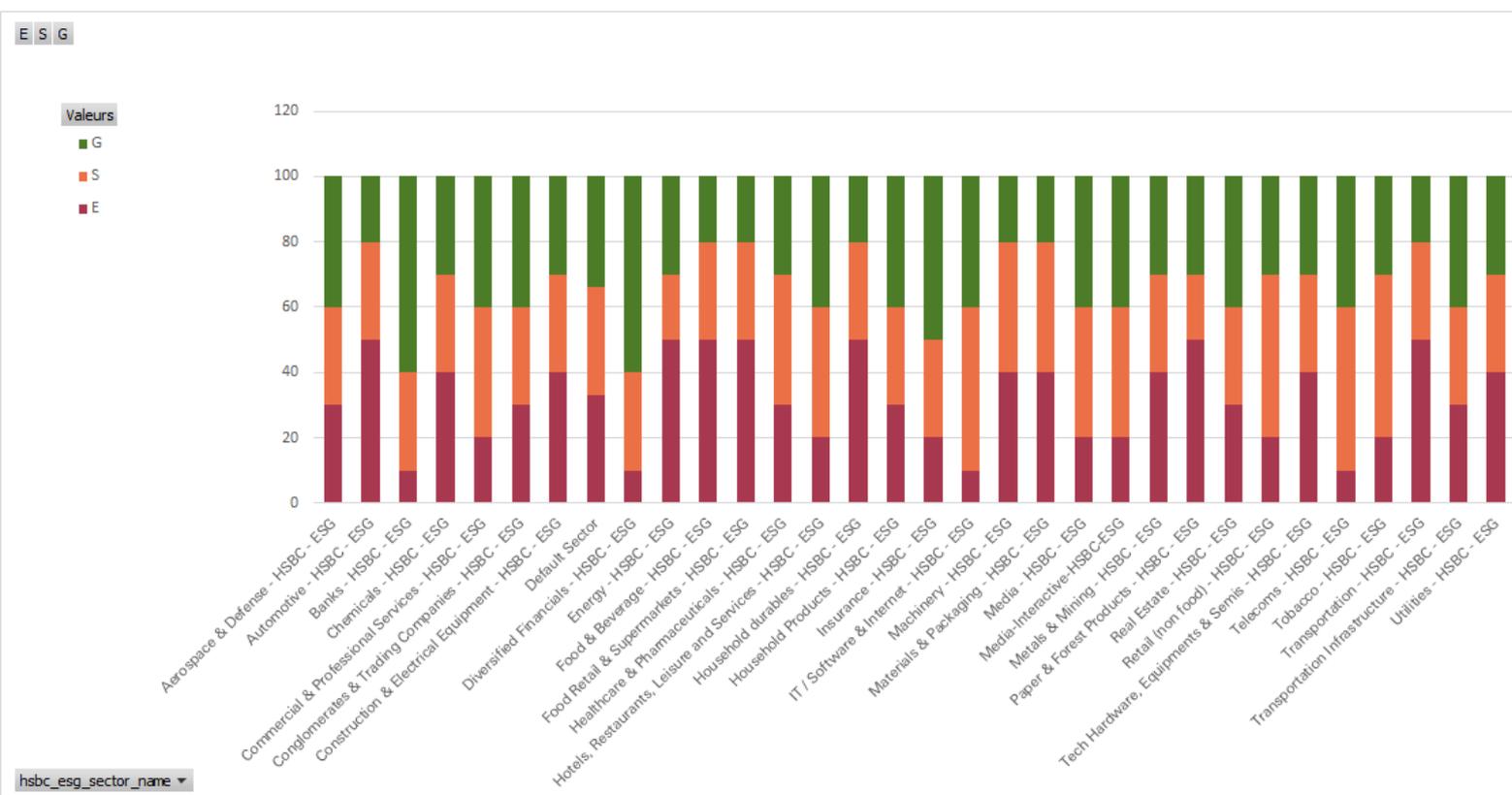
- **Approche méthodologique ESG à partir du fournisseur de données MSCI**

Les scores ESG communiqués par HSBC Global Asset Management (France) sont pris en compte par la Compagnie d'Assurances dans l'appréciation du risque ESG de ses actifs. Chaque score est établi suivant une échelle de notation qui varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note :

- Utilisation des scores individuels sur chacun des piliers E, S & G fournis par le fournisseur de données MSCI qui est une mesure indépendante d'HSBC communément utilisée sur le marché.
- Utilisation du score ESG ajusté au regard de l'industrie d'appartenance de l'émetteur (*MSCI Industry-Adjusted ESG Score*). Ce score est construit à partir des scores individuels E, S et G puis ajusté afin de prendre en compte le positionnement de l'entreprise considérée au regard de ses pairs de l'industrie (secteur). Ainsi, une entreprise est reclassée de 1 à 10 par rapport à ses pairs pour un secteur/industrie donné. Cette méthodologie décorrèle donc ce score par rapport aux scores individuels, le score ESG peut être significativement supérieur ou inférieur aux différents piliers individuels et s'analyse comme une méthodologie "Best In Class"¹³, plus la note est élevée au niveau d'un portefeuille plus le portefeuille est exposé aux titres les plus vertueux chacun relativement à son secteur d'activité.
- Utilisation des scores HSBC MSCI ESG. Les scores MSCI E, S & G individuels sont combinés pour produire une notation ESG globale, en utilisant un schéma de pondération spécifique à chaque secteur, établi par HSBC Global Asset Management (France) à partir d'une analyse de chacun des 30 secteurs et de ses enjeux ESG dans le but de refléter l'importance de chacun des piliers (cf. encadré Notation ESG : méthodologie pour plus de détails ci-après).

¹³ L'approche Best-in-class qui privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de permet de choisir, au sein d'un groupe d'émetteurs, par exemple un même secteur d'activité, ceux ayant la note ESG la plus élevée.

Graphique numéro 5 : Le poids des piliers E,S,G – 2023



Source : HSBC Global Asset Management (France) au 31/12/2023. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

Au total, le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille. Les scores des gouvernements et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S qui sont pondérés. Pour ces derniers, le pilier S intègre les enjeux du pilier G.

• Notation ESG et répartition des actifs des supports en euros au 31/12/2023

Une notation ESG agrégée est disponible au niveau des supports en euros (Actif général Assurances Vie Epargne et canton fonds euros du PERin).

Cette notation peut être établie sur les actifs gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) - mandats, fonds dédiés et collectifs sur les classes d'actifs obligations et actions cotées - en ajoutant le portefeuille de titres structurés et obligations détenus par la compagnie en direct (émetteurs bancaires principalement), soit 75.6% de l'actif hors supports en unités de compte. Cette notation se décline aussi bien à partir de la donnée brute des fournisseurs externes qu'à partir des notes suivant la méthodologie HSBC Global Asset Management (France). À noter que pour les titres émis par des régions et collectivités locales, aucune note n'a été attribuée à ce jour. Cependant, une étude en cours vise à confirmer une attribution de la note de l'Etat correspondant comme acceptable au regard des pratiques de marchés. De même, considérant les titres émis sous format de SPV (Special Purpose Vehicle), une vue en transparence prenant en compte la note ESG du titre sous-jacent sans considération du dérivé rattaché à la structure (ex : option de rachat anticipé,

couverture de devise...) sera étudiée. Ces titres représentent un pourcentage de 12,4% du mandat Fiscal et de 13,5% du mandat obligataire PERin (en valeur de marché).

- **Actif général de l'Assurance Vie**

Suivant les données du fournisseur externe (MSCI), l'actif Général obtient une note ESG agrégée de 7.15¹⁴ contre 6.72 pour l'indice de référence agrégé avec des notations individuelles des piliers E / S / G de respectivement 7.07 / 5.73 / 5.85 pour une couverture globale des portefeuilles considérés (soit 75,6% de l'actif général hors support UC) de 90.6% soit 68.5% de l'actif général de l'assurance vie. En comparaison par rapport à 2022, la note du portefeuille est en hausse à 7.15 contre 7.07 avec un taux de couverture en hausse significative de 76% à 90.6% des portefeuilles éligibles au score. La note sur le pilier E s'améliore de 6.85 à 7.07, quand les notes sur les piliers S et G se dégradent légèrement de 5.75 à 5.73 (pilier S) et de 5.95 à 5.85 (pilier G).

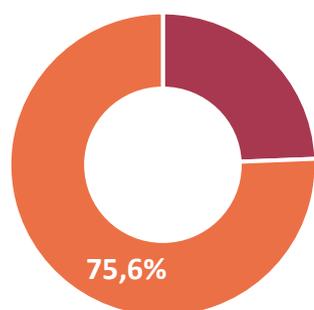
Suivant la méthodologie HSBC Global Asset Management (France), l'actif général obtient une note ESG de 5.89 (en baisse par rapport à 2022 à 5.97) contre 6.18 pour l'indice de référence agrégé. A noter que 43% des investissements de l'actif général présentent une note ESG comprise entre 6 et 7 et 4% une note supérieure à 7. 9% des investissements ont une notation inférieure à 5.

La baisse de la note ESG en valeur absolue entre 2022 et 2023 de l'Actif Général peut en partie s'expliquer par une légère dégradation de celle du mandat obligataire (de 5.94 à 5.91) pourtant de moindre ampleur que la dégradation de la note de l'indice de référence de 6.28 en 2022 à 6.19 en 2023. Cependant, la hausse du taux de couverture global du portefeuille en comparaison à 2022, notamment l'ajout du portefeuille structurés (géré en direct par la compagnie) dans la notation ESG de l'actif général (5.57) pèse sur la moyenne, notamment à travers la prépondérance des entreprises financières. En effet, selon la méthodologie HSBC qui repondère les notes E, S et G par leur secteur, il est à noter que les entreprises financières ont des notes plus basses que la moyenne des autres secteurs et des émetteurs gouvernementaux.

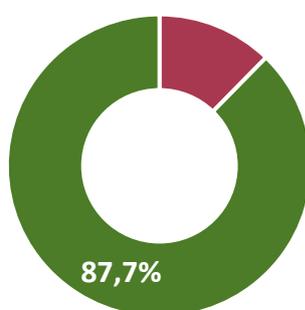
¹⁴ Les notations ESG s'apprécient sur une échelle de 0 (médiocre) à 10 (meilleure).

Graphique numéro 6 : score ESG sur l'actif général 2023

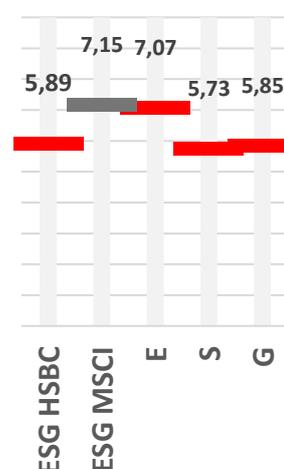
Poids des actifs pris en compte



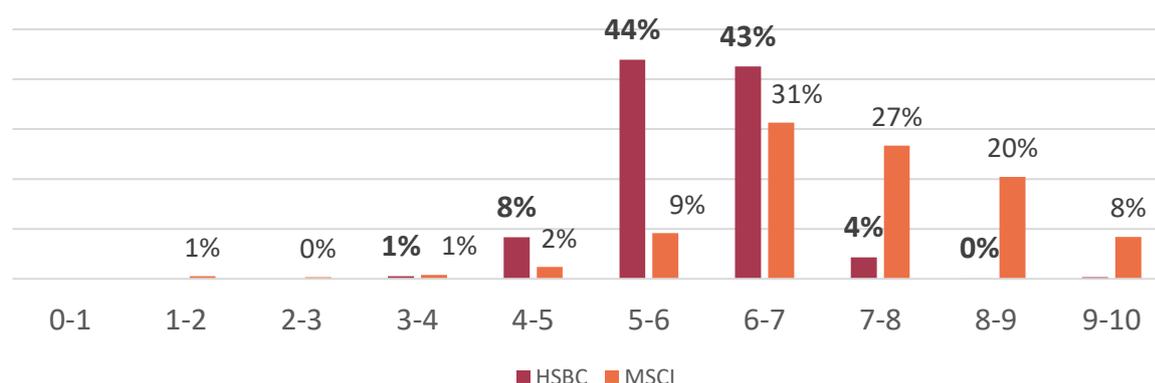
Disponibilité des scores ESG sur le périmètre analysé



Notation ESG



Répartition par notation ESG



Source HSBC Global Asset Management (France)/ HSBC Assurances Vie France

• Canton Euro du contrat retraite PERin

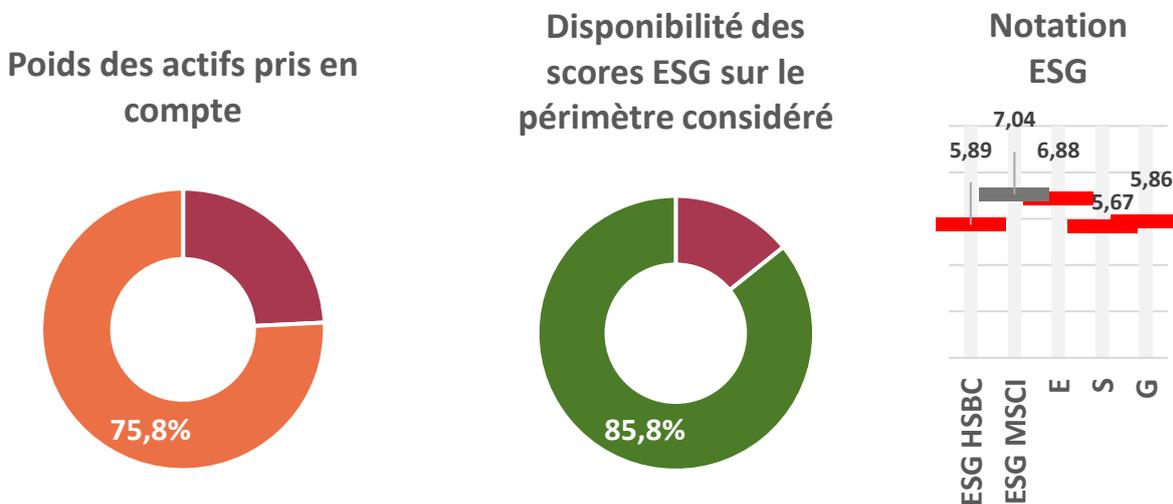
Suivant les données du fournisseur externe (MSCI)¹⁵, le canton euros du fonds PERin obtient une note ESG agrégée de 7.04 contre 6.07 pour l'indice de référence agrégé avec des notations individuelles des piliers E / S / G de respectivement 6.88 / 5.67 / 5.86 pour une couverture globale des portefeuilles considérés de 85.8% soit 71.5% du canton euro du PERin.

Suivant la méthodologie HSBC Global Asset Management (France), le canton euros du fonds PERin présente pour sa part une note ESG de 5.89 (en légère baisse par rapport à 2022 à 5.93) contre 6.18 pour l'indice de référence agrégé en 2023 après 6.14 en 2022. De même que pour l'Actif Général, la hausse du taux de couverture global du portefeuille PERin en comparaison à 2022, notamment avec l'ajout du portefeuille structurés (géré en direct par la compagnie) dans la notation ESG de l'actif général (5.70) pèse sur la moyenne, notamment à travers la prépondérance des entreprises financières. A noter :

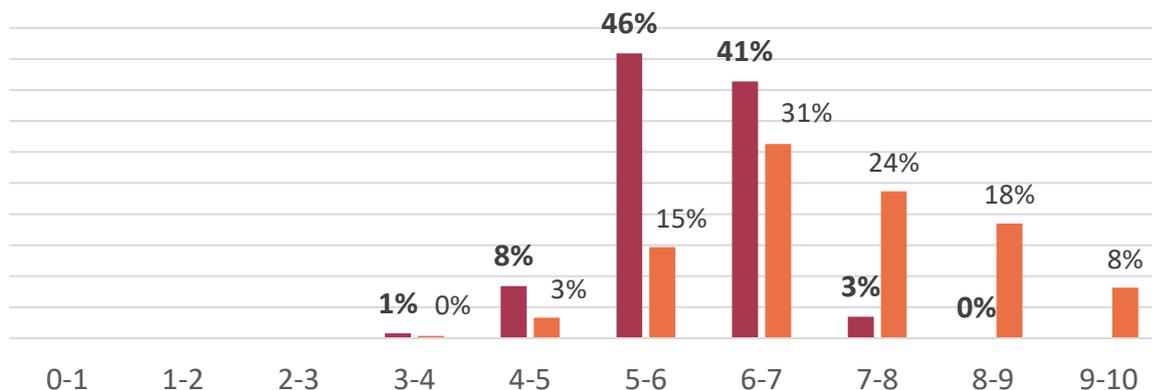
¹⁵ MSC Morgan Stanley Capital International est un fournisseur mondial d'indices d'actions, de titres à revenu fixe, d'indices immobiliers, d'outils d'analyse de portefeuilles multi-actifs, de produits ESG et climatiques.

44% de ces investissements ont une note supérieure ou égale à 6 (cf. en annexe pour la notation détaillée des fonds et mandats détenus dans l'actif général et le canton euros du contrat PERin).

Graphique numéro 7 : score ESG sur le canton euro contrat PERIN 2023



Répartition par notation ESG

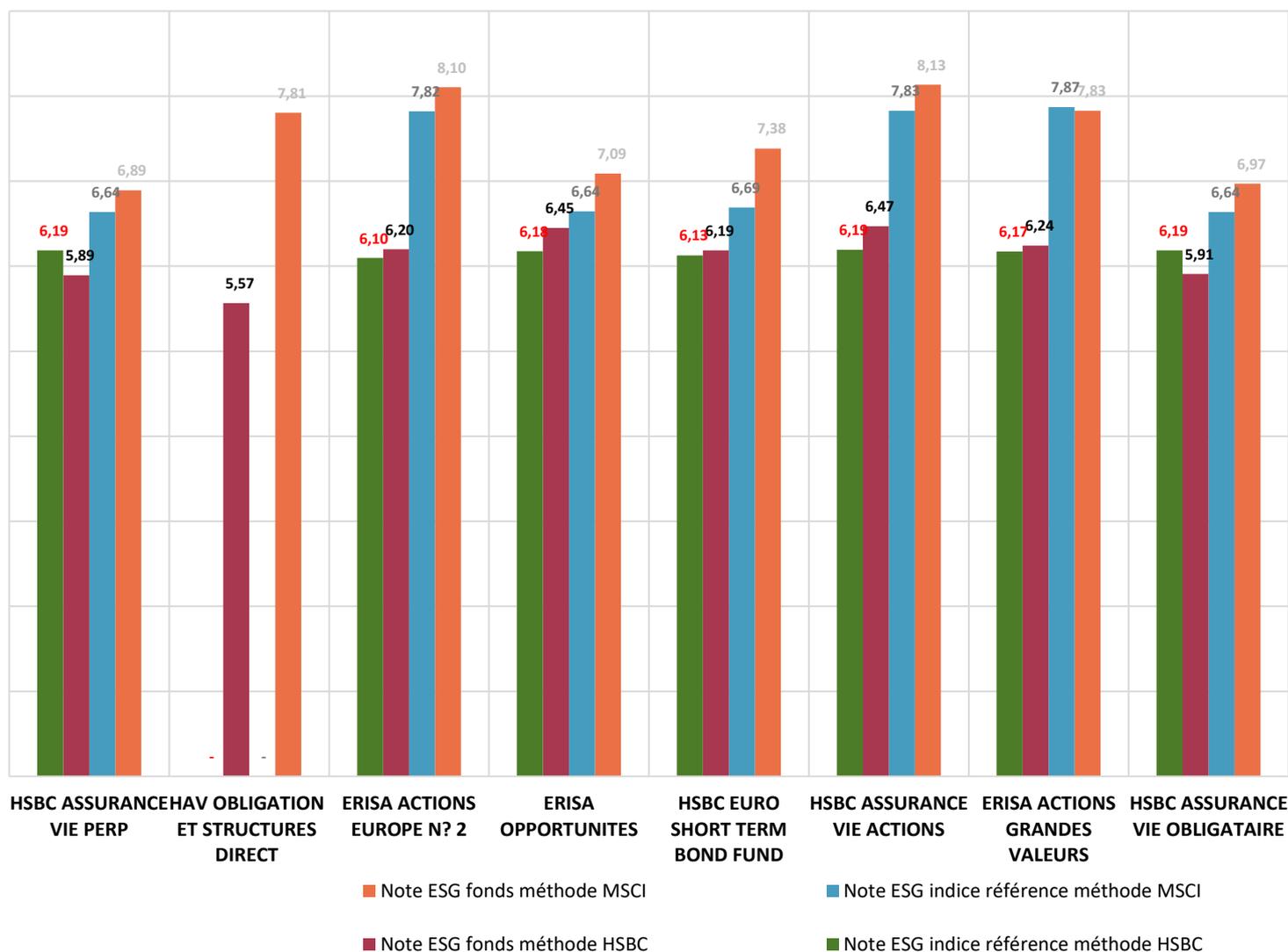


Source HSBC Global Asset Management (France)/ HSBC Assurances Vie France- juin 2023

Remarque : la note G du portefeuille s'améliore par rapport à 2022 avec 5.86 contre 5.80, une note S stable à 5.67 et une note E en légère baisse à 6.88 contre 6.90.

Plus spécifiquement les notes ESG sur les mandats et portefeuilles dédiés gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de la compagnie présentent des notes ESG suivant la méthodologie MSCI plus élevées que celles de leur indice de référence (le cas échéant). Il est toutefois intéressant de noter que suivant la méthode HSBC les notations sont plus resserrées autour de la moyenne notamment sur les deux mandats obligataires actif général et PERin.

Graphique numéro 8 : Synthèse note ESG 2023



3. Résultats du suivi renforcé des titres en risque de violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Pour identifier les émetteurs qui ne seraient pas conformes à au moins l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, HSBC Global Asset Management (France) a recours au fournisseur de données ESG Sustainalytics¹⁶ qui évalue le degré de conformité des sociétés à ces principes avec un suivi de 8 000 émetteurs. Les émetteurs identifiés sont soumis à une analyse renforcée dont les conclusions permettent de prendre la décision finale d'intégration dans la liste d'exclusion ainsi que l'éventuelle stratégie de sortie de l'exposition, le cas échéant.

¹⁶ Sustainalytics est un fournisseur de données permettant d'analyser et de classer les entreprises cotées en fonction de leur performance environnementale, sociale et liée à leur gouvernance. Parmi son large panel d'offre, ce fournisseur permet notamment d'identifier les entreprises non conformes à un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Sur le périmètre des mandats, fonds dédiés et collectifs sur les classes d'actifs obligations et actions cotées, 1 titre obligataire dans le secteur bancaire de maturité 2030, est actuellement en non-conformité avec le 10ème principe du pacte mondial des Nations Unies.

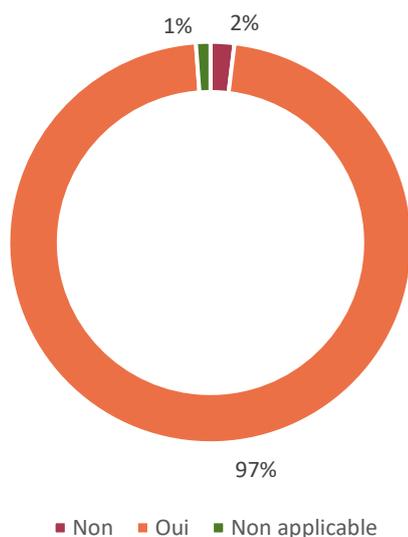
Ce titre a donc été intégré à la liste de surveillance renforcée pour être gardé jusqu'à maturité avec l'objectif de recouvrer la valeur d'achat. Tout réinvestissement sur ces émetteurs est strictement interdit. A noter que par rapport à l'exercice précédent, un titre obligataire en portefeuille dans le secteur de la santé n'est plus concerné par cette exclusion, l'émetteur n'étant plus considéré en violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC).

4. Un suivi renforcé des signature PRI de nos partenaires sociétés de gestion

Au-delà de la gestion confiée à HSBC Global Asset Management (France), dans le but d'augmenter la diversification de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) travaille également avec des sociétés de gestion externes.

Les notes obtenues au titre des PRI (Principles of Responsible Investments)¹⁷, par les sociétés de gestion sont également suivies afin de s'assurer, au-delà de la simple signature, de l'application effective suivant les meilleurs standards de ces principes.

Graphique numéro 9 : Signataires des Principes pour l'investissement Responsable 2023



Source : Direction des investissements HSBC Assurances – en % de valeur nette comptable

¹⁷ Les "Principes pour l'investissement responsable" ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels reflétant l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissements.

2. Les moyens retenus pour informer les souscripteurs sur les critères ESG pris en compte

La compagnie dispose, sur son site public, d'une page d'informations destinée aux clients sur les critères ESG intégrés à l'offre des unités de comptes des produits d'assurances vie et de retraite.

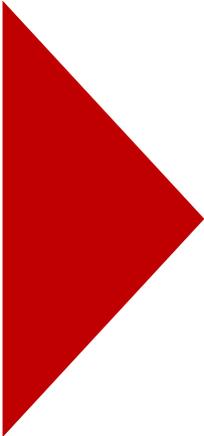
Cette page porte sur les supports durables référencés dans les contrats d'assurances, leurs documents d'information précontractuelle, ainsi que, lorsqu'applicable, leur documentation en termes de durabilité et leurs rapports périodiques de durabilité.

Ces informations sont disponibles à l'adresse ci-contre : <https://assurancesvie.hsbc.fr/contract-information/>

Les annexes financières, intégrées dans les Conditions Générales / Notice d'information des produits et présentant les unités de compte disponibles, permettent également d'indiquer quels fonds promeuvent des caractéristiques Environnementales ou Sociales ou ont un objectif d'investissement durable (article 8 et 9 du Règlement SFDR).

Par ailleurs des informations ponctuelles sont données aux clients grâce à différents supports de communication : courrier électronique, courrier postal, actualités sur le site institutionnel ...

Dans la « Lettre HSBC Assurances », jointe aux relevés de compte annuels envoyés aux clients début 2024, la compagnie a rappelé son engagement de suivi continu des unités de compte référencées, notamment quant à leur adéquation aux besoins clients, et quant à leur adhérence avec ses objectifs en termes de durabilité, et de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.



3. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de **l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088** du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance **dans le montant total des encours gérés par l'entité**

1. L'actif général

Les actifs de la compagnie (hors Unités de Comptes) s'élèvent à 15 730 M€ (millions d'euros en valeur de marché) et couvrent les engagements du fonds en euro d'une part au titre des contrats d'assurances vie (actif général) pour un encours de 15 499M€ et d'autre part au titre des contrats de retraite (canton retraite) pour un encours de 231 M€.

L'actif général et le canton retraite se composent en partie d'obligations et d'actions détenues en direct, dans le cadre des mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France). Cette gestion déléguée à HSBC Global Asset Management (France) est complétée par des investissements réalisés en direct et des fonds dédiés ou collectifs sélectionnés par la Direction des Investissements de la compagnie.

Sur les deux fonds euro, la délégation de gestion auprès d'HSBC Global Asset Management (France) est la suivante :

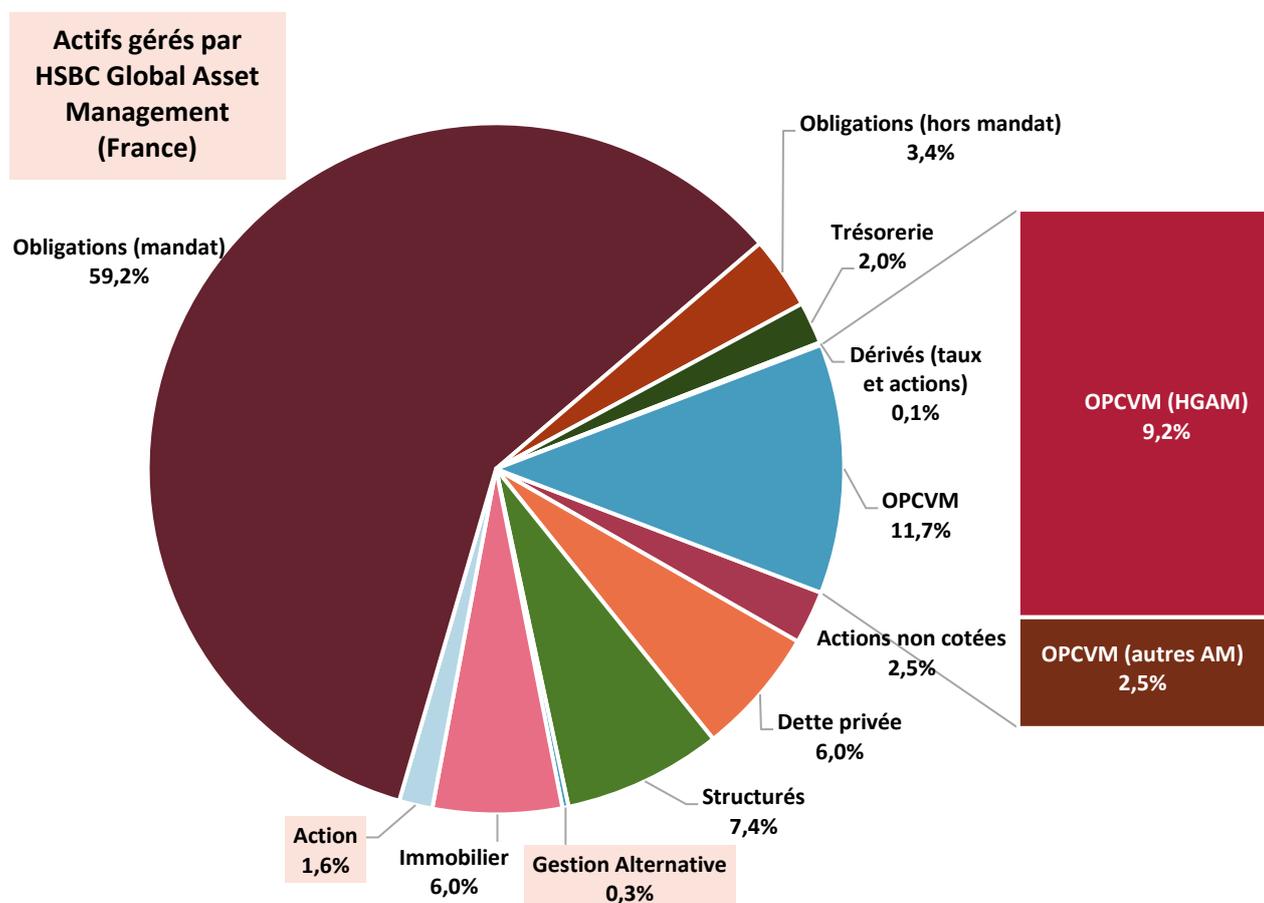
- **Actif général**

HSBC Global Asset Management (France) gère au 31/12/2023, 71,2% de l'actif général hors supports en unités de compte, soit environ 10 838 Millions d'euros en valeur de marché et est réparti de la manière suivante :

- 59,2% au sein du mandat obligataire
- 1,6% au sein du mandat actions
- 10,4% au sein de fonds (y compris gestion alternative, dette privée et actions non cotées)

Des actifs dits de "diversification" sont gérés au sein de l'équipe HSBC Assurances Vie (France) : Immobilier, titres obligataires structurés, fonds d'actions non cotées, fonds de dette privée, produits dérivés de couverture de risque et OPCVM investis dans différentes classes d'actifs : actions cotées, obligations convertibles, obligataire, monétaire et stratégies alternatives liquides, et représentent 28.9% du portefeuille à fin 2023.

Graphique numéro 10 : Composition de l'Actif Général au 31/12/2023



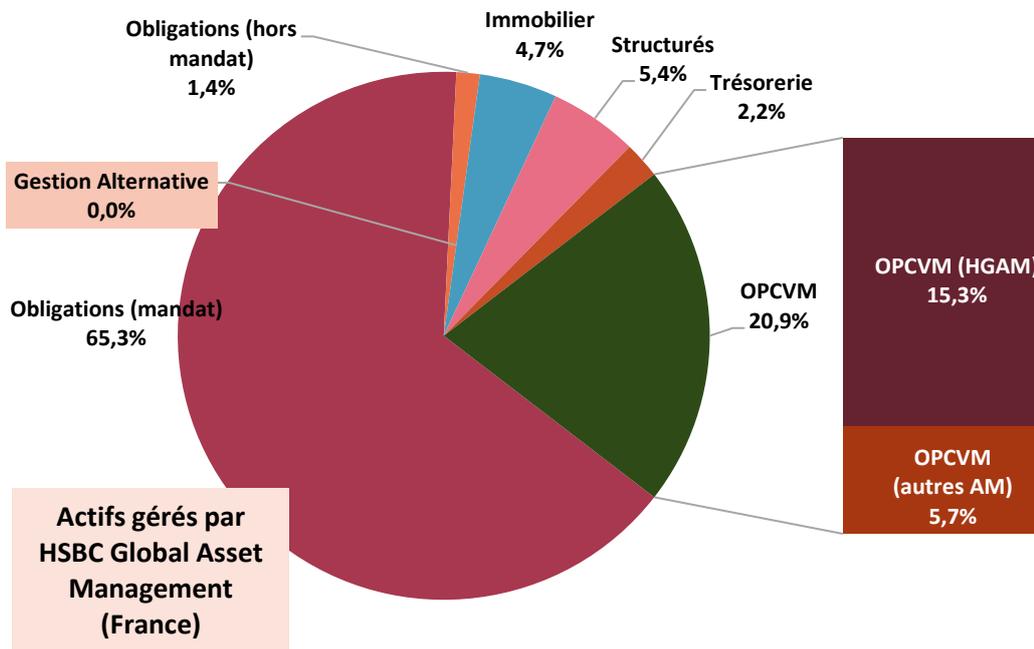
Décomposition du canton fond euro des produits Assurances Vie Epargne

- **Canton euro des contrats retraites**

HSBC Global Asset Management (France) gère au 31/12/2023, 80.6% du canton fonds euros du contrat PERin réparti de la manière suivante :

- 65,3% au sein du mandat obligataire
- 15,3% au sein d'OPCVM (y compris gestion alternative)

Graphique numéro 11 : Composition de PERin 31/12/2023



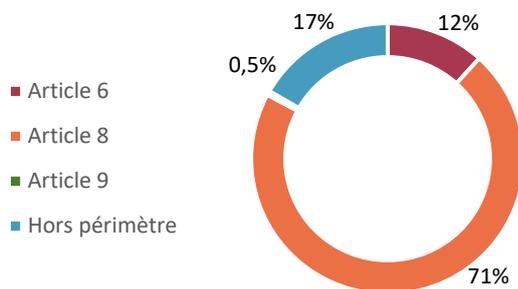
Décomposition du canton fond euro du produit retraite PERin

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition de ces classifications par canton.¹⁸

Graphique numéro 12 : Classification SFDR articles 8 et 9 de l'actif général et le PERin 2023

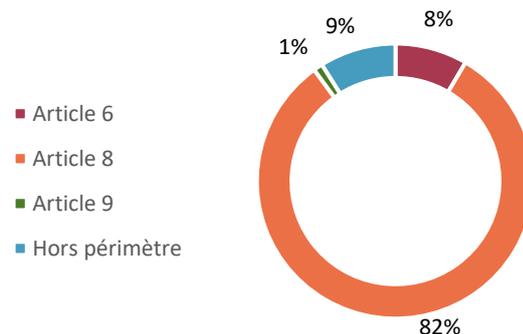
Classification SFDR – Actif Général

Classification SFDR - Portefeuille fiscal



Classification SFDR – PERin

Classification SFDR - Portefeuille PERin



Source : Direction des investissements HSBC Assurances

¹⁸ A noter que les actifs hors périmètre sont des actifs obligataires ou produits structurés souscrits en direct par la compagnie d'assurance et ne bénéficiant pas d'un mandat ou format juridique de fonds qui pourrait permettre une classification au sens de SFDR.

Les actifs “hors périmètre” sont principalement constitués d’instruments financiers détenus en direct et de la SCI (Société Civile Immobilière) propriétaire qui ne bénéficient pas d’une classification SFDR.

Entre fin 2022 et fin 2023, la proportion de fonds classés Article 6 a diminué passant de 18% à 12% sur l’Actif Général et de 11% à 8% sur le Perin. En parallèle, la part de fonds Article 8 a augmenté de 68% à 71% sur l’Actif Général et de 71% à 82% sur le Perin. La part de fonds Article 9 est restée, quant à elle, relativement stable.

2. Les produits

Au 31 décembre 2023, les contrats d’assurance-vie ou de capitalisation en cours de commercialisation promeuvent tous des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de « SFDR » car ils référencent au moins un support promouvant des telles caractéristiques ou ayant pour objectif l’investissement durable au sens de SFDR. Il s’agit des contrats suivants :

- HSBC Essentiel 2
- HSBC Evolution Patrimoine Vie 2
- HSBC Evolution Patrimoine Capitalisation 2
- HSBC Stratégie Patrimoine Vie 2
- HSBC Stratégie Patrimoine Capitalisation 2
- HSBC Transmission Patrimoine Vie 2
- HSBC Private Assurance 2
- HSBC Private Capitalisation 2
- HSBC Stratégie Retraite

A fin décembre 2023, les encours en unités de compte promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales ou ayant pour objectif l’investissement durable représentent 3,32 Milliards d’euros, soit environ 54,71% des encours en unités de compte de la compagnie, en progression de 16 points par rapport au 31/12/2022 (25,3%). Cette évolution tient compte des effets de marché et de la présence plus importantes de supports promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales ou ayant pour objectif l’investissement durable dans nos produits d’assurance vie / capitalisation. HSBC Assurances Vie (France) continue de renforcer sa gamme d’unités de compte ayant des objectifs en matière de durabilité.

Sur les contrats d’épargne et de retraite, 48 unités de compte promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8) et/ou ont pour objectif l’investissement durable ou la réduction des émissions de carbone (article 9) au regard de SFDR, dont 14 unités de compte sont labellisées ISR, Towards Sustainability, Greenfin, Finansol, Relance ou Solidaire. La politique d’intégration de fonds à notre univers d’investissement a été mise à jour, de façon à prendre en compte leurs caractéristiques ESG.

En 2023, HSBC Assurances Vie (France) a renforcé son offre avec six nouveaux fonds intégrant des thématiques ESG :

- HGIF Global Equity Circular Economy (objectif d’investissement durable ou de réduction des émissions de carbone),
- HGIF Global Infrastructure Equity (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales),
- Allianz Thematica (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales),
- Amundi ESG Improvers (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales),
- Fidelity Global Financial Services (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales),

- Pictet Premium Brands (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales, labélisée Towards Sustainability)

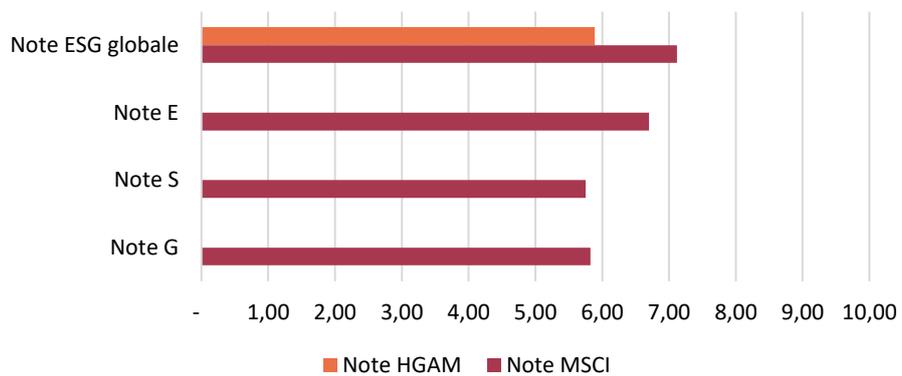
HSBC Assurances Vie (France) continuera ses efforts d'enrichissement de son offre de supports en unités de compte en 2024, avec notamment l'application de la loi Industrie Verte et l'intégration de supports investis en titres non cotés dans son offre, au travers de profils de gestion pilotée qui vont être créés dans ce cadre.

Une analyse des éléments de durabilité pour les unités de compte gérées par HSBC Global Asset Management (France), dont les encours représentent 94,36% de nos encours en unités de compte, a été réalisée. Les principaux résultats sont les suivants :

- 9% des unités de compte gérées par HSBC Global Asset Management (France), soit 26,95% de nos encours totaux en unités de compte affichent un label ESG
- HSBC Global Asset Management (France) déclare prendre en compte les incidences négatives des investissements dans sa stratégie d'investissement pour l'ensemble des fonds article 8 et 9. Les principales incidences négatives sont présentées en Section 5 de ce rapport
- Pour les fonds catégorisés article 8, soit 52,74% de nos encours totaux en unités de compte, l'engagement est d'investir un minimum de 12% de leur actif dans des actifs durables¹⁹. En moyenne 36% de leur actif est investi dans des actifs durables.
- Pour les fonds catégorisés article 9, soit 1,05% de nos encours totaux en unités de compte, 97% de leur actif est investi dans des actifs durables, les 3% restants étant investis dans des actifs monétaires nécessaires à la gestion de la liquidité
- Les notes ESG sont disponibles selon la méthodologie proposée par MSCI, et selon la méthodologie élaborée par HGAM et décrite en page 13 :
 - ✓ Le taux de couverture de la notation s'élève à 35% des UC gérées par AMFR, soit 65% des encours des unités de compte
 - ✓ La note ESG globale a été obtenue en pondérant les notes ESG propres à chaque fonds par leur poids dans l'encours total en unités de compte du portefeuille de la compagnie assurance ;
 - ✓ La note ESG globale des fonds gérés en interne donnée par MSCI est de 7.12 sur 10 contre 5.88 selon la méthodologie développée par HGAM.
 - ✓ La note globale des fonds gérés en interne selon le pilier Environnemental est de 6.70, 5.75 selon le pilier Social et 5.82 selon le pilier Gouvernance.

¹⁹ Définition d'un investissement durables selon la SFDR : Selon ce règlement, un « investissement durable » est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance. [Finance durable : bien comprendre la Taxonomie et le règlement SFDR pour exprimer vos préférences | AMF \(amf-france.org\)](https://www.amf-france.org/fr/finance-durable/bien-comprendre-la-taxonomie-et-le-reglement-sfdr-pour-exprimer-vos-preferences)

Notation ESG agrégée des UC gérées par AMFR



Les principes de due diligence relative à la classification des unités de compte sont décrits dans les tableaux ci-dessous :

	Groupe HSBC Global Asset Management (France) (HGAM)	
	Art. 6	Art. 8/9
Critères "Sustainable Investment" (adhérence aux critères ESG HSBC et/ou cohérence de la promesse éventuelle du fonds)	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	Tous les fonds "Sustainable Investment" (SI) approuvés par GMS doivent répondre aux critères quantitatifs et qualitatifs "SI" définis par le groupe HSBC pour leurs catégories respectives pour être classifiés comme tel. En fonction de leur promesse d'investissement responsable, ces fonds auront des objectifs de durabilité différents. GMS évalue ces fonds sur la base de leurs objectifs de catégorie, afin de s'assurer que les objectifs sont atteints. Global Manager Selection (GMS), conduit des due diligences avancées sur les fonds identifiés "Sustainable Investment" qui intègrent plus de 10% d'exposition directe dans des entreprises liées au charbon thermique. De plus, des critères d'exclusion sont appliqués pour les armes controversées, contrevenants UNGC, et charbon thermique. Ces évaluations font l'objet d'actualisations périodiques.
Politique "Oil & Gas" et "Power & Utilities" Dernière mise à jour : Mars 2024	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	GMS vérifie l'adhérence des investissements de HGAM, pour chacun de ses fonds Articles 8 ou 9, aux politiques Oil & Gas et Power & Utilities du groupe HSBC, au moins annuellement. NB : la vérification de l'adhérence aux politiques renouvelées en mars 2024 se fera au fil de l'eau, jusqu'à révision de tous les fonds face à ces nouveaux critères.
Politique "Charbon" Dernière mise à jour : Juin 2023	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	GMS vérifie l'adhérence des investissements de HGAM, pour chacun de ses fonds Articles 8 ou 9, à la politique Thermal Coal du groupe HSBC, au moins annuellement.
Fréquence des contrôles		HGAM comme les sociétés de gestion externes : au moins annuellement, avec contrôle ad hoc en cas d'informations négatives ou d'alerte quelconque sur une société de gestion ou un fonds. Le comité GMS se réunit tous les mois pour exposer ses analyses et formuler collégalement une recommandation quant aux fonds et/ou aux sociétés de gestion. HSBC Assurances Vie reçoit une confirmation d'approbation par GMS du statut des fonds SI au moins une fois par mois, et est notifiée de toute perte d'approbation en cours d'année à l'issue du comité GMS correspondant.

Société de gestion externe		
	Art. 6	Art. 8/9
Critères "Sustainable Investment" (adhérence aux critères ESG HSBC et/ou cohérence de la promesse éventuelle du fonds)	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	<p>Tous les fonds "Sustainable Investment" (SI) approuvés par GMS doivent répondre aux critères quantitatifs et qualitatifs "SI" définis par le groupe HSBC pour leurs catégories respectives pour être classifiés comme tel.</p> <p>En fonction de leur promesse d'investissement responsable, ces fonds auront des objectifs de durabilité différents. GMS évalue ces fonds sur la base de leurs objectifs de catégorie, afin de s'assurer que les objectifs sont atteints.</p> <p>Global Manager Selection (GMS), conduit des due diligences avancées sur les fonds identifiés "Sustainable Investment" qui intègrent plus de 10% d'exposition directe dans des entreprises liées au charbon thermique (revenus liés à l'extraction de charbon thermique $\geq 10\%$ ou production d'électricité au charbon thermique $\geq 10\%$ de la capacité de production totale).</p> <p>De plus, des critères d'exclusion sont appliqués pour les armes controversées, contrevenants UNGC, et charbon thermique. Ces évaluations font l'objet d'actualisations périodiques.</p>
Politique "Oil & Gas" et "Power & Utilities" Dernière mise à jour : Mars 2024	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	<p>GMS utilise les listes O&G et P&U pour sonder les sociétés de gestion, leur demandant un rationnel de leur exposition à ces entités dans le cadre de fonds identifiés "SI". En fonction des informations reçues, les sociétés de gestion sont appelées à justifier leurs investissements. Si des fonds sont investis dans des sociétés ciblées par ces listes, GMS conduira des investigations avancées (compréhension du rationnel et documentation).</p> <p>NB : la vérification de l'adhérence aux politiques et listes renouvelées en mars 2024 se fera au fil de l'eau, jusqu'à révision de tous les fonds face à ces nouveaux critères.</p>
Politique "Charbon" Dernière mise à jour : Juin 2023	Pas de contrôle sur les fonds Article 6	<p>Global Manager Selection (GMS), en charge des contrôles sur les sociétés de gestion qui proposent des fonds et/ou mandats de gestion pour les clients Banque et Banque Privée, demande des réponses détaillées à un questionnaire Due diligence intégrant des éléments quant à l'investissement dans le charbon thermique.</p> <p>A l'aide de données Sustainalytics, GMS a contrôlé les sociétés de gestion de tous les fonds identifiés "SI", à la recherche de toute exposition des revenus ou de génération d'énergie à base de charbon (pour les entreprises concernées).</p>
Fréquence des contrôles		<p>HGAM comme les sociétés de gestion externes : au minimum annuellement, avec contrôle ad hoc en cas d'information négative ou d'alerte quelconque sur une société de gestion ou un fonds.</p> <p>Le comité GMS se réunit tous les mois pour exposer ses analyses et formuler collégalement une recommandation quant aux fonds et/ou aux sociétés de gestion.</p> <p>HSBC Assurances Vie reçoit une confirmation d'approbation par GMS du statut des fonds SI à minima une fois par mois, et est notifiée de toute perte d'approbation en cours d'année à l'issue du comité GMS correspondant.</p>

4. Adhésion à des chartes, code, initiatives internationales, obtention d'un label

HSBC Assurances Vie (France) n'a pas directement signée de chartes.

Toutefois, l'assureur, en tant que membre de la ligne métier assurance du Groupe HSBC, adhère, depuis 2013 aux Principes Sustainable Insurance. Les principes pour une assurance durable (PSI) ont été lancés par les Nations Unies en 2012. Ces principes fournissent un cadre général pour l'industrie de l'assurance pour adresser les risques et opportunités en matière de critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

Les 4 principes pour une assurance durable sont : l'intégration des enjeux ESG dans les prises de décision dans le métier de l'assurance ; la collaboration avec les clients et les partenaires pour les sensibiliser aux enjeux ESG ; la coopération avec les régulateurs et les gouvernements pour promouvoir les enjeux ESG ; favoriser la transparence des informations communiquées.

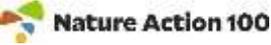
De plus, les investissements de la compagnie d'assurance bénéficient des chartes auxquelles adhère HSBC Global Asset Management (France), dans le cadre de sa gestion déléguée.

La liste ci-contre présente un extrait des initiatives et chartes signées par le métier HSBC Global Asset Management (France) dans l'ordre chronologique.

Ces initiatives influencent la manière dont la société de gestion gère les portefeuilles en France.

Tableau 2 : Initiatives chartes de place HSBC Global Asset Management (France) 2023

<p>2006</p>	<p>Principes pour l'investissement responsable (PRI) : HSBC Global Asset Management (France) a été l'un des premiers signataires des PRI en 2006. Le responsable mondial de la recherche et de l'intégration ESG de HSBC Global Asset Management (France) avait participé au groupe initial d'experts chargé d'élaborer ces principes. Nous nous sommes publiquement engagés à adopter et à mettre en œuvre les six principes d'investissement des PRI. Dès 2010, nous avons pris en compte les enjeux ESG dans nos processus d'analyse et de décision d'investissement, en intégrant nos analystes ESG dans nos équipes actions et crédit. Dans cette configuration, les évaluations ESG figurent parmi les principales responsabilités de tous nos gérants de portefeuille et nos analystes. Cette initiative influence la manière dont HSBC Global Asset Management (France) gère les portefeuilles en France.</p>
<p>2007</p>	<p>Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC) : HSBC Global Asset Management (France) est un membre actif de l'IIGCC et participe à l'élaboration collective des politiques liées au changement climatique.</p>
<p>2017</p>	<p>Climate Action 100+ : HSBC Global Asset Management (France) a été un membre fondateur de Climate Action 100+, une initiative collective sur cinq ans, menée par des investisseurs auprès d'émetteurs de gaz à effet de serre d'importance systémique et d'autres entreprises mondiales, qui ont l'opportunité de guider la transition vers des énergies propres et de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris.</p>

2019	One Planet Asset Manager Initiative : HSBC Global Asset Management (France) est membre fondateur de l'initiative One Planet Asset Manager, qui a été lancée en 2019 pour soutenir le groupe de travail One Planet Sovereign Wealth Fund. HSBC Global Asset Management (France) a collaboré avec les six fonds souverains membres pour appuyer le développement et la mise en œuvre du Cadre de travail du One Planet Sovereign Wealth Fund, qui définit les trois principes d'alignement, de responsabilité et d'intégration pour l'analyse du changement climatique et la prise de décision en matière d'investissement.
2020 	Finance for Biodiversity Pledge : HSBC Global Asset Management (France) compte également parmi les signataires de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge, afin de protéger et de restaurer la biodiversité par le biais de ses investissements. Dans le cadre de cette initiative, nous nous sommes engagés à travailler avec d'autres investisseurs, dialoguer avec les entreprises, évaluer les impacts de notre investissement sur la biodiversité, fixer des objectifs en matière d'impacts et publier un rapport d'ici 2025.
2021	Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM) : HSBC Global Asset Management (France) est signataire de la NZAMI depuis 2021 et a publié une première série d'objectifs intermédiaires à l'échelle mondiale en 2022.
2023 	Nature Action 100 : HSBC Global Asset Management (France) a rejoint la coalition d'investisseurs engagés sur la nature lancée à l'occasion de la COP de Kunming-Montréal. L'initiative internationale vise à lutter contre la perte de la nature et le déclin de la biodiversité actionnarial.

◆ Suivi des axes d'amélioration 2023 et nouveaux axes d'amélioration 2024

- Revue de la SCI en labélisation des immeubles : une étude du portefeuille d'immeubles détenus en direct de la SCI HSBC Assurances Immo a été initiée en 2023 pour restitution des recommandations en 2024, visant à déterminer, immeuble par immeuble, un plan de labellisation, intégrant les bénéfices/coût des opérations. L'objectif est d'améliorer la qualité environnementale des immeubles en prenant en compte les spécificités de chacun des actifs.
- La classification des supports euros en Article 8 au sens de SFDR, c'est-à-dire la reconnaissance du support en euros comme support promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales n'a pas pu être réalisée en 2023, les travaux se poursuivent pour cet objectif avec la mise en œuvre d'un outil de reporting extra-financier en 2024.
- Proposer une analyse granulaire des supports Unité de compte des contrats d'épargne et de retraite au regard de SFDR.
- Renforcer le suivi des sociétés de gestion externes via l'introduction d'un questionnaire ESG à destination des assets managers tiers, développé au sein d'un groupe de travail de l'AF2i (Association Française des investisseurs institutionnels) dont HSBC Assurances Vie (France) est membre.
- En 2024, HSBC Assurances Vie (France) a pour objectif de mettre en place une plateforme SaaS : ESG Connect, lui permettant un accès direct à la donnée ESG et d'établir des tableaux de bord afin de suivre les risques et opportunités ESG, de se fixer des objectifs quantitatifs conformément aux engagements du groupe et de les suivre.
- Référencer des UC affichant une stratégie d'alignement aux Accords de Paris et ou à la Taxonomie
- Etendre l'analyse à l'ensemble des unités de compte

2

Informations relatives
aux moyens déployés
par l'entité

1. Description des ressources humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

En 2023, HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi le renforcement de son organisation pour répondre à la réglementation en matière de durabilité et renforcer le suivi de ses actions.

La Direction de la Stratégie coordonne cette organisation qui rassemble les expertises en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance (ESG) présentes au sein de la compagnie d'assurance dans les équipes produits, investissements, opérations, risques, conformité et juridique.

Le tableau ci-dessous présente les rôles et les responsabilités ainsi que les effectifs dédiés (nombre Equivalent Temps Plein - ETP) au sein de chaque direction. Cet effectif dédié est de 6,1 ETP pour traiter les sujets ESG, comparé à 5 en 2022, soit environ 2,7% de son effectif total. Ceci représente 3,1% de la masse salariale. Le différentiel résulte principalement du recrutement, en septembre 2023 d'un poste en ingénierie financière durabilité dans la Direction des investissements et de la mise à disposition à temps plein d'un responsable projet réglementaire ESG.

Tableau 3 : Rôles et gouvernance ESG dans la compagnie

Direction	Rôles	ETP
Direction de la stratégie	<ul style="list-style-type: none">• Définit et coordonne le plan stratégique durabilité en cohérence avec la stratégie du Groupe HSBC• Représente, la première ligne de défense sur les risques ESG sur l'actif et le passif• Parraine les sujets réglementaires en lien avec la gouvernance ESG (voir Section 3)• Identifie et pilote les indicateurs de performance ESG• Réalise des analyses comparatives des performances ESG• Pilote la mise en place opérationnelle des partenariats tiers propres aux sujets de durabilité en s'assurant du respect des procédures de gestion des risques du Groupe HSBC durant la phase projet	1,5
Direction des investissements	<ul style="list-style-type: none">• Définit et coordonne la politique d'investissement durable (définition des indicateurs de performance clés (KPIs), des objectifs et leur suivi)• Suit les évolutions en matière de durabilité relative aux pratiques d'investissement sur le marché• Intègre les risques ESG dans les choix d'investissements• Participe aux travaux de place et représente la compagnie dans le groupe de travail de France Assureurs et AF2²⁰ sur les questions d'investissement responsable	2
Direction des Opérations	<ul style="list-style-type: none">• Anime la relation avec les sociétés de gestion• Collecte les publications des caractéristiques, objectifs et performances ESG des unités de compte proposées à la commercialisation des contrats d'épargne et de retraite• Vérifie la complétude et la qualité des documents collectés• Accompagne les sociétés de gestion sur la compréhension des documents à fournir	0,5

²⁰ Association française des investisseurs institutionnels

Direction des Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Identifie les risques ESG de la compagnie et en réalise une cartographie • Vérifie, en tant que seconde ligne de défense, les analyses réalisées de l'impact financier des risques ESG sur la valeur des actifs et des passifs • Réalise les travaux d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou ORSA²¹ pour Own Risk Solvency Assessment) en incluant les scénarios de stress-test climat 	0,5
Direction Produits / Marketing	<ul style="list-style-type: none"> • Définit et met en œuvre la proposition client • Définit et pilote la politique Unités de comptes à critères ESG conformément aux standards du Groupe HSBC • Met à jour les informations clients et les supports de communication marketing • Contribue aux projets réglementaires ESG 	0,5
Direction de la Conformité / Direction Juridique et fiscale	<ul style="list-style-type: none"> • Assure une veille réglementaire et participe à sa mise en œuvre • Suit les recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et s'assure de leur mise en œuvre • Assure une veille sur les dispositions réglementaires françaises et européennes • Valide les communications externes et à destination des clients 	0,1
Direction de la Transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Pilote la mise en place opérationnelle de la réglementation relative aux questions ESG : organisation et coordination des groupes de travail en mode projet, suivi des plannings, animation des comités de pilotage sous la responsabilité du parrain 	1

Toutefois, afin de renforcer les effectifs dédiés et les expertises en matière d'analyse extra-financière HSBC Assurances Vie (France) a conclu en 2023 un partenariat avec WeeFin, une fintech à impact créée en 2018, à destination des investisseurs professionnels. Leur plateforme SaaS²² permet d'obtenir une meilleure transparence et un pilotage automatisé des données extra financières et des analyses de performances qui sera implémentée en 2024.

De plus la compagnie bénéficie de l'expertise de WeeFin dans la compréhension des réglementations via la mise à disposition d'une plateforme lui permettant d'avoir accès à des informations macroéconomiques liées à la durabilité et l'accompagnement méthodologique à la qualification du risque climatique sur son portefeuille d'actifs.

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur les expertises en matière de finance durable²³ de ses partenaires, en particulier celles de :

- HSBC Global Asset Management (France)²⁴, à qui elle confie en gestion 70% de ses fonds euros, grâce à différents mandats et fonds dédiés ou collectifs (comme indiqué en section 1)

²¹ L'ORSA est un processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité par la compagnie d'assurance. Il doit illustrer la capacité de l'organisme ou du groupe à identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier sa solvabilité ou sa situation financière.

²² SaaS : Le « Software as a Service », est un service basé sur le cloud l'utilisateur accède à une application directement via un navigateur internet.

²³ La finance durable est un terme générique qui désigne des pratiques qui prennent en compte des critères « extra-financiers », en plus de critères financiers, dans l'analyse, la sélection et la gestion des investissements.

²⁴ Un accès à la politique ESG d' HSBC Global Asset Management (France) est disponible à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr; ces informations précisent en particulier l'adhésion aux principes pour un investissement responsable, l'appréciation des émetteurs via des listes de secteurs limités et/ou restreints à l'investissement, la signature du Montréal Carbon Pledge et la politique climat.

avec une approche Best in Class²⁵ fondée sur des bases de données d'agences de notation externes²⁶, et sur une analyse financière interne. La section 4 précise le rôle et les responsabilités de notre gestionnaire en matière de stratégie d'engagement et de politique de vote.

- Global Management Selection (GMS) pour la sélection des unités de comptes de son offre produit d'épargne et de retraite et pour l'analyse quantitative et qualitative des critères ESG déclarés par les sociétés de gestion. GMS analyse en détail la politique de la société de gestion, le support et sa politique de gestion. En cas de classification SFDR 8 ou 9²⁷, ou de labellisation externe du fonds étudié, GMS porte une attention toute particulière aux politiques d'investissement des sociétés de gestion concernées, afin de valider que celles-ci reflètent bien les engagements communiqués et sont en ligne avec les politiques d'HSBC. Les unités de comptes référencées par la compagnie font également l'objet d'une revue annuelle. En cas de revue non concluante, notamment au regard des critères du groupe HSBC, des actions peuvent être prises par HSBC Assurances Vie (France), pouvant aller jusqu'au déréférencement de ces fonds.

En plus de ces centres d'expertises, la compagnie d'assurances s'appuie sur les expertises et les programmes des équipes du Groupe HSBC :

- La Direction du Développement Durable de HSBC Continental Europe : compréhension et suivi de la stratégie du groupe, revue de presse, programme de bénévolat, accès à des plateformes éducatives de types En-ROADS²⁸, fresque du climat²⁹
- La Direction des Ressources Humaines de HSBC Continental Europe : programme diversité et inclusion, programme de résilience, formations diverses à la finance durable en e-learning
- La **Direction Durabilité de l'entité assurance**³⁰ monde du Groupe HSBC : coordination des stratégies ESG, communication des réalisations relatives aux principes d'assurance durable (voir avant-propos)

Aucun investissement direct en recherche et développement en Finance Durable n'a été fait par la compagnie en 2023 comme l'année précédente.

L'ensemble des dépenses directes relatives à l'organisation, au pilotage et à la formation s'élève à 42 000€ en 2023, hors prises en comptes des ressources Groupe et des coûts de la sustainability academy.

²⁵ Best in Class : permet de choisir, au sein d'un groupe d'émetteurs, par exemple un même secteur d'activité, ceux ayant la note ESG la plus élevée.

²⁶ S&P Trucost, MSC ESG research, ISS ESG, Carbon 4 Finance, Bloomberg, Sustainalytics, RepRisk, FTSE Green Revenues, Iceberg Datalab (IDL), GAIA Research, Equileap, Denominator.

²⁷ Se référer à la section 1 du document.

²⁸ En-ROADS permet d'analyser comment plusieurs facteurs (variations dans le Produit National Brut, efficacité énergétique, nature du mix énergétique, percées en recherche et développement, taxe carbone, etc.) peuvent influencer sur les émissions en gaz à effet de serre et, de ce fait, sur l'élévation globale de la température.

²⁹ Lors de cet atelier d'intelligence collective, les participants reconstituent les liens de cause à effet des changements climatiques, et explorent ensuite les actions à entreprendre dans le cadre personnel et professionnel.

³⁰ Décrite sous la marque HSBC Life.

2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité (formation du personnel, communication)

En 2023, la compagnie d'assurances a formé ses collaborateurs à travers 2 fresques et un programme de formation obligatoire.

- **Deux fresques animées par MANITARIA³¹ :**

1. Une « Fresque du Climat » suivie en 2023 par 14 collaborateurs :

La Fresque du Climat permet d'explorer, la dynamique, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques. Structurée en quatre étapes - Compréhension, Créativité, Restitution, Action - l'atelier encourage chaque participant à contribuer à la création de la fresque, en cartographiant les liens de cause à effet du changement climatique à l'aide de cartes illustrées.

2. Une « Fresque du Numérique » suivie par 11 collaborateurs en octobre 2023 :

Sur le même principe que la Fresque du climat, la fresque du numérique est un atelier ludique et collaboratif. Le but est de sensibiliser et former les collaborateurs aux enjeux environnementaux du numérique.

- **Une formation animée par WeeFin sur le thème du Greenwashing³² pour le conseil d'administration le 20 novembre 2023, suivie par 7 administrateurs sur les 10**

Au cours du deuxième trimestre 2023, un plan de formation obligatoire relatif à l'ESG a été lancé pour tous les collaborateurs d'HSBC Assurances Vie (France). Cette formation d'une heure a traité des points clés suivants :

1. L'explication des Objectifs de Développement Durable³³ (ODD)
2. Les principes des Accords de Paris et les enjeux pour une compagnie d'assurance
3. Le plan stratégique de durabilité du groupe HSBC et les actions déployées

Cette formation a été suivie par 97% des collaborateurs.

Par ailleurs 3 collaborateurs dédiés aux thématiques ESG ont obtenu le certificat de la formation AMF³⁴ Finance Durable au cours de l'année 2023.

Le Groupe HSBC a mis en place avec l'Imperial College et le Leonardo Centre on Business for Society de Londres un programme de formation aux enjeux de l'économie durable et solidaire pour les entreprises à l'attention de ses cadres exécutifs. Un membre du comité exécutif en a été diplômé fin 2023.

³¹ MANITARIA : société externe qui accompagne les entreprises dans leur démarche et formation extra-financière.

³² Le Greenwashing ou Eco-blanchiment est une pratique consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique de manière trompeuse pour améliorer son image.

³³ Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Ils sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030. Les 17 ODD sont interconnectés - reconnaissant que les interventions dans un domaine affecteront les résultats dans d'autres et que le développement doit équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

³⁴ AMF : Autorité des Marchés Financiers.

L'équipe informatique d'HSBC Continental Europe a présenté les enjeux de la sobriété numérique aux collaborateurs de la compagnie et les bonnes pratiques à adopter. Dans ce cadre, la compagnie définit et pilote l'indicateur d'émission carbone des courriels émis, reçus et supprimés. A fin 2023 cette empreinte s'élève à 76 tonnes de CO2. Avec un objectif de le réduire à 23 tonnes de CO2 dans les 5 prochaines années, la compagnie va poursuivre ses efforts de sensibilisation à une meilleure gestion des boîtes courriels, telle que l'utilisation renforcée des plateformes de fichiers partagés et de messageries instantanées ainsi que l'archivage et le nettoyage des corbeilles des boîtes courriels.

Par ailleurs, les collaborateurs d'HSBC Assurances Vie (France) peuvent développer leurs compétences sur les sujets de durabilité grâce aux ressources déployées par le groupe HSBC. Avec Sustainability Academy³⁵, ils peuvent bénéficier de formations sur la stratégie du groupe HSBC, ses engagements, ses communications, ses politiques en matière de développement durable, et plus généralement sur les enjeux et les risques liés aux sujets durables.

◆ **Suivi des axes d'améliorations réalisés en 2023**

Tous les axes d'améliorations identifiés dans le rapport Loi Energie Climat de 2022 ont été réalisés à l'exception des actions suivantes qui sont en cours :

1. La mise en place opérationnelle de la plateforme SaaS de WeeFin (ESG Connect)
2. L'approfondissement de la modélisation des scénarios de stress test climat & environnement sur la solvabilité de la compagnie

◆ **Axes d'améliorations 2024**

1. Poursuivre le plan de formation pour tous les salariés sur la réglementation, la définition du risque de greenwashing et ses impacts sur nos métiers et la biodiversité, et étendre la certification AMF durable
2. Déployer l'outil ESG Connect pour renforcer nos analyses de performances extra-financières et proposer des trajectoires d'investissement visant à réduire nos expositions aux risques ESG
3. Définir un objectif commun à tous les collaborateurs dans le cadre de leurs objectifs annuels en faveur de la réduction collective des impressions papiers. L'objectif de réduction sera fixé à 10% par rapport à la consommation de l'année précédente déjà en baisse de -18% entre 2023 et 2021

³⁵ La sustainability academy traduite par « académie durable » est une plateforme de formation interne au groupe.

3

Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères E, S, G au niveau de la gouvernance de l'entité

1. Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prises de décision relatives à l'intégration des



critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que ces derniers contrôlent le cas échéant. L'information peut notamment porter sur le niveau de supervision et le processus associé, la restitution des résultats, et les compétences

HSBC Assurances Vie (France) a poursuivi en 2023 l'intégration des enjeux ESG dans l'ensemble de son organisation décrite en section 2.a.

La gouvernance, validée par le conseil d'administration en juillet 2022, a été renforcée avec la mise en place d'un comité opérationnel bimensuel relatif au pilotage de la feuille de route ESG de la compagnie. Son secrétariat est sous la responsabilité de la Direction de la stratégie. Les dimensions ESG sont par ailleurs intégrées dans la gouvernance globale et plus particulièrement dans les comités investissement financiers, approbation des nouveaux investissements, gestion des risques, produit tarification et contrôle. Les performances extra-financières sont reportées au comité exécutif.

Le Conseil d'administration et la Direction Générale de la société jouent un rôle moteur dans le déploiement de cette gouvernance.

• **Le conseil d'administration**

Il valide la stratégie d'HSBC Assurances Vie (France) et veille à sa mise en œuvre.

Les administrateurs du Conseil d'administration d'HSBC Assurances Vie (France) exercent une surveillance active de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à plusieurs niveaux de l'entité. Ils donnent leur approbation sur des sujets de durabilité, en particulier sur :

- Les orientations stratégiques qui découlent de la stratégie globale du Groupe HSBC en termes :
 - de Transition Net Zéro³⁶
 - de promotion de la diversité et de l'inclusion pour les collaborateurs et les clients
 - et de gouvernance
- La politique d'investissement de la compagnie d'assurance
- L'intégration de critères ESG dans la politique de rémunération (voir ci-après)

Par ailleurs, le Conseil d'administration s'assure de :

- La réalisation du programme d'investissement présenté par la Direction des Investissements d'HSBC Assurances Vie (France) conformément à ses orientations stratégiques et notamment la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements
- L'intégration des risques financiers et extra-financiers dans le processus de gestion des risques liés aux décisions d'investissement, à savoir l'identification, l'évaluation, le suivi, le contrôle et

³⁶ L'initiative Transition Net Zero a pour objectif de donner la priorité aux financements et aux investissements qui favorisent la transition vers une économie mondiale à impact net neutre en carbone (situation d'équilibre où les émissions de gaz à effet de serre sont totalement compensées par les absorptions des puits de carbone –sols, forêts, océan-) Cette politique est en libre accès sur le site internet du Groupe HSBC via le lien <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy/becoming-a-net-zero-bank>

l'atténuation des principaux types de risques auxquels HSBC Assurances Vie (France) est exposée

Les propositions de nominations de candidats au mandat d'administrateur sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil.

Les compétences et l'expérience des membres du Conseil d'administration sont évaluées annuellement. Cette démarche a été formalisée dans la version mise à jour de la « Politique de nomination et d'évaluation de l'aptitude (compétence et honorabilité) » de la direction générale et des fonctions clés, et de nouveau approuvée par le Conseil d'administration le 25 octobre 2023.

- **Le Comité Opérationnel ESG**

Ce nouveau comité, mis en place en 2023, a pour but de définir la feuille de route ESG de la compagnie HSBC Assurances Vie (France) et d'en suivre l'exécution opérationnelle avec l'ensemble des parties prenantes : produits, opérations, investissements, risques, conformité, juridique et finance. Sous le secrétariat de la Direction de la stratégie, ce comité est bimensuel. L'ensemble des indicateurs de performances ESG et les actions courantes sont discutés. Des plans de remédiation sont proposés et pilotés le cas échéant. Ce comité reporte au comité exécutif de la compagnie. Il adresse également le reporting des indicateurs extra-financiers au comité mensuel de pilotage ESG d'HSBC Continentale Europe. Les prises de décisions clés et les performances sont discutées avec la responsable ESG de la filiale de la ligne métier assurance au sein du groupe HSBC.

- **Le Forum Durabilité**

En relais du comité opérationnel, le forum durabilité se concentre désormais sur les échanges entre HSBC Assurances Vie (France), sa maison mère HSBC Continentale Europe, HSBC Global Asset Management (France) et HSBC Life³⁷. Les discussions sont relatives au plan stratégique de durabilité du Groupe et à son implémentation. Le forum favorise ainsi la diffusion de la stratégie ESG de HSBC et sa bonne compréhension. La compagnie d'assurances vérifie ainsi l'adéquation de sa feuille de route aux ambitions du Groupe. Le forum permet également de mutualiser les bonnes pratiques et de renforcer les connaissances en matière de finance durable de ses membres. Des experts externes à HSBC peuvent être conviés. Le forum est semestriel et présidé par la Directrice de la stratégie de HSBC Assurances Vie (France).

- **Les Comités Produit (épargne et protection)**

Ils examinent les produits existants, leurs évolutions, l'adéquation de la tarification aux garanties proposées, et leur rentabilité. Ces comités valident les propositions de nouveaux produits ainsi que l'ensemble des remédiations nécessaires. L'intégration d'offres à caractères ESG est donc présentée pour validation et suivi à ces comités. Ils font aussi le lien avec le principal distributeur des produits d'assurance de la compagnie. Ce comité est présidé par la Directrice Générale Déléguée en charge du développement et de la Distribution. Ils rassemblent les fonctions suivantes : Produits, Actuariat, Investissement, Distribution, Conformité, Juridique, Opérations, Audit et Risques. Ces comités sont mensuels.

- **Le comité de Gestion des Risques**

³⁷ HSBC Life est la filiale assurance du groupe HSBC.

Il couvre l'ensemble des risques auxquels la compagnie d'assurance doit faire face. Il présente non seulement la cartographie de ces risques, ainsi que les risques émergents, mais aussi les niveaux d'appétit aux risques et le positionnement de la compagnie par rapport à ceux-ci. Les risques ESG sont analysés parmi l'ensemble des risques déjà identifiés au sein de la compagnie. Le comité présente les plans de remédiation le cas échéant. Il en fait une restitution fidèle au Comité d'audit et des risques.

Le comité est placé sous la responsabilité du Directeur des risques et rassemble : la Direction générale, les Directeurs Produits & Développement, l'Actuariat, la Finance, les Investissements, la Stratégie, les Opérations, les Contrôles administratifs, la Conformité, le Juridique et Fiscal, la Gestion Actif-Passif et l'Audit. Ce comité est trimestriel.

• **Le Comité d'Approbation des Nouveaux Investissements**

Ce comité a pour but d'assister le comité Exécutif de la compagnie et le comité d'investissement HSBC Life :

- pour assurer une gestion et une surveillance prudente des investissements sur le portefeuille d'actifs hors unités de compte³⁸ de l'entité
- pour les guider dans la prise de décision de toutes les nouvelles initiatives d'investissement via des fonds et/ ou nouvelles sociétés de gestion externes

Il propose une analyse d'impacts ESG. Ce comité se tient à un rythme bimensuel. Les participants à ce comité, dont le président est la Directrice des investissements de la compagnie d'assurance, sont : la Directrice générale, les Directeurs Produits & Développement, la Finance, les Risques, la Conformité, le Juridique et Fiscal, la Gestion Actif-Passif et l'Audit ainsi que l'ensemble des membres de la direction des investissements.

• **Le Comité des Investissements Financiers**

Ce comité a pour but d'assister le Comité Gestion Actif-Passif dans la prise en compte de la gestion des risques d'investissements y compris ceux relatifs à l'ESG et d'assister le Comité de Gestion des Risques dans la prise en compte des risques extra-financiers (voir Section 8 du rapport) sur le portefeuille d'actifs et de vérifier son alignement avec les objectifs de l'appétit aux risques et de la Politique d'Investissement. Ce comité se tient à un rythme mensuel. Les participants à ce comité, dont le président est la Directrice des investissements de la compagnie d'assurance, sont : l'équipe Investissement, la Direction des Risques, la Direction Gestion Actif-Passif, et HSBC Global Asset Management (France) pour la revue des fonds et mandats qu'il gère pour le compte de la compagnie.

• **Le Comité d'Investissements Immobiliers**

Ce comité a pour but d'assister le comité des Investissements Financiers et le Comité Gestion Actif-Passif dans la prise en compte de la gestion des risques d'investissements (risque de marché, de liquidité et de crédit) et d'assister le Comité de Gestion des Risques dans la prise en compte des risques extra financiers (voir Section 8 du rapport) sur le portefeuille d'actifs immobiliers confié à la gestion de gestionnaire d'actifs immobiliers du Groupe HSBC en France (HSBC REIM (France)) et de vérifier son alignement avec les objectifs d'appétit aux risques et de la Politique d'Investissement. Ce comité se tient à un rythme trimestriel. Les participants à ce comité dont le président est la Directrice des investissements de la compagnie, sont : le responsable investissement immobilier, la Direction des

³⁸ Fond en euros : produits d'assurances vie et PERin.

Risques, la Direction de la Conformité, et en invité HSBC REIM (France) pour la revue de la SCI³⁹ et SCPI⁴⁰ qu'il gère pour le compte de la compagnie.

- **Le Comité global des investissements de HSBC Life**

Ce comité, qui se réunit tous les deux mois, est établi pour assurer la surveillance des portefeuilles d'investissement d'actifs, y compris les actifs venant en représentation des engagements vis à vis des assurés ou les fonds propres de la compagnie. Il facilite la prise de décision et le partage des informations et bonnes pratiques entre toutes les entités de HSBC Life. Le champ d'action du comité comprend la gestion prudente des activités d'investissement dans l'intérêt des assurés et des actionnaires, c'est-à-dire : les rendements, le risque, la gouvernance, le capital, la gestion actif-passif, les nouvelles classes d'actifs et instruments, l'allocation d'actifs, les opérations d'investissement et leurs contrôles. Les critères ESG et de finance durable sont intégrés à l'ensemble de cette gestion.

L'ensemble des sujets ESG prioritaires et structurants pour la compagnie est présenté au Comité Exécutif de HSBC Assurances Vie (France) pour information générale et/ ou pour arbitrage.

En complément des programmes de formations décrits à la Section 2 de ce rapport, la Directrice Générale, la Directrice de la Stratégie ainsi que sa collaboratrice directe en charge du pilotage de la stratégie de durabilité ont bénéficié du programme de vulgarisation pédagogique « Green Friday » à une fréquence mensuelle. Ce programme est délivré par Blunomy⁴¹ dans le cadre d'un partenariat avec HSBC Continentale Europe en France.

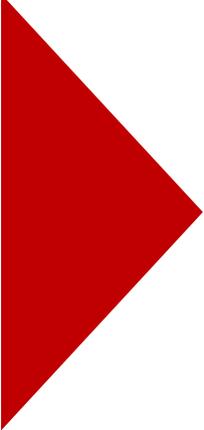
En 2023, les « Green Fridays » ont été organisés en 4 thèmes :

1. Les fondamentaux du changement climatique
2. Les technologies de la transition
3. Les défis sectoriels de la transition
4. Les défis transversaux de la transition

³⁹ Une SCI (Société Civile Immobilière) est une société civile permettant à ses associés de détenir et de gérer en commun un patrimoine immobilier.

⁴⁰ Une société civile de placement immobilier (SCPI) permet d'acheter et de gérer un patrimoine immobilier locatif via un placement collectif.

⁴¹ Blunomy est un cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans la Transition Énergétique et Environnementale.



2. Inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité, comprenant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance

La compagnie a défini une politique de rémunération en cohérence avec sa maison mère HSBC Continental Europe. Cette politique est en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité. Les objectifs de cette politique sont de :

- Parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération
- Promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité
- Garantir des pratiques de rémunérations responsables ;
- Eviter les conflits d'intérêts
- Protéger les intérêts des clients
- S'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive, et que celle-ci soit liée à la performance ajustée aux risques

En complément, la politique de rémunération inclut des règles d'équités ; celles-ci sont fondées sur le principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et féminins pour un même travail ou un travail de même valeur.

Les rôles et responsabilités liés au développement durable ont été définis pour un ensemble de fonctions internes les plus étroitement impliquées dans la mise en œuvre de la politique ESG. Dans le cadre de leurs fonctions, des objectifs précis liés à la durabilité sont assignés et transmis aux équipes et aux collaborateurs.

En complément, l'ensemble des collaborateurs compte parmi leurs objectifs annuels le suivi d'une formation ESG obligatoire.

Depuis 2023 HSBC Assurances Vie (France) a complété sa politique de rémunération par l'intégration formalisé d'objectif de performances en lien avec les sujets de durabilité. L'ensemble de la politique et ces objectifs ont été validés par le Conseil d'administration de HSBC Assurances Vie (France) en avril 2024.

Les indicateurs du pilotage de la performance extra-financière en 2024 des collaborateurs sont définis ci-après :

- Indicateurs communs avec HSBC Continental Europe
 - L'émission carbone en tonnes de CO2
 - La consommation énergie en MWh
 - Les émissions carbonées liées aux voyages en tonnes de CO2

- Le volume des déchets en tonnes
- Le pourcentage des déchets recyclés
- La consommation d'eau en m3
- L'achat de papier en tonnes
- Indicateurs spécifiques aux collaborateurs d'HSBC Assurances Vie (France)
 - Le nombre d'offre ESG (au moins une) pour chaque classe d'actif définie dans les contrats d'assurance vie et de retraite
 - La part d'investissements durables dans l'actif général
 - La part l'encours Unité Compte à critères ESG dans l'encours Unité de Compte total des contrats d'assurance vie et de retraite
 - Le nombre les impressions papier
 - L'empreinte numérique des courriels en tonnes de CO2
 - La part des fournisseurs externes ayant signé le code de conduite ESG du Groupe HSBC ou soumettant leur propre code de durabilité
 - Le respect la politique de déplacements professionnels privilégiant des alternatives écologiques quand c'est possible
 - La promotion au moins une initiative de diversité et inclusion pour les responsables d'équipes

L'ensemble de ces objectifs ESG attribué à toute ou partie des collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) est pris en compte dans l'évaluation de la performance annuelle. Ainsi l'atteinte des objectifs pèse dans la rémunération annuelle des collaborateurs de la compagnie d'assurance.

Les principes de la politique de rémunération est consultable sur le site institutionnel d'HSBC Assurances Vie (France) : <https://assurancesvie.hsbc.fr/>

3. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration est composé de 10 membres. Au-delà des critères d'indépendance et de recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes, la composition du Conseil d'administration traduit la volonté de la compagnie de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils différents et complémentaires. Ainsi, HSBC Assurances Vie (France) veille à la qualité de la composition de son Conseil d'administration : intégrité, compétences, compréhension du fonctionnement et de l'organisation de la compagnie, souci de l'intérêt social, implication dans la définition de la stratégie et dans les délibérations pour participer activement à ses décisions.

Ce conseil est composé de 30% d'administrateurs indépendants et de 40% de femmes. Le Conseil d'administration est une instance collégiale, mandatée collectivement par les actionnaires. Chacun de ses membres a l'obligation d'agir en toute circonstance dans l'intérêt de tous les actionnaires et dans l'intérêt social de l'entreprise. Ce conseil est à fréquence trimestrielle et des réunions ad-hoc sont organisées le cas échéant pour approfondir les sujets stratégiques.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été revu début 2024 et validé au Conseil d'avril 2024 afin de renforcer sa prise en compte des sujets ESG dans sa gouvernance. Cette révision porte en particulier sur l'ajout d'un paragraphe sur la composition du Conseil devant mieux refléter la qualité de la gouvernance et l'accent mis sur la diversité. Elle apporte également plus de détails sur l'intégration des critères ESG, de diversité et d'inclusion en ce qui concerne :

- Les thèmes traités par le Conseil : la stratégie de durabilité, la politique d'investissement durable, l'offre produit durable, la performance et les risques extra-financiers et la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale entre tous les salariés et d'égalité entre les femmes et les hommes
- Les formations du Conseil d'administration
- Le rôle du Président pour soutenir une culture inclusive excluant la partialité, la discrimination, l'intimidation et le harcèlement

◆ Suivi des axes d'améliorations réalisés en 2023

Tous les axes d'améliorations identifiés dans le rapport Loi Energie Climat de 2022 ont été réalisés.

◆ Axes d'améliorations 2024

1. Etendre les objectifs extra-financiers aux autres départements de la compagnie en lien avec leur activité et leurs responsabilités
2. Formaliser et communiquer en interne les performances extra-financières

4

Informations sur la
stratégie
d'engagement auprès
des émetteurs ainsi
que sur sa mise en
œuvre

1. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Dans le contexte de la délégation de gestion à HSBC Global Asset Management (France) de plus de 70% de son actif général relatifs aux investissements en actions cotées et obligations, HSBC Assurances Vie (France) est aligné avec la politique d'engagement actionnariale de son délégataire qui exerce ses droits de vote au nom de la compagnie d'assurance.

Concernant les investissements gérés en direct par HSBC Assurances Vie (France), l'assureur participe aux assemblées générales pour chacun des investissements en immobilier et en actions non cotées, et exerce son droit de vote le cas échéant.

◆ La politique d'engagement d'HSBC Global Asset Management (France) se résume et se définit en quatre étapes

1. Analyse et recherche

Décrypter les politiques de gouvernance des entreprises ciblées, leur résilience au changement climatique, leurs politiques du travail, etc., ainsi que l'impact environnemental et social qui en découle, en tenant compte de toutes les parties prenantes.

2. Dialogue avec les entreprises

Des réunions avec le conseil d'administration pour mieux comprendre les questions les plus préoccupantes, encourager des pratiques durables et assurer un suivi des progrès réalisés par rapport aux craintes soulevées.

3. Renforcement de nos interactions avec les entreprises

Si les mesures ci-dessus n'entraînent aucun changement d'attitude, HSBC Global Asset Management (France) peut être amenés à envisager des interventions publiques afin de faire davantage pression sur l'entreprise en question. HSBC Global Asset Management (France) préfère établir un dialogue avec les entreprises plutôt que le désinvestissement, mais en cas de manquement grave ou si aucune amélioration n'est constatée sur une période donnée, la société de gestion n'hésitera pas à céder leurs positions.

4. Vote

HSBC Global Asset Management (France) exerce ses droits de vote pour encourager les bonnes pratiques ESG et pour demander des comptes aux membres du conseil d'administration en cas de pratiques inappropriées. La société de gestion peut par exemple informer une entreprise de son intention de vote avant l'assemblée des actionnaires pour tenter de provoquer un changement, soutenir une proposition d'actionnaire présentée par un autre investisseur auprès un dialogue infructueux, ou encore voter contre des résolutions pour exprimer sa préoccupation sur des sujets spécifiques.

Les activités de vote et d'engagement effectuées par HSBC Global Asset Management (France) ont vocation à protéger et à valoriser les actifs qui leur sont confiés par leurs clients. Ces activités leur permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

HSBC Global Asset Management (France) s'engage à voter sur tous les titres détenus dans les portefeuilles d'HSBC Assurances Vie (France) qui lui sont confiés, à l'exception du mandat confié sur les obligations. Les droits de vote s'exercent seulement sur les portefeuilles actions.

Les votes visent à soutenir et à encourager les entreprises à respecter les codes locaux de gouvernance et les principes internationaux de bonne gouvernance, de pratiques sociales et de durabilité en matière environnementale.

Les dirigeants d'entreprise sont rencontrés régulièrement dans le cadre du processus de gestion active. Ils sont interrogés sur leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des enjeux ESG. Les entreprises dans lesquelles HSBC Global Asset Management (France) investit pour le compte de la compagnie d'assurance sont encouragées également à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG.

La politique d'engagement détaillée d'HSBC Global Asset Management (France) est décrite à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/stewardship>

2. Présentation de la politique de vote

◆ **Instruction et analyse des résolutions**

HSBC Global Asset Management (France) a mis en place un comité de gouvernance d'entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Il a défini les orientations et les critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG⁴², de l'OCDE⁴³, de l'Afep, du Medef⁴⁴ et les principes mondiaux de vote d'HSBC Global Asset Management (France).

HSBC Global Asset Management (France) utilise les services d'ISS⁴⁵. Ce prestataire en gouvernance d'entreprise implémente dans ses systèmes les règles définies par HSBC Global Asset Management et analyse les résolutions des émetteurs au regard de la politique de vote d'HSBC Global Asset Management (France) qui exerce ainsi ses droits de votes. Les résolutions de vote non couvertes par les principes directeurs d'HSBC Global Asset Management (France) ou qui nécessitent une analyse particulière sont examinées au cas par cas par les gérants.

◆ **Périmètre d'exercice des droits de vote**

HSBC Global Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de votes globaux définis par le métier de la gestion d'actifs. Ceux-ci s'appliquent à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies
- des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies
- des valeurs européennes pour lesquelles une politique de vote spécifique est utilisée

La politique de vote est accessible à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>

◆ **Présentation de la politique de vote et d'engagement auprès des sociétés de gestion externes au groupe HSBC**

Au-delà de la gestion confiée à HSBC Global Asset Management (France), et dans le but d'augmenter la diversification de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) travaille avec des sociétés de gestion externes. La compagnie d'assurance sélectionne de préférence des sociétés de gestion signataires des Principes for Responsible Investments⁴⁶ (PRI). Dans le cas où elles ne seraient pas signataires des PRI elles doivent fournir un argumentaire détaillant les modalités de prise en compte des critères ESG dans la gestion des actifs confiés. HSBC Assurances Vie (France) en complément de la signature des PRI, s'assure de l'application effective de ces principes.

⁴² AFG : L'Association française de la gestion financière.

⁴³ OCDE : L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure.

⁴⁴ Afep : Association française des entreprises privées.

⁴⁵ ISS : Institutional Shareholder Services, Inc. est une société de conseil en vote.

⁴⁶ Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Concernant les sociétés de gestion externes, HSBC Assurances Vie (France) s'assure de l'existence d'une politique de vote en ligne avec les pratiques des marchés. Néanmoins les statistiques de votes ne sont pas collectées.

Dans le contexte de la gestion de ses actifs en direct, notamment par le biais d'investissements collectifs, HSBC Assurances Vie (France) s'engage auprès de ses sociétés de gestion partenaires. Cet engagement peut prendre plusieurs formes :

- Participations aux assemblées générales des SICAV⁴⁷, FCPR⁴⁸ ou SCPI⁴⁹ en portefeuille
- Vote des résolutions proposées à chaque étape de la vie de certains fonds
- Exercice actif du rôle d'administrateur dans la SICAV HSBC Responsible Investment (HRIF)
- Rencontre régulière des sociétés de gestion dans le cadre du suivi des investissements en portefeuille incluant la mise à jour annuelle du suivi des sociétés de gestion

L'équipe investissement exerce ces votes sous la responsabilité du Directeur des Investissements. Depuis 2019, HSBC Assurances Vie (France) est représentée au conseil d'administration de la SICAV HRIF en tant que principal porteur de part sur les différents compartiments de cette SICAV, qui regroupe les gestions labellisées ISR⁵⁰ et Greenfin⁵¹ d' HSBC Global Asset Management (France) référencée largement au sein des contrats d'assurances vie de la compagnie. HSBC Assurances Vie (France) ne perçoit pas de jetons de présence ni de rémunérations annexes au titre de cette activité d'administrateur de la SICAV.

⁴⁷ Les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sont des organismes financiers appartenant à la catégorie des OPCVM (Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières). Une SICAV permet à différents épargnants d'investir dans un portefeuille composé de valeurs mobilières (obligations, etc.) détenu en commun.

⁴⁸ FCPR : Le fonds commun de placement à risque (FCPR) est un support d'investissement à risque composé de valeurs mobilières variées à fiscalité avantageuse en matière d'impôt sur le revenu et de plus-values.

⁴⁹ SCPI : Une société civile de placement immobilier (SCPI) permet d'acheter et de gérer un patrimoine immobilier locatif via un placement collectif. Cet investissement représente un risque car ni le rendement, ni le capital ne sont garantis.

⁵⁰ ISR : Investissement Socialement Responsable

⁵¹ Le label Greenfin a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique.

3. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie

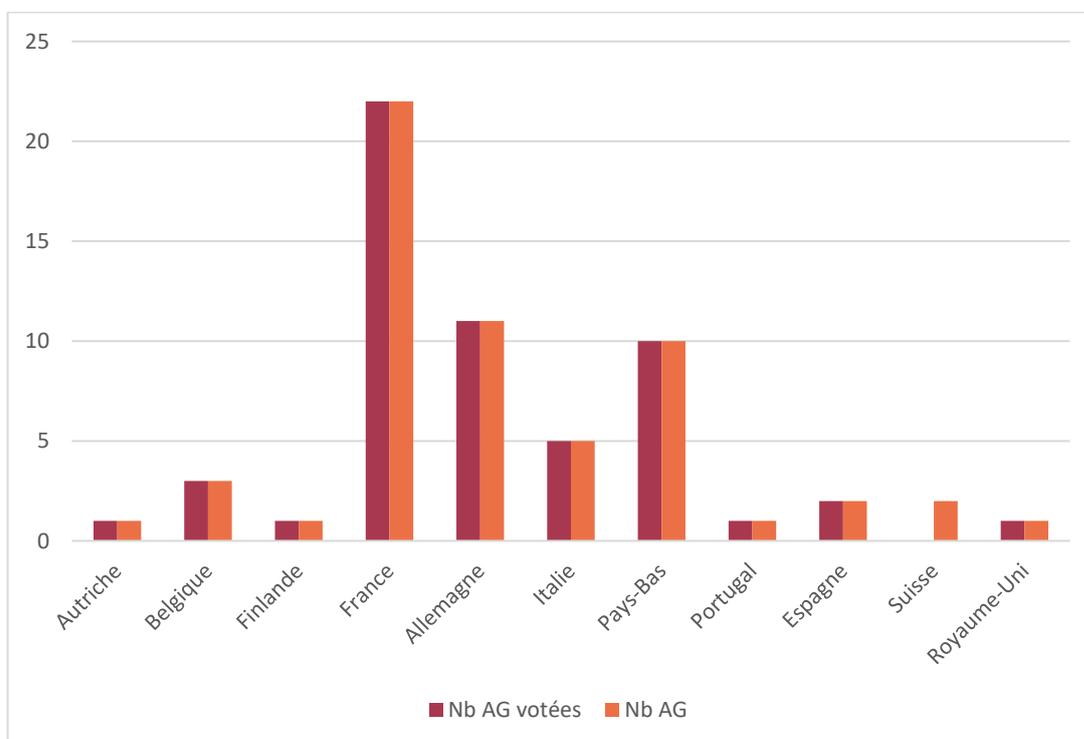
◆ Participations aux assemblées générales dans le cadre du Mandat Actions dédié à HSBC Assurances Vie (France).

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, parmi les 59 assemblées générales se sont déroulées, la société HSBC Global Asset Management (France) a exercé son droit de vote lors de 57 d'entre elles au titre du mandat Assurance-Vie.

Elle s'est abstenue pour 2 d'entre elles en raison de procédure propres à la Suisse (blocage et enregistrement des titres) qui ne permettent pas à HSBC Global Asset Management (France) de voter. Ceci concerne une entreprise dans le secteur de la consommation pour son assemblée générale et son assemblée générale extraordinaire.

Répartition des votes par pays :

Graphique numéro 13 : Répartition des votes par Pays

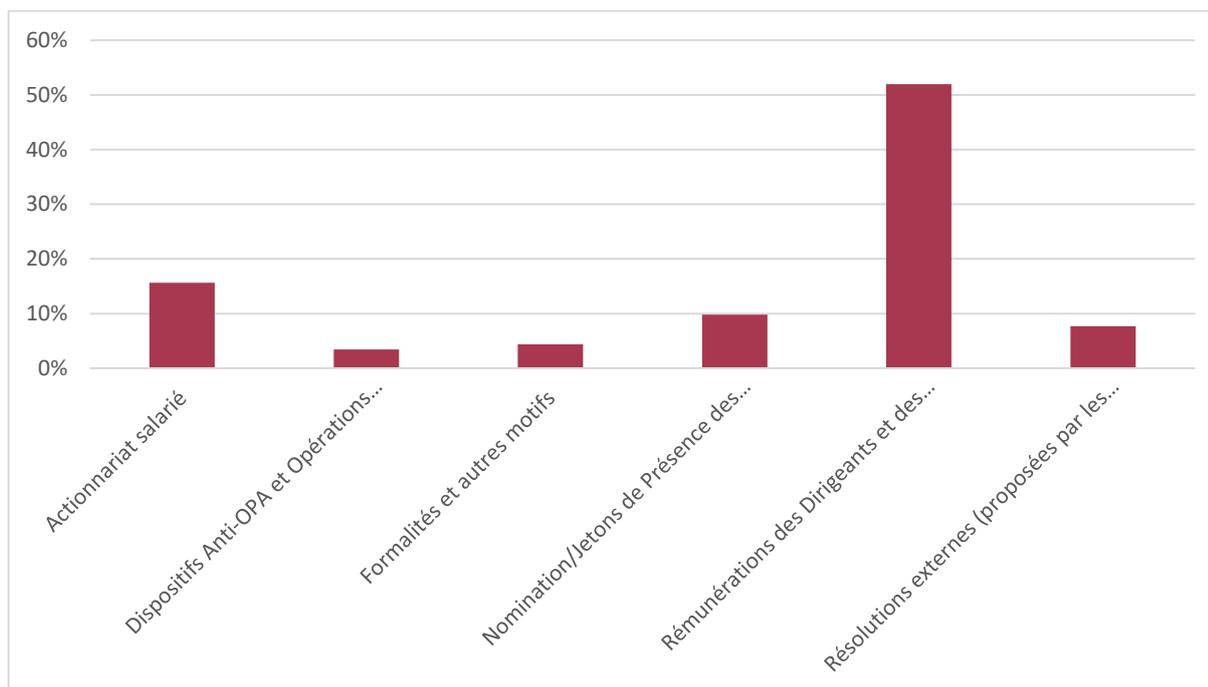


Au cours de l'année 2023, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 981 résolutions et voté contre les recommandations de la direction des sociétés sur 158 résolutions (16% des cas).

◆ **Motifs des votes « contre »**

Les votes d'oppositions aux recommandations des directions des sociétés sont représentés dans les graphiques ci-dessous par typologie de résolutions.

Graphique 14 : Vote « contre » en pourcentages de résolutions



◆ **Les principaux votes d'opposition concernent les thématiques suivantes**

- **La rémunération des dirigeants et / ou des administrateurs (éléments de la rémunération, critères retenus pour la part variable, attribution d'actions gratuites, stock option, indemnité de départ...)**

En 2023, le taux de votes dissidents sur les résolutions a été de 52% sur la rémunération des dirigeants. Ce taux s'explique par la politique sur les rémunérations excessives, mise en œuvre en Europe Continentale par HSBC Asset Management. Cette politique a été mise en œuvre l'an passé aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. La politique d'HSBC Asset Management prévoit un vote d'opposition sur les rémunérations des dirigeants si celles-ci excèdent un seuil fixé selon un modèle propre qui prend en compte la taille de l'entreprise en termes de capitalisation boursière et le nombre de salariés.

Sur les résolutions restantes (48%), les votes n'ont pas été possibles, principalement en raison de l'insuffisance d'informations relatives aux rémunérations et à leurs montants.

HSBC Global Asset Management (France) considère que la rémunération doit être fonction du travail effectué et liée à l'évolution de la valeur intrinsèque de la société et de la performance relative du titre. C'est pourquoi, elle a voté contre dès lors que ces conditions n'étaient pas remplies.

- **Actionnariat salarié**

HSBC Global Asset Management (France) a rejeté 16% des résolutions portant sur l'actionnariat salarié, toutes en France. Cela concerne principalement des augmentations de capital dédiées aux salariés. Les principales raisons de rejet en 2023 sont liées au risque de dilution⁵².

- **La nomination d'administrateurs**

HSBC Global Asset Management (France) a rejeté 10% des résolutions. Ces résolutions portent sur la nomination d'administrateurs non libres d'intérêt alors que le conseil d'administration est déjà considéré :

- o Comme insuffisamment indépendant ou
- o Pour lesquels l'actionnaire ne dispose pas de biographie suffisamment détaillée ou encore
- o Lorsque les différents comités du conseil ne comportent pas assez d'administrateurs libres d'intérêt ou lorsque
- o Le conseil d'administration ou de surveillance ne répond pas aux critères de diversité notamment de féminisation

⁵² Le risque de dilution fait référence à la diminution potentielle de la valeur des actions d'un investisseur en raison de l'émission de nouvelles actions par la société. Cela peut se produire lorsqu'une entreprise décide de lever des capitaux en émettant de nouvelles actions, ce qui peut diluer la valeur des actions existantes.

4. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

◆ **Exercice des votes et actions d'engagement 2023**

Dans la section précédente on retrouve les détails sur le mandat action, et dans cette section on retrouve les détails sur le reste du portefeuille. Dans cette sous-section le même principe s'applique comme décrite ci-dessus.

Les activités de vote et d'engagement d'HSBC Global Asset Management (France) ont vocation à protéger et à valoriser les actifs qui lui sont confiés. Ces activités lui permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

◆ **Exercice des droits de vote**

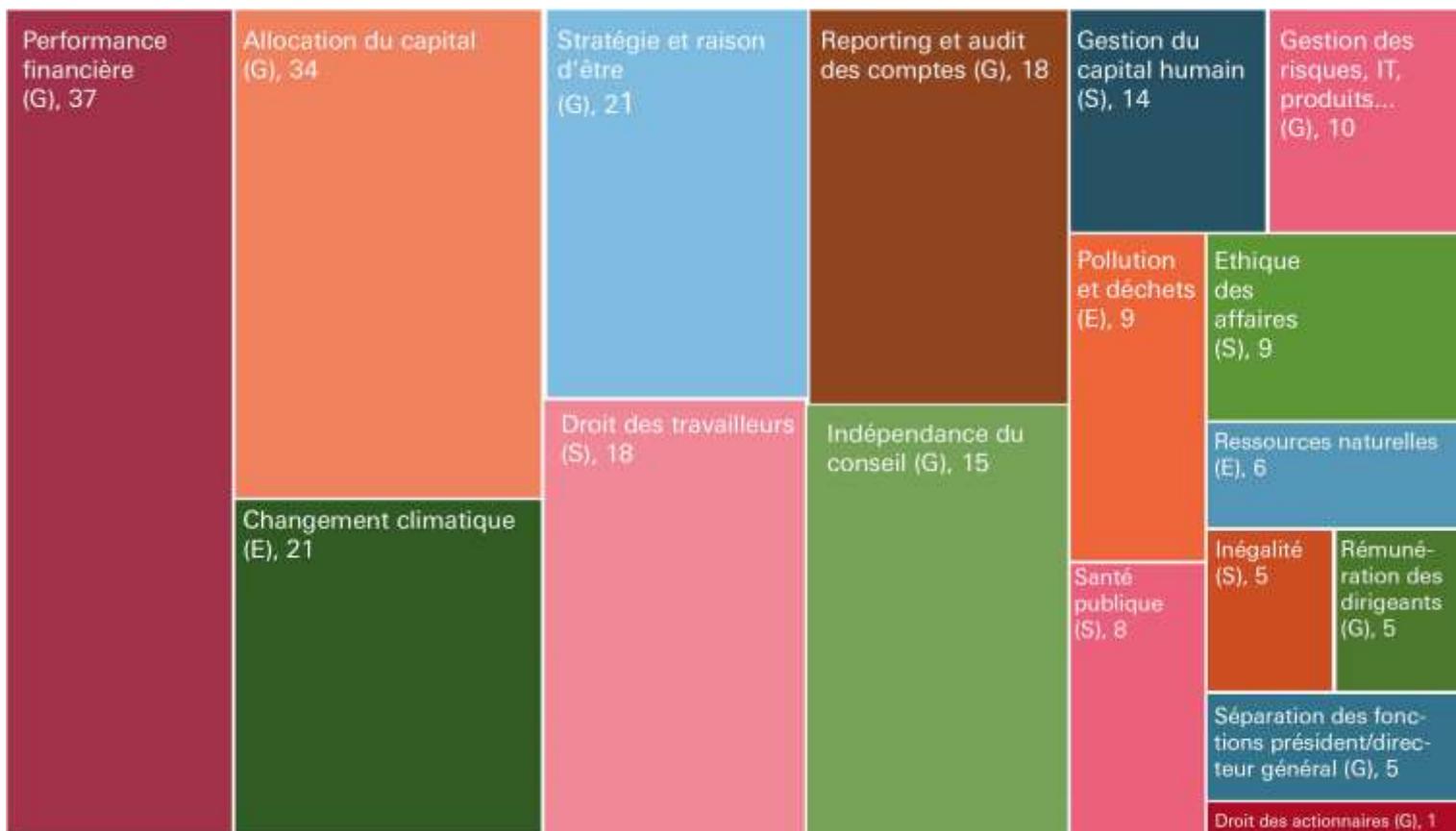
HSBC Global Asset Management (France) vote sur tous les titres détenus dans le mandat action et les fonds dédiés. Les votes visent à soutenir et à encourager les entreprises à respecter les codes de gouvernance locaux et les principes internationaux de bonne gouvernance, de pratiques sociales et de durabilité en matière environnementale.

◆ **Engagement direct**

HSBC Global Asset Management (France) rencontre régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Il les interroge sur leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des enjeux ESG. Elle encourage également les entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de la compagnie à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG.

En 2023, HSBC Global Asset Management (France) a échangé avec 35 entreprises détenues dans le cadre du mandat action et 77 entretiens ont été conduits au cours desquels des thèmes ESG ont été abordés. La répartition de échanges par sous-thématiques ESG est présentée ci-dessous.

Graphique numéro 16 : Répartition des échanges (en %) par sous-thématique E, S et G



◆ **Bilan de la politique de vote et d'engagement d'HSBC Assurances Vie (France) auprès de sociétés de gestion externes**

Au titre de l'exercice 2023, HSBC Assurances Vie (France) a participé à 100% des assemblées générales organisées (100% SCPI et SCI, 100% fonds d'actions non cotées et infrastructures). À noter que toutes les structures OPC⁵³ ne prévoient pas dans leur gouvernance de tenue d'AG ou de votes de résolutions. Seules les SICAV, FCPR, SCI⁵⁴ et SCPI⁵⁵ peuvent y être généralement soumises, en raison de leur statut actionnarial.

Aussi, HSBC Assurances Vie (France) n'a pas été sollicité sur tous les fonds.

À titre d'exemple, pour l'exercice 2023, sur les classes d'actifs actions non cotées et infrastructures, HSBC Assurances Vie (France) a reçu des sollicitations de votes sur 28% des fonds en nombre et 56% des encours de la classe d'actif en portefeuille. Concernant les investissements immobiliers, HSBC Assurances Vie (France) a été sollicité pour s'exprimer sous forme de votes sur 96% du portefeuille de l'Actif général et 94% sur le portefeuille PERin.

⁵³ Les OPC (organismes de placement collectif) investissent en valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) pour le compte d'un grand nombre d'épargnants. En achetant une part d'OPC, chaque épargnant accède à un portefeuille diversifié géré par un professionnel (une société de gestion agréée).

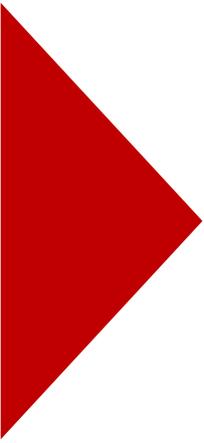
⁵⁴ Une SCI est une société civile permettant à ses associés de détenir et de gérer en commun un patrimoine immobilier. Il peut s'agir d'un : appartement ; maison ; bureau ; local commercial ; local industriel.

⁵⁵ Une société civile de placement immobilier (SCPI) permet d'acheter et de gérer un patrimoine immobilier locatif via un placement collectif. Cet investissement représente un risque car ni le rendement, ni le capital ne sont garantis.

Les différentes résolutions soumises au vote portaient sur les sujets suivants :

- Nominations des membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration du fonds
- Validation de frais
- Validation des comptes et rapport des commissaires aux comptes
- Validation d'évolutions juridiques de fonds (extension maturité du fonds/modification des statuts ...)
- Validation d'une augmentation ou diminution de capital

Les seuls votes négatifs exercés par HSBC Assurances Vie (France) au cours de l'année 2023 ont porté sur deux fonds d'actions non-cotés. Les résolutions concernées portaient sur la rémunération des administrateurs et frais de commissaires aux comptes.



5. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de Désengagement sectoriel

Les exclusions sectorielles ont été rappelées dans la Section 1 du rapport Loi Energie Climat.

◆ Axes d'amélioration 2024

1. Formaliser une charte de vote et d'engagement dédiée à la politique de la direction des investissements auprès des sociétés de gestion partenaires d'HSBC Assurances Vie (France), chartre qui regroupe les principes et pratiques établis par classe d'actif.
2. Collecter des données plus précises concernant les votes aux résolutions climat, biodiversité, parité homme/femme réalisés pour le compte de la compagnie et exécutés par ses sociétés de gestion partenaires.

5

Informations relatives à
la Taxinomie
Européenne et aux
combustibles fossiles

1. Alignement à la taxinomie environnementale

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat à l'horizon 2030, la Commission européenne ("CE") a mis en place un système de classification dénommé Taxinomie, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Dans le cadre du Règlement Taxinomie (règlement (UE) 2020/852), une activité économique est considérée comme durable si elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux mentionnés dans le règlement et ne cause de préjudice important à aucun des cinq autres tout en s'assurant de respecter les garanties minimales en termes de respect des droits de l'Homme et du travail. La taxinomie verte européenne définit 6 grands objectifs :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

A ce jour, sur les six objectifs listés à l'article 9 de ce Règlement, 2 sont entrés en vigueur : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Pour définir les activités économiques qui seront considérées comme durables sur le plan environnemental, il faut appliquer deux filtres.

- La première étape d'une analyse d'alignement repose sur une analyse d'éligibilité. L'éligibilité à la Taxinomie indique que l'activité est incluse dans la liste des activités figurant dans les actes délégués du règlement Taxinomie.
- Ensuite, une analyse d'alignement est effectuée et consiste à évaluer dans quelles mesures les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux (respect de critères techniques spécifiques) sans porter atteinte aux cinq autres objectifs tout en respectant des minimas sociaux.

Ci-dessous vous trouverez la part des encours concernant les activités éligibles complétant le règlement taxinomie :

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties
Part des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie ¹	0,05
Part des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie ¹	0,95

◆ Approche méthodologique

L'exercice de détermination de l'alignement à la Taxinomie est particulièrement complexe car les émetteurs ne commenceront à reporter sur ces données qu'à l'horizon 2023-2024. Ceci a pour conséquence que les sociétés de gestion s'appuient le plus souvent sur des données estimées modélisées provenant des fournisseurs de données qu'elles utilisent.

Dans ce contexte HSBC Assurances Vie (France) a choisi dans un premier temps de ne reporter que sur les activités éligibles.

La société de gestion s'appuie notamment sur la méthodologie de S&P Trucost pour extraire les données d'éligibilité. La méthodologie complète est fournie ci-après : [https://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/s-p-global-eu-taxonomy-data-\(193\)](https://www.marketplace.spglobal.com/en/datasets/s-p-global-eu-taxonomy-data-(193)).

Il s'agit d'identifier les valeurs des principales incidences négatives⁵⁶ (PAI) intégrées aux processus d'investissements et au suivi des entreprises en portefeuille. Les PAI constituent une déclinaison pratique du principe "Do No Significant Harm" (DNSH)⁵⁷. Elles visent à éviter les effets négatifs significatifs sur les objectifs environnementaux de la Taxinomie, comme ceux des investissements durables de la réglementation SFDR.

⁵⁶ PAI : Les incidences négatives en matière de durabilité correspondent aux impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance. Les PAI (Principal Adverse Impacts, appelées principales incidences négatives en français), constituent un ensemble d'indicateurs. Il y a 16 indicateurs obligatoires au total : 14 sont applicables aux entreprises, dont 2 spécifiques aux actifs souverains et supranationaux et 2 derniers sont spécifiques aux actifs immobiliers. En plus de ces indicateurs obligatoires, les acteurs du marché doivent opter pour deux indicateurs facultatifs.

⁵⁷ Le principe DNSH (do no significant harm, ou « absence de préjudice important ») est au cœur de la stratégie de développement durable de l'Union Européenne. Intégré au règlement taxinomie de l'UE, ce principe impose aux acteurs économiques de ne causer aucun préjudice aux 6 objectifs environnementaux qui déterminent la durabilité d'une activité : l'atténuation du changement climatique ; l'adaptation au changement climatique ; l'utilisation durable des ressources marines ; l'économie circulaire ; la prévention/réduction de la pollution ; la protection/restauration de la biodiversité et des écosystèmes. En France ce principe s'inscrit dans le cadre du projet « France 2030 » consacrée à la finance durable et à la décarbonation de l'économie

La liste des PAI sur les facteurs de durabilité est la suivante :

SFDR (PAI)		
PILIER ENVIRONNEMENTAL	Émissions de gaz à effet de serre	1. Émission de Gaz à effet de Serre 2. Empreinte carbone 3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre 4. Exposition à des sociétés opérant dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
	Biodiversité	7. Biodiversité : activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
	Eau	8. Rejets dans l'eau
	Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
PILIER SOCIAL, DROITS DE L'HOMME ET CORRUPTION		10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 12. Ecart de rémunération entre les sexes 13. Diversité des genres au conseil d'administration 14. Exposition des armes controversées (mines antipersonnel ; armes à sous-munitions. Armes chimique et armes biologiques)
EMETTEURS SOUVERAINS ET SUPRA-NATIONAUX		15. Intensité de GES des pays d'investissement 16. Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires)
IMMOBILIER		17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

2. Principaux résultats sur les portefeuilles HSBC Assurances Vie (France) en gestion déléguée à HSBC Global Asset Management France⁵⁸

Dans les tableaux ci-dessous « éligibilité » désigne le taux des investissements correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couverture » le taux des investissements pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Les résultats 2022 sont rappelés dans les Annexes à la fin du rapport.

2023

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur	Couverture	Éligibilité	PAI
--	------------------------	------------------------	------------	-------------	-----

Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises et émetteurs privés

Emissions de gaz à effet de serre	Emission de Gaz à effet de serre - Scope 1	Actif General	207 097	50%	73%	1
		PERin	46 737	52%	74%	
	Emission de Gaz à effet de serre - Scope2	Actif General	69 291	50%	73%	1
		PERin	17 001	52%	74%	
	Emission de Gaz à effet de serre - Scope 3	Actif General	371 938	50%	73%	1
		PERin	104 017	52%	74%	
	Emission de Gaz à effet de serre - Scope 1, 2 et 3	Actif General	648 326	50%	73%	1
		PERin	167 755	52%	74%	
	Empreinte Carbone - Scope 1, 2 et 3	Actif General	46	50%	73%	2
		PERin	57	52%	74%	
	Intensité de gaz a effet de serre des sociétés financées - Scope 1 et 2	Actif General	74	55%	73%	3
		PERin	39	57%	74%	
	Intensité de gaz a effet de serre des sociétés financées - Scope 1, 2 et 3	Actif General	160	55%	73%	3

⁵⁸ Mise à jour au 28/07/2023 à la suite d'une erreur de données et de méthodologie sur les PAI dans la version publiée le 30/06/2023

		PERin	126	57%	74%	
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Actif General		5,0%	63%	73%	4
	PERin		8,7%	63%	74%	
Exposition à des sociétés n'ayant pas établi d'initiatives de réduction d'émission carbone visant à s'aligner avec les Accords de Paris (PAI additionnelle)	Actif General		40%	51%	73%	4.2
	PERin		50%	52%	74%	
Part de consommation d'énergie issues de sources non renouvelables des sociétés financées	Actif General		60%	44%	73%	5a
	PERin		61%	49%	74%	
Part de production d'énergie issues de sources non renouvelables des sociétés financées	Actif General		80%	3%	73%	5b
	PERin		91%	2%	74%	
Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General		NA	NA	NA	6
	PERin		NA	NA	NA	
Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General		0,00	49%	73%	6
	PERin		0,00	53%	74%	
Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General		0,12	49%	73%	6
	PERin		0,09	53%	74%	
Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General		0,11	49%	73%	6

	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	PERin	0,20	53%	74%	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	0,01	49%	73%	6
		PERin	0,00	53%	74%	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	0,00	49%	73%	6
		PERin	0,00	53%	74%	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	0,04	49%	73%	6
		PERin	0,00	53%	74%	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	0,01	49%	73%	6
		PERin	0,02	53%	74%	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	0,11	49%	73%	6
		PERin	0,20	53%	74%	
Biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Actif General	2,0%	43%	73%	7
		PERin	2,0%	44%	74%	
Eau	Rejets dans l'eau	Actif General	0,0	2,0%	73%	8
		PERin	0,0	2,0%	74%	

Indicateurs d'incidence
négative sur la durabilité

portefeuille
considéré

Valeur de
l'indicateur

Couverture

Eligibilité

PAI

Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises et émetteurs privés

Déchets	Production de déchet dangereux et/ou radioactifs	Actif General	1,63	22%	73%	9
		PERin	0,59	22%	74%	
Droits de l'Homme	Absence de politique en matière de droits de l'Homme (PAI additionnelle)	Actif General	43%	54%	73%	9.3
		PERin	54%	54%	74%	
Pilier Social et Ressources Humaines	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU)et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Actif General	0,24%	63%	73%	10
		PERin	0,00%	63%	74%	
	Absence de processus et de mécanismes de conformité dans le cadre du contrôle du respect des principes du PMNU	Actif General	36%	47%	73%	11
		PERin	42%	48%	74%	
	Ecart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté	Actif General	16,0%	10%	73%	12
		PERin	15,0%	6%	48%	
	Mixité au sein des organes de gouvernance des entreprises financées	Actif General	40%	56%	73%	13
		PERin	40%	56%	74%	
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Actif General	0,00%	73%	73%	14
		PERin	0,00%	74%	74%	

Indicateurs d'incidence
négative sur la durabilité

portefeuille
considéré

Valeur de
l'indicateur

Couverture

Eligibilité

PAI

Indicateurs applicables aux investissements dans des les emetteurs souverains et supranationaux

Emissions de gaz à effet de serre	Intensité de gaz a effet de serre des emetteurs souverains ou supranationaux Scope 1,2	Actif General	123	15%	25%	15
		PERin	132	16%	23%	
Emissions de gaz à effet de serre	Intensité de gaz a effet de serre des emetteurs souverains ou supranationaux Scope 1,2,3	Actif General	232	15%	25%	15
		PERin	247	16%	23%	
Social	Proportion de Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Actif General	0%	20%	33%	16
		PERin	0%	16%	21%	

Indicateurs d'incidence
négative sur la durabilité

portefeuille
considéré

Valeur de
l'indicateur

Couverture

Eligibilité

PAI

Indicateurs applicables aux investissements immobiliers

Combustibles fossiles	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Actif General	0%	4,7%	6,0%	17
		PERin	0%	0%	5%	
Efficacité énergétique	Expositions à des actifs immobilier inefficaces sur le plan énergétique	Actif General	0%	0%	6%	18
		PERin	0%	0%	5%	

3. Principaux résultats sur les unités de comptes gérées par HSBC Global Asset Management (France) et commercialisées par HSBC Assurances Vie (France)

Ces résultats n'étaient pas calculés l'an dernier, donc il n'y a pas de comparaison à l'année dernière. Les unités sont identiques au tableau ci-dessus.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Incidences	Coverage	Eligibilité	PAI
<i>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</i>	<i>Incidences</i>	<i>Coverage</i>	<i>Eligibilité</i>	<i>N° PAI</i>
1. Émissions de GES de niveau 1	191739,3092	85%	87%	1
1. Émissions de GES de niveau 2	47735,78258	85%	87%	1
1. Émissions de GES de niveau 3	271693,4202	85%	87%	1
1. Émissions de GES de niveau 1, 2 et 3	511168,5	85%	87%	1
2. Empreinte carbone	109,0846375	85%	87%	2
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	277,7461143	85%	87%	3
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,57%	85%	87%	4
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	57,00%	33%	87%	5
5b. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable (production)	41,88%	3%	87%	5b
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique				6
Code NACE A	-	0%	87%	
Code NACE B	1,09	2%	87%	
Code NACE C	0,10	22%	87%	
Code NACE D	0,05	2%	87%	
Code NACE E	0,01	0%	87%	
Code NACE F	0,00	0%	87%	
Code NACE G	0,00	4%	87%	
Code NACE H	0,01	1%	87%	
Code NACE L	0,01	2%	87%	
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	8,38%	67%	87%	7
8. Rejets dans l'eau	0,02	5%	87%	8

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,00	37%	84%	9
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,87%	86%	87%	10
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	4,72%	77%	87%	11
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	25,08%	6%	87%	12
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	34,58%	85%	87%	13
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,00%	87%	87%	14
<i>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</i>				
15. Intensité de GES	89,36	5%	6%	15
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb de pays)	0,23	5%	6%	16
<i>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</i>				
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	0,00%	0%	0%	17
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	0,00%	0%	0%	18

6

Informations sur la
stratégie d'alignement
avec les objectifs
internationaux de
limitation du
réchauffement
climatique prévus par
l'Accord de Paris

1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21e Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier.

Le Groupe HSBC soutient l'Accord de Paris et a annoncé, en octobre 2020, des engagements en matière de lutte contre le risque climatique et environnementale.

En particulier :

- Réduire ses émissions financées – les émissions induites de ses portefeuilles de financement – afin d'être aligné à une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050
- Atteindre la neutralité carbone pour ses opérations, incluant la chaîne d'approvisionnement, d'ici à 2030
- Accompagner ses clients dans la transition vers un modèle durable en dédiant entre 750 et 1 000 milliards EUROS de financements et d'investissements au cours des 10 prochaines années
- Devenir l'un des principaux gestionnaires de capital naturel au monde

Par ailleurs, le Groupe HSBC a publié en 2024 son premier plan de transition Net Zero (*Net Zero Transition Plan*). Ce dernier expose notamment :

- La vision et l'approche stratégique du Groupe HSBC au regard de la transition
- Son approche des transitions sectorielles : depuis l'annonce en 2020 de son objectif de zéro émission nette à long terme, HSBC a fixé une série d'objectifs intermédiaires pour réduire son empreinte d'émissions financées dans les secteurs à forte intensité de carbone (ex : pétrole et gaz, électricité, production cimentière, automobile, aviation...). HSBC a également annoncé des politiques visant à mettre fin au financement de nouveaux projets pétroliers et gaziers ou de nouvelles mines de charbon métallurgique. Le nouveau plan fournit un aperçu détaillé des plans de transition de la banque pour chacun de ces secteurs.
- Son plan de mise en œuvre détaillant la politique d'accompagnement de ses clients dans leur transition, l'intégration des ambitions net zero dans l'ensemble des activités de la banque, y compris ses produits et services, ses politiques de gestion des risques, la gouvernance du conseil d'administration, la politique de rémunération des dirigeants, ainsi que son engagement et ses partenariats avec les gouvernements, les régulateurs, le secteur financier, pour façonner l'élaboration de normes, de réglementations et de politiques visant à soutenir la transition.

De plus amples informations sur les engagements déployés sont disponibles sur <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy>.

Dans ses publications, le Groupe HSBC suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures ("TCFD") depuis leur publication en 2017, et est membre du Partnership for

Carbon Accounting Financials ("PCAF"), un partenariat mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble dans l'objectif de développer et de mettre en œuvre une approche harmonisée pour évaluer et déclarer les émissions de gaz à effet de serre ("GES") associées à leurs financements et investissements.

En tant que filiale du Groupe HSBC, la compagnie d'assurances s'intègre à cette politique.

En tant qu'investisseur institutionnel de long terme, elle travaille à l'établissement d'un plan de transition de son portefeuille d'investissement vers la neutralité carbone d'ici 2050, afin de s'aligner et contribuer à l'ambition Net Zero du Groupe.

Elle bénéficie aussi des engagements pris par son partenaire de gestion principal à qui elle confie la gestion de 70% de son actif général. Dans ce cadre, HSBC Global Asset Management (France) a rejoint en juillet 2021 l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM)⁵⁹. L'engagement a été pris d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs gérés par HSBC Global Asset Management (France) d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris.

◆ Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

La politique de sortie progressive du charbon thermique du Groupe HSBC a été révisée en 2024, conformément à son engagement de revoir chaque année sa politique et ses objectifs en tenant compte de l'évolution de la science et des orientations reconnues au niveau international.

Les scénarios utilisés par le Groupe dans son analyse des émissions émises s'appuient sur des hypothèses concernant le budget carbone disponible et les mesures à prendre pour mener la transition mondiale vers une hausse limitée à 1,5°C. Les hypothèses portent notamment sur le développement et/ou l'adoption de technologies, l'évolution du mix énergétique, le retrait d'actifs échoués⁶⁰, les changements de comportement et la mise en place de leviers politiques.

En parallèle, HSBC Global Asset Management (France), a annoncé en 2022 son ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de scope 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 pour 38% de ses actifs sous gestion gérés à travers le monde. Pour la compagnie d'assurances, les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprises, dont les données en matière de décarbonation sont les plus fiables. Ce périmètre couvre les investissements réalisés sur les marchés développés et émergents.

⁵⁹ L'initiative NZAM a été créée afin d'accélérer les efforts déployés par les investisseurs en direction de l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre. Elle rassemble des sociétés de gestion d'actifs souhaitant se fixer un objectif de zéro émission nette en 2050 au plus tard parmi tous leurs investissements, et leur prête assistance dans cette démarche. Cet engagement exige des gestionnaires d'actifs qu'ils déterminent des objectifs précis dans les 12 mois après leur adhésion.

⁶⁰ Les actifs échoués sont des investissements qui perdent de la valeur en raison de l'impact de changements liés à la transition énergétique, à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques qui rendent progressivement les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Plusieurs facteurs peuvent conduire à la dévalorisation des actifs, à l'instar de nouvelles réglementations limitant l'utilisation des combustibles fossiles (marché carbone, taxation du carbone, limitations des émissions de CO₂, etc.) ou encore de contraintes environnementales.

2. Méthodologie interne déployée

Pour les supports en euros, HSBC Assurances Vie (France) a recours au calcul des émissions équivalent carbone permettant de suivre l'incidence des encours gérés en matière d'émissions des gaz à effet de serre. Cette mesure est mise à jour annuellement.

En 2023, la méthodologie de calculs de ces métriques a été alignée sur celle des PAIs (Principales Incidences négatives), notamment celle :

- du PAI n°3 (Intensité des émissions de gaz à effet de serre - GES) pour les entreprises et émetteurs privés.
- du PAI n°15 (Intensité de GES des pays d'investissement) pour les émetteurs gouvernementaux et supranationaux.

L'indicateur d'intensité de GES (PAI n°3) permet de mesurer l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone (la mesure utilisée correspond aux « tonnes équivalentes de CO2 par million d'euros de chiffres d'affaires ») et d'évaluer le potentiel d'adaptation du modèle économique de ces émetteurs à une trajectoire Net Zero.

Au niveau d'un pays, l'intensité de GES (PAI n°15) est calculée avec et sans prise en compte des émissions et absorptions de CO2 liées à l'Utilisation des terres⁶¹, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF).

L'ensemble de ces données permettent de définir la trajectoire de réduction de l'intensité des émissions de GES du portefeuille.

Une intensité de GES moyenne est calculée au niveau de l'ensemble des investissements, en pondérant les intensités de GES des émetteurs par leur poids dans le portefeuille d'investissements suivant leur valeur de marché au 31 décembre 2023.

La mesure de l'intensité de GES se base sur les données du fournisseur de donnée S&P Trucost.

Pour chaque fonds et mandat de l'actif général et du produit PERin, l'intensité de GES est calculée au niveau de chaque émetteur, en retenant 3 scopes.

En effet, le GreenHouse Gas (GHG) Protocol, standard international de mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), permet de quantifier les émissions de GES directes et indirectes d'une entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement sur trois périmètres :

- **Scope 1** : Les émissions opérationnelles directes générées par l'activité économique d'une société
- **Scope 2** : Les émissions indirectes induites par la consommation d'énergie, production d'électricité, de chaleur ou de vapeur, importée ou achetée pour l'activité de production de l'entreprise

⁶¹Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF ou UTCAF) est une catégorie utilisée dans les inventaires sectoriels d'émissions de gaz à effet de serre qui regroupe les émissions et les absorptions de ces gaz découlant directement des activités humaines liées à l'utilisation des terres, leurs changements d'affectation et à la forêt. On parle habituellement du « secteur UTCATF »^{1,2,3}.

Le secteur UTCATF regroupe les flux de carbone induits par les activités humaines, relatifs au couvert végétal et à la matière organique du sol dont la teneur en carbone dépend de l'utilisation qui est faite du sol. Sont principalement concernées : les terres forestières qui stockent beaucoup de carbone dans les arbres, la litière et le sol ; les terres agricoles qui en stockent surtout dans le sol ; les zones humides et en particulier les

- **Scope 3** : Les émissions indirectes qui concernent toute la chaîne de valeur, notamment en amont et en aval de l'activité de l'entreprise, par exemple liées à l'approvisionnement, l'extraction de matières premières, le transport, l'utilisation du produit par le consommateur

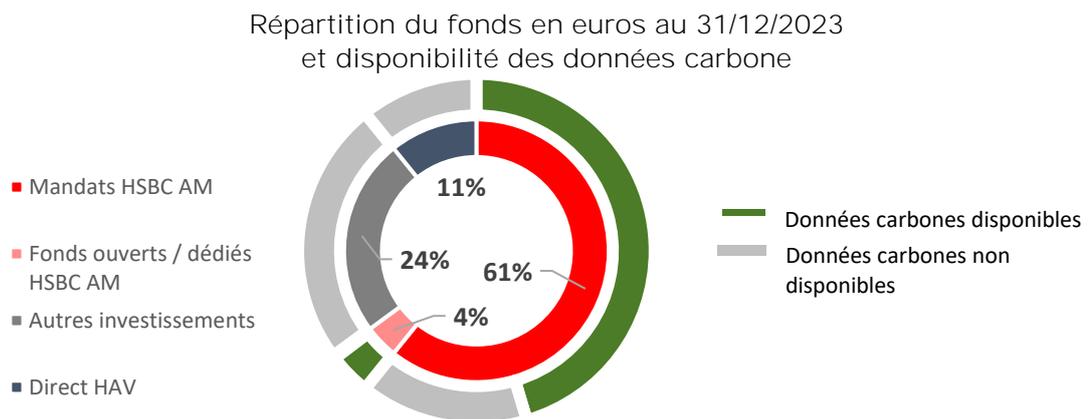
Les données de Scope 3 peuvent poser des difficultés en termes de cohérence des informations, de comptage multiple et d'exhaustivité des données, s'agissant d'un portefeuille diversifié comme celui d'HSBC Assurances Vie. En 2023 elles ont été intégrées. Ainsi, les deux périmètres, Scope 1+2 et Scope 1+2+3 sont mesurés et analysés. La mesure scope 1+2+3 sera utilisée au niveau de chaque émetteur à titre comparatif au sein de son secteur. La mesure scope 1+2 nous paraît la plus pertinente sur un portefeuille diversifié.

Au 31 décembre 2023, l'intensité de GES uniquement sur le périmètre des fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France), hors gestion alternative⁶² et OPCVM monétaires, soit environ 65% des encours des fonds euros à fin 2023 (actif général et canton fonds euros du contrat PERin).

Les autres investissements (comprenant notamment l'immobilier, les actions non cotées, les titres obligataires structurés – pour lesquels les données carbone ne sont pas encore disponibles) ont donc été exclus. Pour les Asset Managers externes, les fichiers EET sur la classe d'actif, actions cotées, ont été collectés et analysés. Toutefois devant la qualité inégale des données reçues et la faible représentativité des encours sur lesquels des données de qualité satisfaisante étaient disponibles, ces informations n'ont pas été intégrées au périmètre considéré.

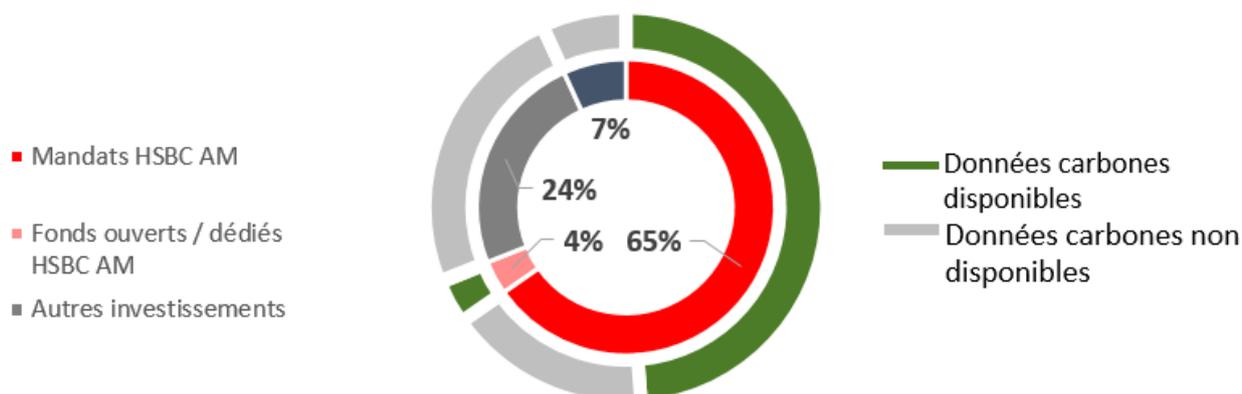
Le détail de la couverture en données carbone par fonds et par type d'investissement est donné dans les graphiques ci-dessous.

Graphique 1 : Intensité de GES des supports en euros au 31 décembre 2023 : mandats et fonds HSBC Global Asset Management (France)



⁶² Du fait du recours important aux produits dérivés, peu de données ESG sont disponibles pour les supports de gestion alternative

Répartition du fonds PERin au 31/12/2023 et disponibilité des données carbone



La couverture par type d'émetteur, c'est-à-dire la proportion des encours pour lesquels la donnée carbone est disponible, atteint :

1. 76% pour les entreprises en position au sein du portefeuille considéré de l'actif général ainsi que le canton fonds euros PERin contre 78% en 2022
2. 58% pour les émetteurs souverains⁶³ et supranationaux⁶⁴ au sein du portefeuille considéré de l'actif général / 68% au sein du portefeuille considéré du canton fonds euros PERin en baisse par rapport à 2022. En effet, pour les titres émis par des régions et collectivités locales, aucune donnée carbone n'a été attribuée en 2023. Cependant, une étude en cours vise à confirmer une attribution de la donnée d'émission de GES de l'Etat correspondant, comme acceptable au regard des pratiques de marchés. De même, considérant les titres émis sous format de SPV (Special Purpose Vehicle), une vue en transparence prenant en compte la donnée d'émission de GES du titre sous-jacent sans considération du dérivé rattaché à la structure (ex : option de rachat anticipé, couverture de devise...) sera étudiée.

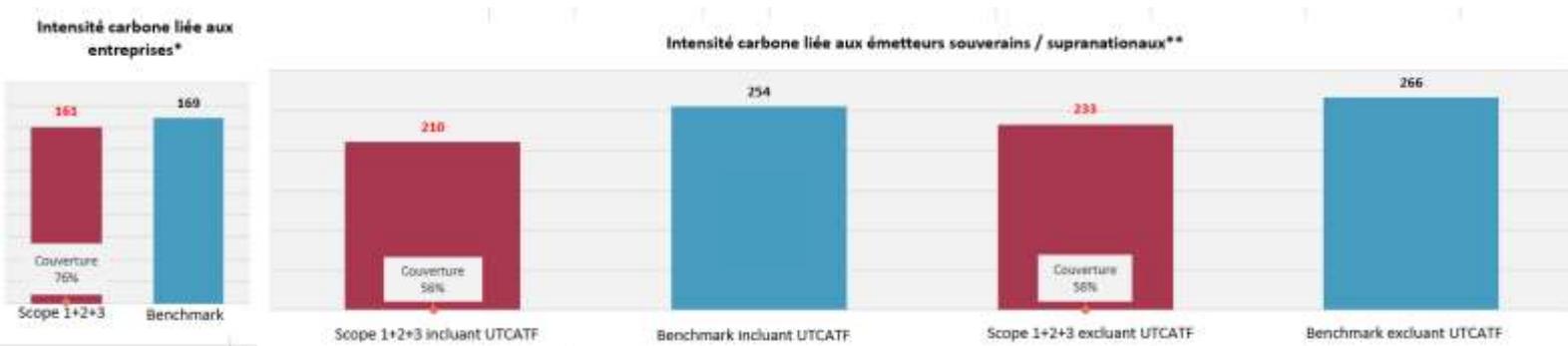
Les intensités de GES données ci-dessous pour le portefeuille considéré de l'actif général et le canton fonds euros du produit PERin ainsi que celles de leur indice composite⁶⁵, sont calculées en tonnes de CO2 par million de euros de chiffre d'affaires de la société ou de produit national brut du pays, sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les deux mesures scope 1+2 et scope 1+2+3 sont analysées

Graphique 2 : Portefeuille considéré au sein de l'Actif général Scope 1+2+3

⁶³ Les titres souverains sont des titres émis par un Etat ou une Banque Centrale.

⁶⁴ Les titres supranationaux sont des titres émis par des structures administratives qui dépassent les limites des Etats et englobent ainsi plusieurs Etats.

⁶⁵L'indice composite est une composition des indices de référence respectifs des différents sous portefeuilles composant le portefeuille global, pondérée par les poids respectifs des dits sous portefeuilles dans le portefeuille global



* L'intensité carbone liée aux entreprises représente l'intensité carbone des émetteurs privés en portefeuille. Elle est exprimée en tonnes de CO² par million de EUROS de chiffre d'affaires.

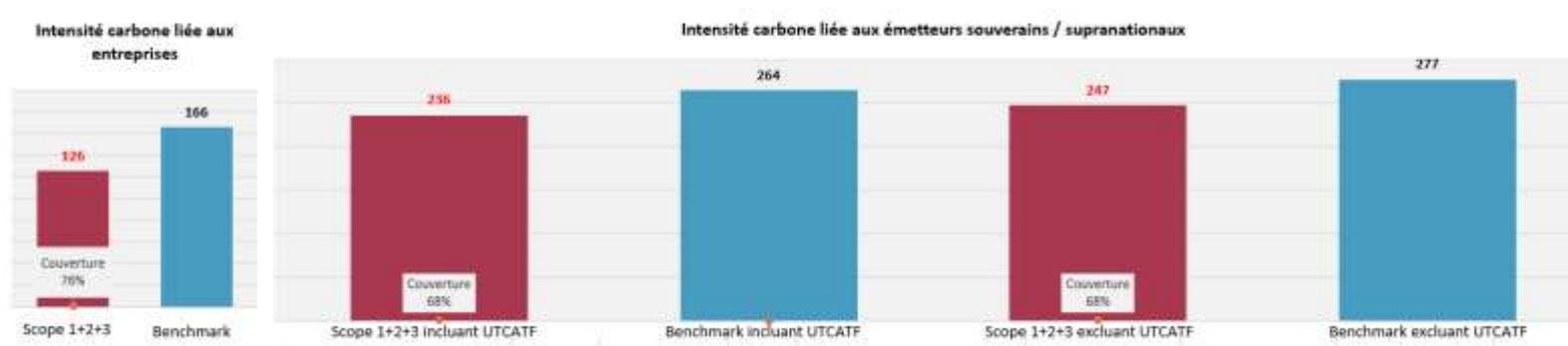
● Taux de couverture

** L'intensité carbone liée aux émetteurs souverains / supranationaux représente l'intensité carbone des émetteurs publics ou assimilés en portefeuille, en tenant compte ou non de l'Utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). Elle est exprimée en tonnes de CO² par million de EUROS de

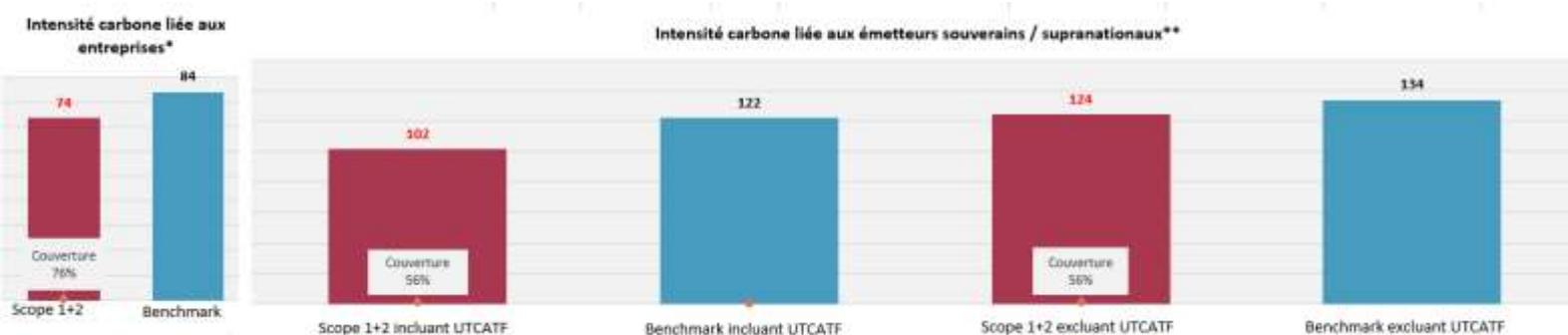
Produit Nationale Brut (PNB).

*** L'indice composite est une composition des indices de référence respectifs des différents sous portefeuilles composant le portefeuille global, pondérée par les poids respectifs des dits sous portefeuilles dans le portefeuille global.

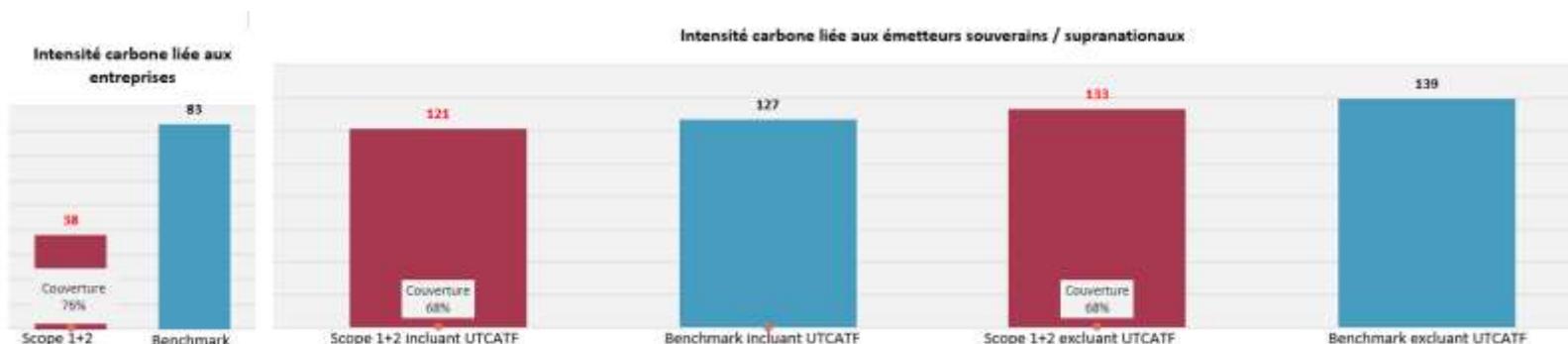
Graphique 3 : Portefeuille considéré au sein du Fonds Euros PERin Scope 1+2+3



Graphique 4 : Portefeuille considéré au sein de l'Actif général Scope 1+2



Graphique 5 : Portefeuille considéré au sein du Fonds Euros PERin Scope 1+2



Les intensités de GES agrégées au niveau de l'actif général et du PERin sont moins élevées comparées à leur indice composite aussi bien sur les scopes 1+2 et 1+2+3.

C'est également le cas pour les intensités de GES liées aux entreprises et aux souverains/supranationaux qui sont inférieures à celles de l'indice composite tant pour l'actif général que pour le PERin à la fois sur le scope 1+2 et le scope 1+2+3. Ceci témoigne de l'attention portée à la gestion du portefeuille quant à la limitation des émissions en termes de gaz à effet de serre conformément à l'objectif de surperformer l'indice composite.

Au total l'intensité de GES scope 1+2 du portefeuille considéré a évolué favorablement entre 2022 et 2023. Celle liée aux entreprises du portefeuille Actif Général a évolué de 92 à 74 (tonnes de CO² par million de euros de chiffre d'affaires), soit une baisse de -20%. Celle du PERin a évolué de 61 à 38 soit une baisse de -38%.

L'intensité de GES liée aux émetteurs souverains/supranationaux incluant UTCATF a également baissé pour l'Actif Général de 120 à 102 (tonnes de CO² par million de euros de Produit Nationale Brut (PNB)) en baisse de -15% et pour le PERin de 128 à 121 en baisse de -5%. Celle excluant UTCATF pour l'Actif Général a évolué de 143 à 124 en baisse de -13% et pour le PERin de 162 à 133 en baisse de -18%.

Cette baisse s'explique par deux principales raisons :

1. Une évolution à la baisse des intensités carbone des émetteurs en portefeuille qui se reflètent également à travers les indices de référence entre 2022 et 2023 indiquant un mouvement général de baisse en moyenne des intensités de GES en relatif du chiffre d'affaires /PNB des acteurs de marché considérés
2. Une stratégie ciblée de désinvestissement sur des émetteurs à forte intensité de GES dans le cadre du programme d'investissement en 2023

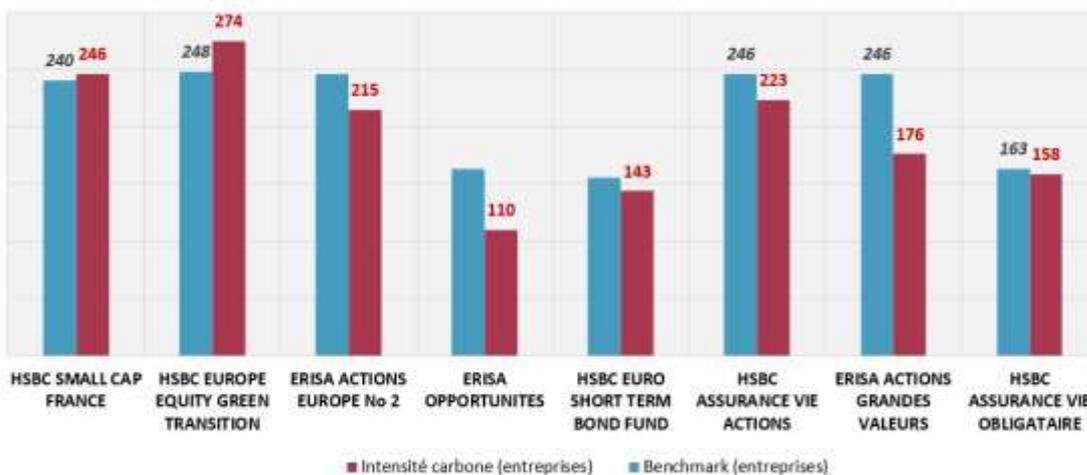
Enfin, la métrique incluant les scope 1+2+3 pour les entreprises du portefeuille considéré de l'Actif Général se positionne à 161 tonnes de CO² par million de euros de chiffre d'affaires. Celle du PERin se positionne à 126 tonnes de CO² par million de euros de chiffre d'affaires.

L'intensité de GES liée aux émetteurs souverains/supranationaux incluant les scopes 1+2+3 pour le portefeuille considéré de l'Actif Général se positionne à 210 tonnes de CO² par million de euros de Produit National Brut (PNB) et pour le PERin à 236 tonnes de CO² par million de euros de Produit National Brut (PNB) inclus LULUCF.

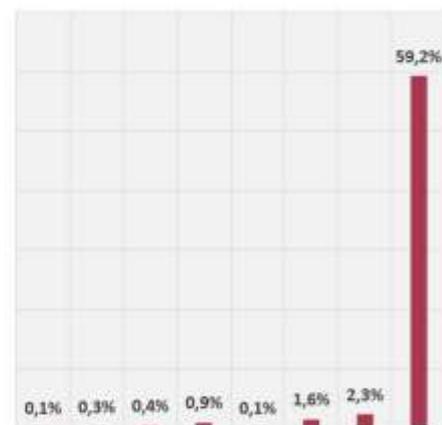
L'analyse détaillée est également disponible de chaque fonds et/ou mandat du périmètre total considéré ci-dessus géré par HSBC Global Asset Management (France). Cette analyse, met en évidence une intensité de GES par fond ou mandat généralement plus faible que celle de leur indice de référence.

Graphique 6 : intensité de GES des fonds et mandats gérés par HSBC AM pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France) & Poids du fonds / mandat au sein de l'actif général

Intensité carbone des entreprises pour les fonds & mandats gérés par HSBC Asset Management pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) au 31/12/2023

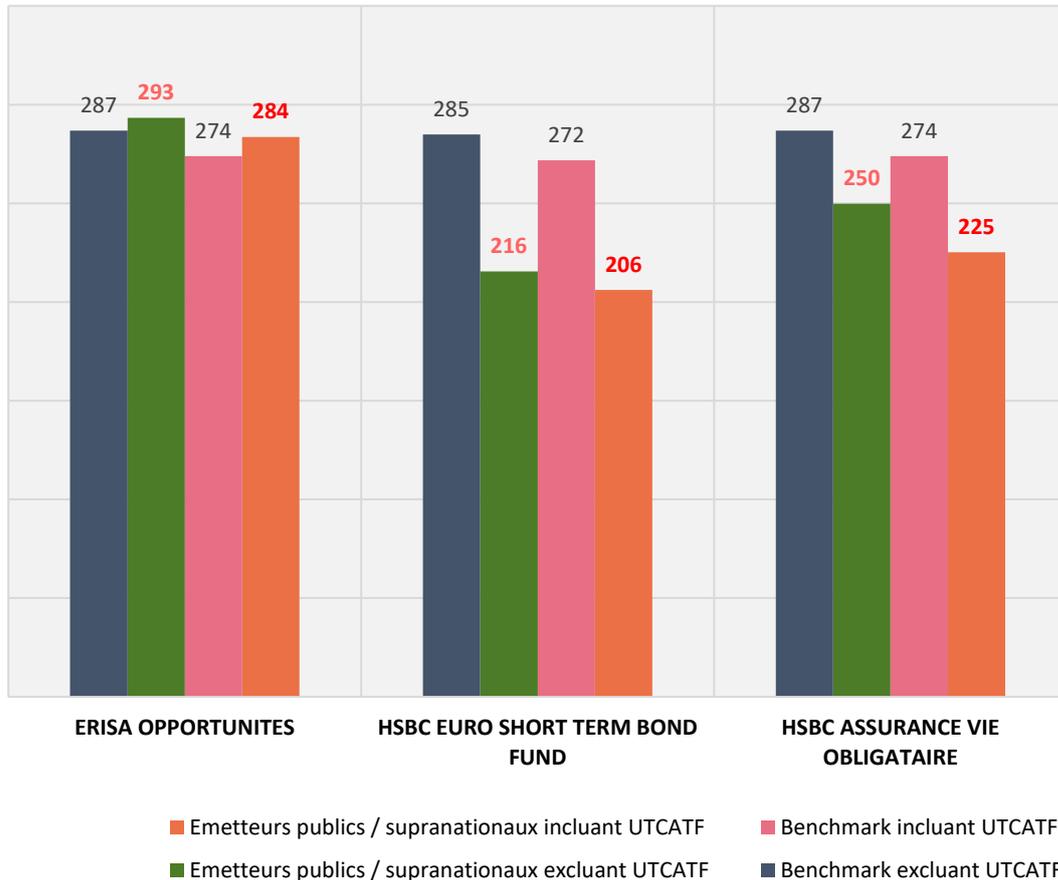


Poids du fonds / mandat au sein de l'actif général



Graphique 7 : Emissions de carbones évités de fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France) ainsi que leur taux de couverture

Intensité carbone des souverains pour les fonds & mandats gérés par HSBC Asset Management pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) au 31/12/2023



◆ Mesure des émissions Carbone évitées au 31/12/2023

La prise en compte de la capacité des entreprises à contribuer à la transition climatique peut être également mesurée par le calcul d'émission de carbone évitées qui peut être complémentaire à l'analyse des intensités de GES. HSBC Assurances Vie (France) via sa société de gestion se base sur la méthodologie du fournisseur Carbon4 Finance⁶⁶. Les économies d'émissions correspondent à la somme des émissions réduites et évitées.

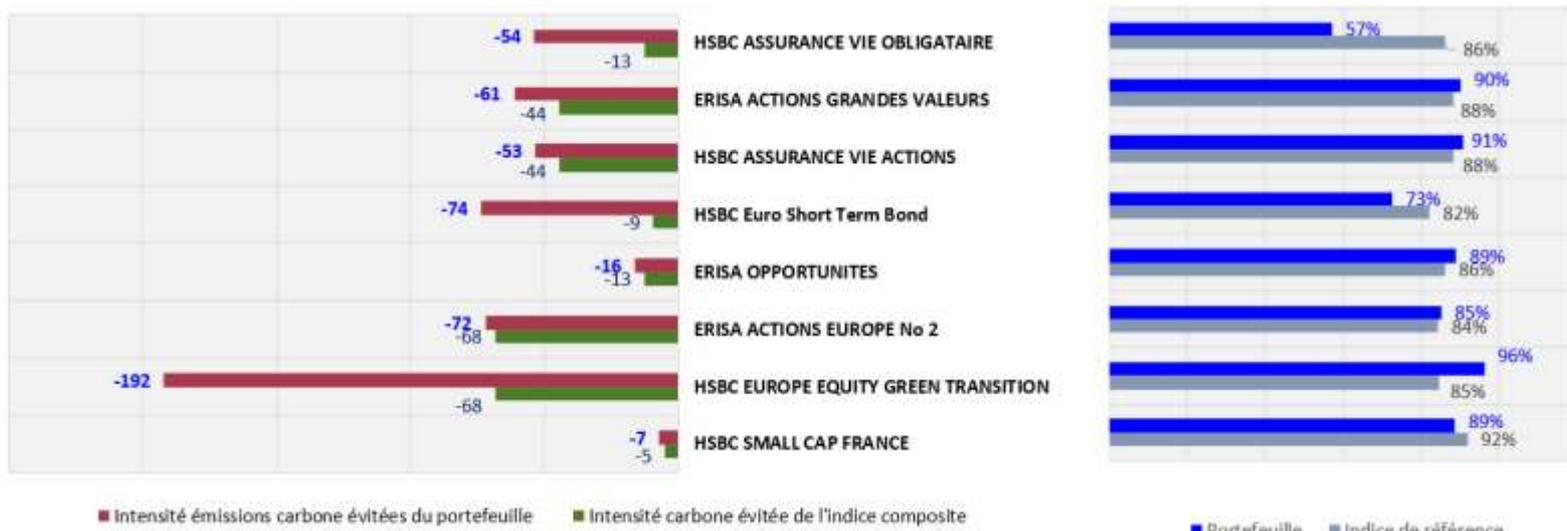
Les "émissions évitées" par une organisation concernent les réductions d'émissions réalisées par ses activités, produits et/ou services, lorsque ces réductions se réalisent en dehors de son périmètre d'activité. Elles sont évaluées au regard d'un scénario de référence (source ADEME).

Cette mesure d'émission de carbone évitée s'exprime en tonnes équivalentes de CO2 par million d'euros investi.

⁶⁶ Carbon4 Finance suit quelques 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises.

Le graphique ci-dessous illustre les émissions de carbone évitées sur les principaux mandats et fonds qui représentent 65% de l'actif général (hors OPC monétaires et fonds alternatif).

Graphique 8 : Emissions de carbone évitées des fonds & mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) au 31/12/2023 & Taux de couverture des données



Les émissions de carbone évitées se sont réduites en 2023 comparativement à 2022 pour l'ensemble des mandats et fonds du portefeuille. Cette tendance s'applique également à l'indice de référence et est cohérente avec le mouvement observé sur les intensités de GES. Ainsi, les émissions de carbone évitées de HSBC Assurances Vie (France) restent plus importantes que celles du portefeuille de référence. La couverture des données est en moyenne de 76% (72% pour le fonds obligataire HSBC Euro Short Term et 96% pour HSBC Europe Equity Green Transition) contre 86% en moyenne pour l'indice de référence.

À titre d'exemple :

HSBC Europe Equity Green Transition

- Le fonds HSBC Europe Equity Green Transition investit en priorité dans des secteurs identifiés par la taxonomie du label Greenfin, secteurs qui contribuent à la transition énergétique.
- Parmi les actifs du fonds, les valeurs liées aux équipements électriques, aux métaux durables (présentant une part significative de métaux recyclés), les valeurs de la chimie et le secteur du packaging présentent les empreintes carbone les plus élevées au sein du portefeuille et sont les principaux contributeurs de l'empreinte carbone du portefeuille.
- Malgré cette allocation, l'empreinte carbone du portefeuille est en ligne avec son indice de référence.
- De plus, à fin 2023, l'intensité de carbone évitée du fonds ressort à -192 tco² évité par millions investis contre -68 pour son indice de référence avec un taux de couverture de 96% pour le fonds et 85% pour l'indice.

◆ **Mesure de l'augmentation de la température implicite du portefeuille au 31/12/2023**

En complément des mesures d'intensité carbone, HSBC Assurances Vie (France) dispose d'une mesure complémentaire pour suivre les émissions de gaz à effet de serre, des supports en euros : la mesure d'augmentation de température implicite du portefeuille à horizon 2050.

L'objectif de cette mesure est de positionner le portefeuille sur une trajectoire de limitation d'augmentation de température à horizon 2050. Il s'agit d'estimer quelle serait l'augmentation de température anticipée à horizon 2050 à l'échelle planétaire, si le portefeuille était représentatif de l'ensemble de l'économie. Cette mesure permet d'estimer l'alignement d'un portefeuille à l'Accord de Paris en matière de Climat et de mettre en œuvre une stratégie de diminution de l'intensité de GES le cas échéant.

La méthodologie de calcul de l'augmentation implicite de la température retenue par HSBC Global Asset Management (France) et s'appliquant aux encours gérés par la société de gestion pour le compte de HSBC Assurances Vie (France) s'appuie sur des données fournies par S&P Trucost. Ces données sont issues de deux modèles⁶⁷, mis en avant par l'initiative Science Based Target⁶⁸, en fonction du secteur d'activité de l'entreprise et de son degré d'émission de gaz à effet de serre.

⁶⁷Le modèle privilégié est le modèle GEVA (Green House Gaz Emissions per Unit of Value Added ou Emission de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée), il couvre tous les secteurs d'activité, s'applique aux entreprises faiblement émettrices de carbone. L'objectif de cette approche est de définir, pour les entreprises, des objectifs de réduction alignés sur un scénario d'émissions de gaz à effet de serre par unité de PIB national ou mondial de référence. De nombreuses données économiques sont donc nécessaires, afin de pouvoir estimer l'intensité carbone de l'entreprise relativement à sa valeur ajoutée. Cette approche donne lieu, in fine, à une contraction des émissions par unité de valeur ajoutée (contraction des émissions en intensité).

Le modèle SDA (Sectorial Decarbonization Approach, ou approche de décarbonation sectorielle) est utilisé pour les secteurs d'activité les plus émetteurs de carbone (Énergie, Ciment, Services publics, etc). Les scénarios climatiques, les intensités carbonées et le niveau de production physique sont définis pour chaque secteur d'activité.

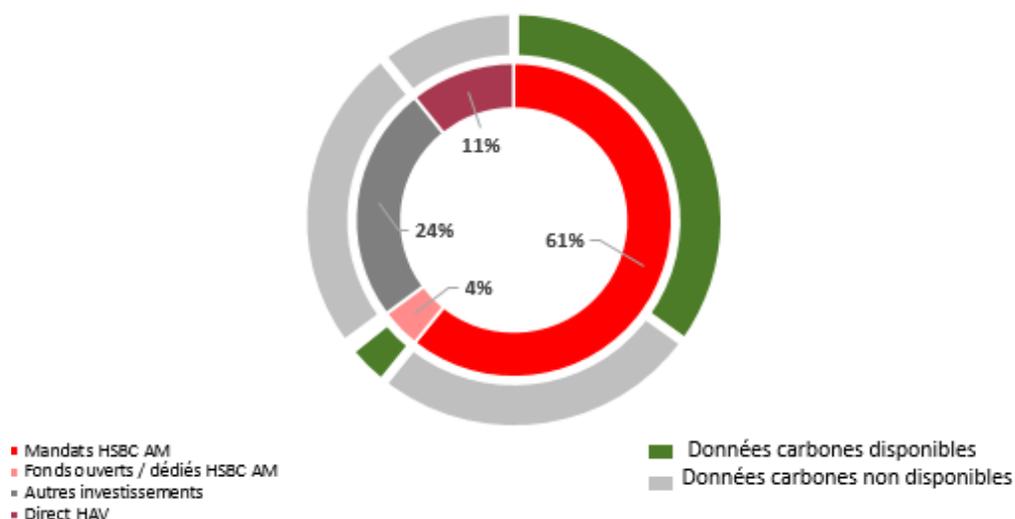
⁶⁸ L'initiative Science Based Target (Objectifs basés sur la science) est issue d'un partenariat entre le Carbon Disclosure Project, le Pacte Mondial des Nations Unies, l'Institut des ressources mondiales et le Fonds mondial pour la Nature, qui a pour objectif de piloter une « action climatique ambitieuse » en accompagnant les entreprises

Ces données sont ensuite agrégées à l'échelle du portefeuille d'investissements gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de la compagnie qui pour rappel représente environ 65% de l'actif de la compagnie, hors OPC monétaires et fonds alternatif. Les données de température ne font pas partie intégrante des formats EET fournies pour les OPC collectifs.

Au 31 décembre 2023, environ 39% des investissements de l'actif général sont ainsi couverts par les données de mesure d'augmentation de température implicite. Si les taux de couverture sont restés stables par rapport à 2022 (38%), il s'avère qu'en relatif de la couverture des indices, ceux-ci restent cohérents avec la couverture de ces données disponibles au niveau des indices de marché. Ce sont surtout les portefeuilles obligataires qui ont des taux de couvertures plus faibles, ainsi le mandat obligataire représentant 59.2.% de l'actif général a un taux de couverture de 57% alors que le taux de couverture de son indice de référence est de 45%. Les taux de couverture des portefeuilles en action cotées avoisinent les 95%.

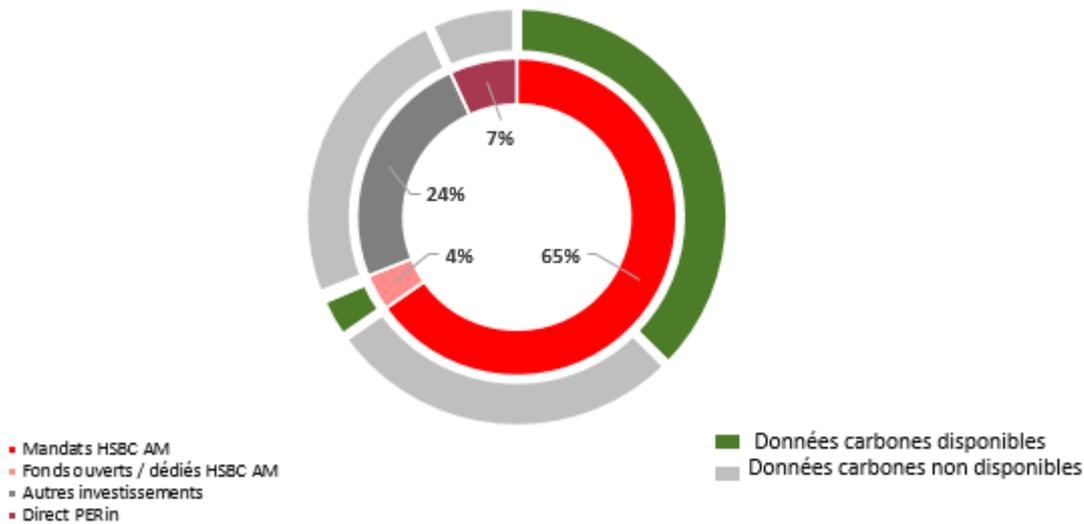
Graphique 9 : Données de température sur le fonds euro actif général ainsi que le fond euro du PERin :

Répartition du fonds euros Actif Général au 31/12/2023 et disponibilité des données de température



dans leur transition vers une économie bas carbone. Elle évalue notamment l'adéquation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre des entreprises au vu des données de la science climatique.

Répartition du canton fonds euros PERin au 31/12/2023 et disponibilité des données de température



Au total, l'augmentation de température implicite du portefeuille considéré est évaluée dans l'intervalle [2-3°C] à 2,9°C en légère amélioration par rapport à fin 2022 (intervalle [3-4°C]). Cette mesure est plus favorable pour ce portefeuille que celle de son indice composite qui est estimée à 3,8 °C. Cela signifie que si ce portefeuille était représentatif de l'ensemble de l'économie, alors une hausse de la température à l'échelle planétaire d'environ 2,9°C serait à anticiper d'ici 2050.

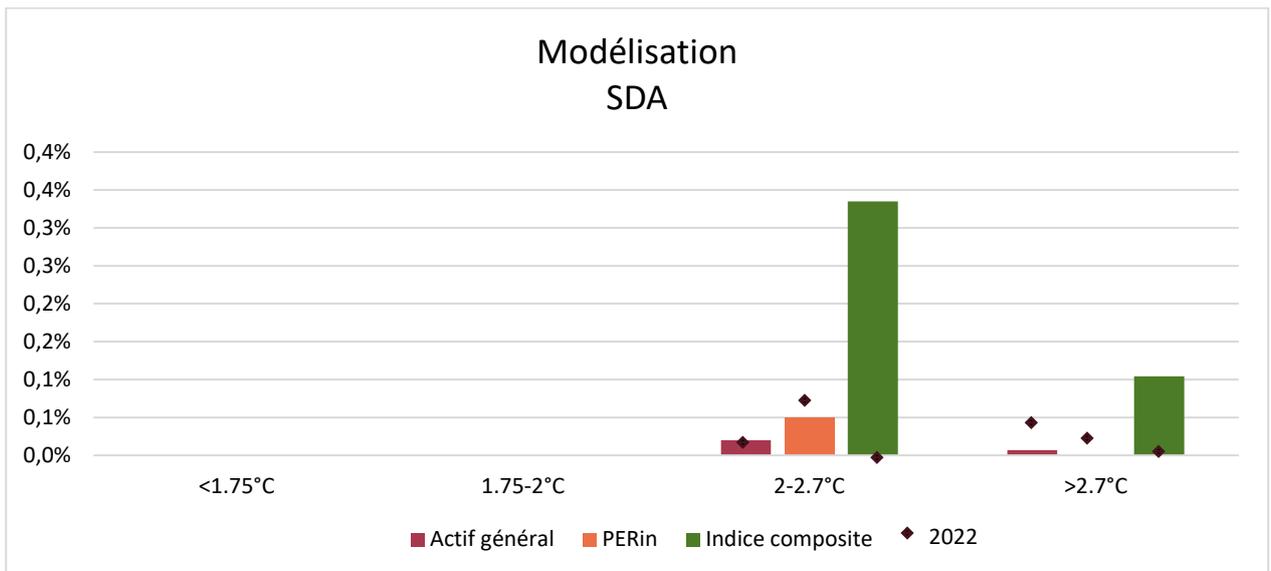
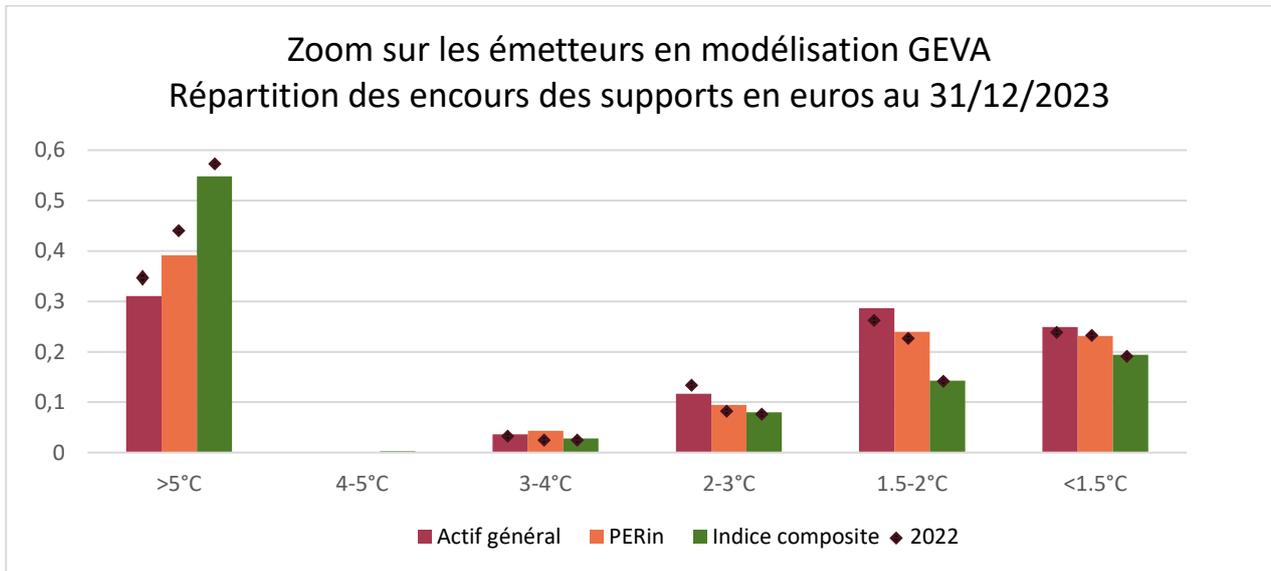
Les graphiques suivants indiquent, pour le portefeuille considéré au 31 décembre 2023, la répartition des investissements selon leur appartenance à des secteurs très émetteurs de carbone (couverts par la modélisation SDA) ou à des secteurs faiblement émetteurs de carbone (couverts par la modélisation GEVA) et selon la mesure de température implicite des émetteurs dans lesquelles le fonds en euros est investi.

En modélisation GEVA (99,9% du fonds en euro au 31/12/2023), environ 54% (contre 50% à fin 2022) des encours couverts par une mesure de température, pour l'Actif Général et 47% des encours couverts par une mesure de température pour le contrat fonds euro PERin, présentent une mesure de température en-deçà de 2°C.

Ceci est à comparer à une proportion de ces mêmes actifs dans l'indice composite de 33%.

Quant aux actifs en portefeuille contribuant à une température de plus de 5°C, ils représentent une proportion de 31% des encours couverts par une mesure de température pour l'Actif Général et 39% des encours couverts par une mesure de température pour le contrat euros PERin, tous deux en légère baisse par rapport à l'année précédente (34% pour l'Actif Général et 44% pour le PERin), contre une proportion de 55% dans l'indice composite.

Graphique 10 : Zoom sur les émetteurs en modélisation GEVA : répartition des encours des supports en euros au 31/12/2023 :



Source: HSBC Global Asset Management (France), S&P Trucost

◆ Axes d'améliorations

- Etendre les deux mesures d'intensité de GES (scope 1+2 et scope 1+2+3) aux autres investissements en portefeuille y compris les Unités de compte article 8 et 9 proposées dans les contrats d'assurance épargne-retraite
- Atteindre au moins 2/3 de taux de couverture de l'actif général dans la mesure de température, notamment par la souscription de nouvelles bases de données
- Définir une trajectoire d'alignement aux accords de Paris et la mesure d'impact sur la politique d'investissement déclinée en objectifs intermédiaires d'une durée de 5 ans à partir de 2025 jusqu'à 2050

7

Informations sur la
stratégie d'alignement
avec les objectifs de
long terme liés à la
biodiversité



HSBC
Assurances

1. Indiquer avec un descriptif qualitatif la mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992

Pour cette partie du rapport, il est important de noter qu'à aujourd'hui HSBC Assurances Vie n'a pas pris d'engagement en matière de biodiversité. En revanche, HSBC Assurances Vie (France) bénéficie des engagements et des initiatives d'HSBC Global Asset Management (France). Cette partie traitera des engagements d'HSBC Global Asset Management (France).

Pour rappel, les actifs d'HSBC Assurances Vie (France) sous mandat de gestion d'HSBC Global Asset Management (France) représentent 70% de l'actif général de la Compagnie et 94% de ses encours en unité de compte ,

Dans le cadre mondial de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les accords de Kunming-Montréal (GBF), signés lors de la COP15 sur la biodiversité en 2022, établissent des objectifs ambitieux pour façonner « un monde où l'on vit en harmonie avec la nature d'ici 2050 »^[69], dans l'optique de stopper et inverser la disparition du patrimoine naturel. Ces accords sont constitués de 23 cibles à atteindre par les pays signataires d'ici 2030.

◆ L'approche d'HSBC Global Asset Management (France)

HSBC Global Asset Management (France) applique une stratégie en faveur de la nature et de la biodiversité qui repose sur les trois piliers clés suivants :

- Poursuivre et améliorer son engagement auprès des entreprises figurant sur la liste prioritaire ainsi que sa participation active aux initiatives de place,
- Renforcer son expertise par le biais de plans de formations dédiés et d'analyses d'émetteurs et par la recherche et l'intégration des facteurs⁷⁰ de biodiversité dans les processus d'investissement,
- Développer et examiner des indicateurs robustes provenant de fournisseurs tiers, puis des objectifs, dans le but de quantifier les progrès dans la durée, tout en étant conscient que ce domaine d'expertise est en évolution constante.

La marge de manœuvre d'un gestionnaire d'actifs repose sur les mesures prises par les entreprises présentes dans les portefeuilles d'investissement, le soutien des politiques gouvernementales, la réglementation, mais aussi sur un investissement significatif dans des initiatives favorables à la biodiversité.

A un stade encore précoce, la stratégie Biodiversité de HSBC Global Asset Management (France) a été structurée pour contribuer à des objectifs qui ont été définis dans le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ("Cadre"). Les objectifs de ce Cadre ont été fixés à horizon 2030 et

⁶⁹ Convention sur la diversité biologique, Vision 2050 et Mission 2030, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/gbf/vision>

⁷⁰ Actifs cotés propices à la recherche et à l'intégration ESG : actions, obligations, monétaire et gestion diversifiée. Un processus d'intégration différent et spécifique est appliqué pour les actifs alternatifs, sur une base ad hoc pour chacune des classes d'actifs concernées. La recherche et l'intégration ESG constituent une initiative mondiale pilotée essentiellement par nos cinq principaux bureaux d'investissement, mais elle est mise en œuvre différemment par nos implantations internationales.

s'appliquent à l'échelle nationale, mais peuvent être utilisés par de nombreuses parties prenantes à l'intérieur de chaque pays, comme les gouvernements ou les entreprises du secteur privé.

Ainsi, lors de l'élaboration de la stratégie Biodiversité, une attention particulière a été accordée aux 3 objectifs suivants :

- Cible n°15 : « Prendre des mesures pour permettre aux entreprises d'agir (en particulier les multinationales) »,
- Cible n°19 : « Augmenter le montant des ressources financières » et
- Cible n°21 : « Donner accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles ».

Ces objectifs sont déclinés comme suit :

Thématique	Objectifs
Engagement et dialogue avec les entreprises et engagement collectif	1. Mener un engagement ciblé sur les sujets liés à la biodiversité et à la nature auprès de 50 entreprises détenues dans le portefeuille mondial incluant HSBC Global Asset Management (France), et présentes dans les 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité ^[71] en 2024.
	2. Consigner les détails des interactions en interne et définir un processus de reporting adapté afin de rendre compte des résultats des engagements sur le thème de la biodiversité à partir de 2025.
	3. Poursuivre une participation active aux initiatives sectorielles sur la biodiversité et les sujets liés à la nature.
Sensibilisation, Formation et expertise	4. Développer une formation axée sur la nature et la biodiversité.
	5. Assigner une formation dédiée à l'intégration de la biodiversité pour les équipes d'investissement, et décliner plus largement une version adaptée.
	6. Inclure des éléments de contenu liés à la nature et à la biodiversité dans la formation sur le développement durable dispensée aux membres du conseil d'administration (ou équivalent).
	7. Renforcer l'analyse d'impact des actions cotées et obligations d'entreprises détenues dans les fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) sur la biodiversité (à l'aide du score Corporate Biodiversity Footprint d'Iceberg Data Lab). Cette analyse permettra de comprendre la situation actuelle, de définir une approche de surveillance et contrôles, et, dans les années à venir, d'envisager de prendre les premières mesures vers la définition d'objectifs appropriés en matière de biodiversité.
	8. Effectuer une analyse de dépendance et impact au cours du premier semestre 2025 et identifier des résultats spécifiques sur une partie des dépendances du portefeuille à l'égard de la biodiversité.
	9. Affiner la stratégie en fonction de cette analyse et élaborer un cadre sectoriel spécifique comme la déforestation.

⁷¹ Selon la définition de la Fondation Finance for Biodiversity. Disponible à l'adresse suivante : https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf

Gouvernance	<p>10. Introduire, d'ici début 2025, la nature et la biodiversité en tant que section à part entière au sein des comités de gouvernance dédiés au développement durable et du conseil d'administration.</p> <p>11. Intégrer, d'ici 2025, les aspects de développement durable dans le système de rémunération, y compris les engagements en matière de biodiversité, ce qui garantira un alignement sur les objectifs stratégiques.</p> <p>12. Se concentrer sur l'évaluation et la préparation des exigences réglementaires de publication en matière de biodiversité, en collaborant avec la Taskforce for Nature-related Financial Disclosures^[1] (TNFD) afin de renforcer les reportings sur la nature.</p>
--------------------	--

^[1] TNFD est une initiative globale soutenue par les gouvernements, basée sur la science et répondant aux exigences de marché

Le rapport Loi Energie Climat d'HSBC Global Asset Management (France) détaille les points suivants :

- Les stratégies d'engagement et de dialogue avec les entreprises ainsi que l'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management applicable à HSBC Global Asset Management (France)
- Les premières étapes d'un processus de due diligence renforcée visant à analyser les entreprises présentant un risque élevé pour la biodiversité sur la base des éléments suivants :
 - Le classement des 100 entreprises ayant le plus d'impact de la Fondation Finance for Biodiversity^[72], et
 - Les outils de RepRisk (fournisseur de scores d'exposition aux risques ESG et controverses signalées en matière de biodiversité).

Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>

⁷² Les 100 entreprises ayant le plus d'impact est le résultat d'une étude de la fondation Finance for Biodiversity, qui s'est appuyée sur plusieurs indicateurs pour classer les entreprises ayant le plus d'impact, notamment l'outil Biodiversity Impact Analytics alimenté par le Global Biodiversity Score (BIA-GBS), le Corporate Biodiversity Footprint (CBF), le Biodiversity Footprint Financial Institutions (BFFI), et les outils de la Global Impact Database (GID). En outre, l'outil sectoriel Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE) a été appliqué pour vérifier les résultats. Disponible à l'adresse suivante : https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf

2. Indicateurs et impacts des portefeuilles euro d'HSBC Assurances Vie (France)

La compagnie assurance a pu, en collaboration avec HSBC Global Asset Management France, évaluer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

◆ Les scopes et les pressions

L'empreinte biodiversité des actifs détenus par la compagnie assurance a été déterminée en analysant les pressions environnementales engendrées par les activités des entreprises en portefeuille, selon différents scopes d'étude.

LES SCOPES : L'empreinte biodiversité se décompose en plusieurs scopes au regard des activités d'une entreprise considérée :

- Scope 1 : Impact induit sur la biodiversité par l'activité directe de la société,
- Scope 2 : Impact induit sur la biodiversité par la consommation d'électricité de la société,
- Scope 3 : Impact sur la biodiversité causé par la chaîne de valeur, en son amont et en son aval, du produit ou service vendu par la société.

LES PRESSIONS : La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques⁷³ (IPBES) identifie cinq principaux moteurs de pressions directes, causés par les activités humaines et responsables du déclin de la biodiversité :

- Changements dans l'utilisation des terres et de la mer,
- Exploitation directe des organismes et des ressources,
- Changement climatique,
- Pollutions,
- Les espèces envahissantes.

◆ Source des données d'impact sur la biodiversité

HSBC Global Asset Management (France) a contracté avec le fournisseur de données Iceberg Data Lab⁷⁴ (IDL), qui produit des indicateurs d'impact et de dépendance à la biodiversité. Le modèle, intégrant les connaissances les plus récentes synthétisées par le GIEC⁷⁵, est basé sur les pressions scientifiques publiées par l'IPBES.

La métrique utilisée est l'empreinte sur la biodiversité, aussi appelée **Corporate Biodiversity Footprint (CBF)**. Elle mesure la perte absolue sur les ressources naturelles causée par les activités de l'entreprise

⁷³ La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un organisme intergouvernemental indépendant créé par les États pour renforcer l'interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être humain à long terme et le développement durable.

⁷⁴ La fintech française Iceberg Data Lab utilise l'intelligence artificielle afin d'analyser les rapports des entreprises dans le but d'évaluer leur empreinte carbone, leur empreinte biodiversité et le respect de leurs engagements RSE.

⁷⁵ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il identifie également les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement et la gravité de ses impacts et de s'adapter aux changements attendus. Les rapports du GIEC fournissent un état des lieux régulier des connaissances les plus avancées. Cette production scientifique est au cœur des négociations internationales sur le climat. Elle est aussi fondamentale pour alerter les décideurs et la société civile.

considérée et leur contribution aux pressions environnementales. Exprimée en km².MSA (indicateur d'abondance moyenne des espèces (Mean Species Abundance)), cette métrique mesure l'état de dégradation d'un écosystème par rapport à son état initial, c'est-à-dire non perturbé par les impacts des activités humaines. A titre d'exemple, un CBF de **-1000 km².MSA** signifie que les activités de l'entreprise considérée dans une chaîne de valeur ont causé une perte équivalente à **1000 km² de forêt vierge** en raison des pressions exercées sur la biodiversité.

L'outil d'IDL permet d'obtenir une granularité du CBF sur 4 pressions, puisqu'il n'y a pas encore d'outil de mesure approprié des espèces envahissantes :

- CBF Pression sur les sols: empreinte liée à l'impact des pressions sur les sols, induites par l'exploitation des zones vierges en terrains agricoles ou en constructions industrielles par exemple ;
- CBF Pollution de l'air : empreinte liée à l'impact des pressions sur la qualité de l'air, induites par les émissions de gaz responsables de pluies acides comme les oxydes d'azote (NOx) émis lors de la combustion (chauffage, production d'électricité, moteurs thermiques des véhicules...);
- CBF Impact des GHG : empreinte liée à l'impact des pressions sur le changement climatique induites par les émissions de gaz à effet de serre lors de la consommation d'énergie, d'électricité ou sur toute la phase de production des produits ou services ;
- CBF Pollution de l'eau : empreinte liée à l'impact des pressions sur les écosystèmes marins induites par les rejets de déchets et de substances toxiques dans l'eau provoquées par les activités des sociétés telles que les cultures ou la production alimentaire.

IDL estime ces pressions sur la base de **données financières ou opérationnelles**, en décomposant les intrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. IDL utilise des données environnementales, reportées (comme l'empreinte carbone) ou modélisées (scope 3), et d'évaluation du cycle de vie pour quantifier les pressions environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée. Le modèle international GLOBIO est ensuite utilisé afin de relier les pressions environnementales quantifiées à la perte de biodiversité.

◆ **L'empreinte biodiversité : sa méthodologie**

L'option méthodologique choisie pour calculer le CBF avec l'outil Iceberg Data Lab est « sans retraitement » et par « Entreprise value ». Cette méthode est possiblement génératrice de double comptage dans la chaîne de valeur d'une entreprise donnée et est donc, à ce titre, conservatrice.

◆ **Couverture des données et limitations**

La couverture du fournisseur de données Iceberg Data Lab regroupe pour HSBC Asset Management (France) plus de 4000 émetteurs. Les valeurs gouvernementales, locales et régionales ou assimilées ne sont pas couvertes.

Sur la base des données disponibles fournies par Iceberg Data Lab, une empreinte biodiversité par pression et par scope a été calculée sur les 5 principaux mandats et fonds dédiés confiés en gestion à HSBC Asset Management (France) pour le compte de la compagnie : HSBC Assurance Vie Actions, HSBC Assurance Vie Obligataire, HSBC Assurance Vie PERin, ERISA Actions Grandes Valeurs et ERISA Opportunities.

Au 31/12/2023, l'analyse d'empreinte biodiversité porte sur 21,28% de l'actif total détenu par la compagnie d'assurance. Ainsi, l'empreinte biodiversité sur 4,7 milliards d'euros d'actifs a pu être établie grâce aux données d'IDL. Le tableau 1 ci-après précise le détail des portefeuilles considérés et des actifs couverts par l'analyse. Le taux de couverture des portefeuilles HSBC Assurance Vie PERin, Erisa Opportunities et HSBC Assurance Vie Obligataire est en moyenne significativement plus faible que celui des portefeuilles actions car les portefeuilles cités sont constitués en grande partie d'obligations souveraines, non couvertes par l'analyse d'IDL.

Tableau 1 : Portefeuilles et actifs couverts par l'analyse d'empreinte biodiversité

Portfeuille	Encours	Taux de couverture	Encours couverts	Poids du portefeuille dans l'actif couvert
ERISA ACTIONS GRANDES VALEURS	365 M€	99,43%	363 M€	7,64%
HSBC ASSURANCE VIE PERin	152 M€	45,22%	69 M€	1,44%
ERISA OPPORTUNITIES	141 M€	21,76%	31 M€	0,64%
HSBC ASSURANCE VIE OBLIGATAIRE	9 Mds€	44,10%	4 Mds€	85,28%
HSBC ASSURANCE VIE ACTIONS	241 M€	98,58%	237 M€	4,99%

Afin de réaliser l'analyse d'impact sur la biodiversité de ses portefeuilles, le groupe HSBC a choisi d'exprimer l'empreinte de nos portefeuilles en km².MSA par million d'euros investis et par an, permettant ainsi une comparaison avec l'empreinte biodiversité des portefeuilles détenus par nos pairs. L'outil se limite à ce stade à l'impact négatif sur la biodiversité, sans inclure les solutions positives, en cours de développement. Il est à noter que les mesures d'indicateurs biodiversité sont en cours d'élaboration. Il nous semble donc probable que des évolutions méthodologiques significatives soient apportées dans le futur.

Le scope considéré pour l'analyse est le scope 3, permettant ainsi d'avoir une vision globale de l'impact des activités d'une entreprise, et de sa chaîne de valeur, sur la biodiversité. Pour rappel, la mesure d'empreinte biodiversité calculée par IDL est d'autant plus négative que les activités de l'entreprise considérée ont un impact néfaste sur l'environnement. A titre d'exemple et comme reporté dans le tableau 2, le portefeuille ERISA Actions Grandes Valeurs a une intensité d'empreinte biodiversité de -0,0501. Cela signifie que chaque million d'euros investis pendant un an a induit, en équivalence, la perte de 0,0501 km² de forêt vierge.

Nous pouvons observer dans le tableau 2 ci-après que l'ensemble des portefeuilles considérés a une intensité d'empreinte biodiversité négative. A titre informatif, nous avons comparé l'intensité de l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles avec celle de leur indice de référence. Seul le portefeuille PERin a une empreinte biodiversité légèrement supérieure à celle de sa référence, les autres portefeuilles considérés ayant une empreinte biodiversité équivalente ou inférieure à celle de leur indice de référence.

Tableau 2 : Intensité de l’empreinte biodiversité des portefeuilles

Portefeuille	Intensité de l'empreinte biodiversité ((km ² .MSA par million d'euros investis pendant 1 an)	Indice de référence	Intensité de l'empreinte biodiversité de l'indice de référence ((km ² .MSA par million d'euros investis pendant 1 an)	Différence relative avec l'empreinte de l'indice de référence ⁷⁶
ERISA ACTIONS GRANDES VALEURS	-0,0501	MSCI EMU	-0,0530	-5,33%
HSBC ASSURANCE VIE PERin	-0,0577	Bloomberg Barclays Euro Aggregate	-0,0547	5,40%
ERISA OPPORTUNITIES	-0,0245	Bloomberg Barclays Euro Aggregate	-0,0547	-55,23%
HSBC ASSURANCE VIE OBLIGATAIRE	-0,0443	Bloomberg Barclays Euro Aggregate	-0,0547	-20,38%
HSBC ASSURANCE VIE ACTIONS	-0,0429	MSCI EMU	-0,0530	-19,05%

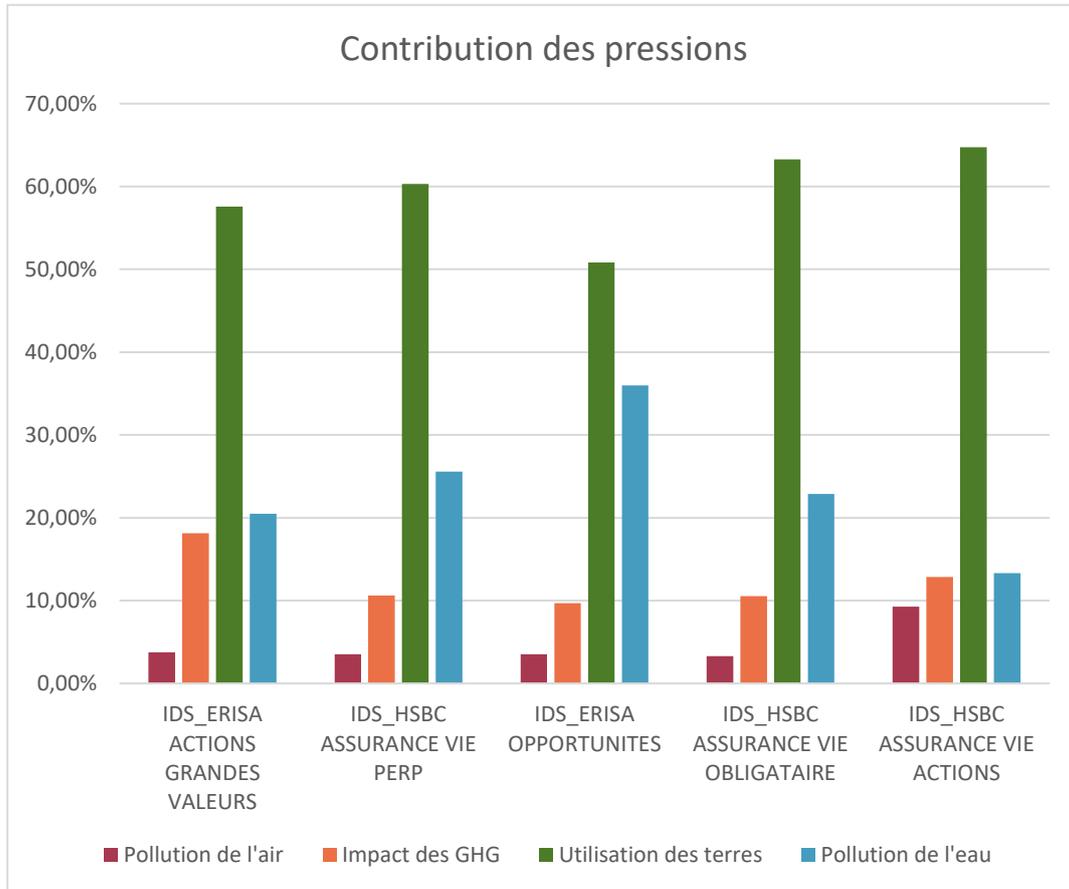
Enfin, nous avons analysé les causes de l’empreinte biodiversité de nos portefeuilles.

D’une part, la grande majorité de l’empreinte de biodiversité de nos portefeuilles (entre 87% et 95,5% selon le portefeuille considéré) est attribuée à l’impact sur la biodiversité induit par les chaînes de valeur des entreprises dans lesquelles nous avons investi (scope 3).

D’autre part, l’analyse des sources de l’empreinte biodiversité des portefeuilles, illustrée en figure 1, révèle que la première pression exercée par les portefeuilles est l’utilisation des terres qui représente entre 50,82% et 65,73% de l’empreinte biodiversité selon le portefeuille considéré. La pollution de l’eau et les émissions de gaz à effet de serre sont deux sources significatives d’impact sur la biodiversité. Cumulativement, ces deux sources de pollution représentent entre 26,19% et 45,65% de l’empreinte biodiversité selon le portefeuille concerné.

⁷⁶ La différence relative entre l’empreinte biodiversité d’un portefeuille considéré par rapport à sa référence est calculée comme suit : (Empreinte Portefeuille – Empreinte Référence) / Empreinte Référence.

Figure 1 : Contribution des différentes sources de pressions à l’empreinte biodiversité des portefeuilles détenus par la compagnie assurance.



◆ **Axes d’améliorations 2024**

- Compléter l’empreinte biodiversité des unités de compte article 8 et 9 des contrats d’assurance épargne-retraite
- Renforcer l’interprétation et l’analyse de l’empreinte biodiversité en menant l’analyse des données au niveau des émetteurs
- Elargir la couverture de l’empreinte biodiversité, notamment sur les obligations souveraines qui constituent une large partie de l’actif d’HAV
- Renforcer les compétences des experts ESG de la compagnie relative aux enjeux de la biodiversité

3. Le recours et le suivi des indicateurs d'empreinte biodiversité

La compagnie assurance a pu, en collaboration avec HSBC Global Asset Management (France), évaluer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

◆ Les scopes et les pressions

L'empreinte biodiversité des actifs détenus par la compagnie assurance a été déterminée en analysant les pressions environnementales engendrées par les activités des entreprises en portefeuille, selon différents scopes d'étude.

LES SCOPES : L'empreinte biodiversité se décompose en plusieurs scopes au regard des activités d'une entreprise considérée :

- Scope 1 : Impact induit sur la biodiversité par l'activité directe de la société,
- Scope 2 : Impact induit sur la biodiversité par la consommation d'électricité de la société,
- Scope 3 : Impact sur la biodiversité causé par la chaîne de valeur, en son amont et en son aval, du produit ou service vendu par la société.

LES PRESSIONS : La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques⁷⁷ (IPBES) identifie cinq principaux moteurs de pressions directes, causés par les activités humaines et responsables du déclin de la biodiversité :

- Changements dans l'utilisation des terres et de la mer
- Exploitation directe des organismes et des ressources
- Changement climatique
- Pollutions
- Les espèces envahissantes

◆ Source des données d'impact sur la biodiversité

HSBC Global Asset Management (France) a contracté avec le fournisseur de données Iceberg Data Lab⁷⁸ (IDL), qui produit des indicateurs d'impact et de dépendance à la biodiversité. Le modèle, intégrant les connaissances les plus récentes synthétisées par le GIEC⁷⁹, est basé sur les pressions scientifiques publiées par l'IPBES.

La métrique utilisée est l'empreinte sur la biodiversité, aussi appelée **Corporate Biodiversity Footprint (CBF)**. Elle mesure la perte absolue sur les ressources naturelles causée par les activités de l'entreprise

⁷⁷ La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un organisme intergouvernemental indépendant créé par les États pour renforcer l'interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le bien-être humain à long terme et le développement durable.

⁷⁸ La fintech française Iceberg Data Lab utilise l'intelligence artificielle afin d'analyser les rapports des entreprises dans le but d'évaluer leur empreinte carbone, leur empreinte biodiversité et le respect de leurs engagements RSE.

⁷⁹ Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il identifie également les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement et la gravité de ses impacts et de s'adapter aux changements attendus. Les rapports du GIEC fournissent un état des lieux régulier des connaissances les plus avancées. Cette production scientifique est au cœur des négociations internationales sur le climat. Elle est aussi fondamentale pour alerter les décideurs et la société civile.

considérée et leur contribution aux pressions environnementales. Exprimée en km².MSA (indicateur d'abondance moyenne des espèces (Mean Species Abundance)), cette métrique mesure l'état de dégradation d'un écosystème par rapport à son état initial, c'est-à-dire non perturbé par les impacts des activités humaines. A titre d'exemple, un CBF de **-1000 km².MSA** signifie que les activités de l'entreprise considérée dans une chaîne de valeur ont causé une perte équivalente à **1000 km² de forêt vierge** en raison des pressions exercées sur la biodiversité.

L'outil d'IDL permet d'obtenir une granularité du CBF sur 4 pressions, puisqu'il n'y a pas encore d'outil de mesure approprié des espèces envahissantes :

- CBF Pression sur les sols : empreinte liée à l'impact des pressions sur les sols, induites par l'exploitation des zones vierges en terrains agricoles ou en constructions industrielles par exemple
- CBF Pollution de l'air : empreinte liée à l'impact des pressions sur la qualité de l'air, induites par les émissions de gaz responsables de pluies acides comme les oxydes d'azote (NOx) émis lors de la combustion (chauffage, production d'électricité, moteurs thermiques des véhicules...)
- CBF Impact des GHG : empreinte liée à l'impact des pressions sur le changement climatique induites par les émissions de gaz à effet de serre lors de la consommation d'énergie, d'électricité ou sur toute la phase de production des produits ou services
- CBF Pollution de l'eau : empreinte liée à l'impact des pressions sur les écosystèmes marins induites par les rejets de déchets et de substances toxiques dans l'eau provoquées par les activités des sociétés telles que les cultures ou la production alimentaire

IDL estime ces pressions sur la base de **données financières ou opérationnelles**, en décomposant les intrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. IDL utilise des données environnementales, reportées (comme l'empreinte carbone) ou modélisées (scope 3), et d'évaluation du cycle de vie pour quantifier les pressions environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise donnée. Le modèle international GLOBIO est ensuite utilisé afin de relier les pressions environnementales quantifiées à la perte de biodiversité.

◆ **L'empreinte biodiversité : sa méthodologie**

L'option méthodologique choisie pour calculer le CBF avec l'outil Iceberg Data Lab est « sans retraitement » et par « Entreprise value ». Cette méthode est possiblement génératrice de double comptage dans la chaîne de valeur d'une entreprise donnée et est donc, à ce titre, conservatrice.

◆ **Couverture des données et limitations**

La couverture du fournisseur de données Iceberg Data Lab regroupe pour HSBC Global Asset Management (France) plus de 4000 émetteurs. Les valeurs gouvernementales, locales et régionales ou assimilées ne sont pas couvertes.

Sur la base des données disponibles fournies par Iceberg Data Lab, une empreinte biodiversité par pression et par scope a été calculée sur les 5 principaux mandats et fonds dédiés confiés en gestion à HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de la compagnie : HSBC Assurance Vie Actions, HSBC Assurance Vie Obligataire, HSBC Assurance Vie PERin, ERISA Actions Grandes Valeurs et ERISA Opportunities.

Au 31/12/2023, l'analyse d'empreinte biodiversité porte sur 21,28% de l'actif total détenu par la compagnie d'assurance. Ainsi, l'empreinte biodiversité sur 4,7 milliards d'euros d'actifs a pu être établie

grâce aux données d'IDL. Le tableau 1 ci-après précise le détail des portefeuilles considérés et des actifs couverts par l'analyse. Le taux de couverture des portefeuilles HSBC Assurance Vie PERin, Erisa Opportunities et HSBC Assurance Vie Obligataire est en moyenne significativement plus faible que celui des portefeuilles actions car les portefeuilles cités sont constitués en grande partie d'obligations souveraines, non couvertes par l'analyse d'IDL.

Tableau 1 : Portefeuilles et actifs couverts par l'analyse d'empreinte biodiversité

	Encours	Taux de couverture	Encours couverts	Poids du portefeuille dans l'actif couvert
ERISA ACTIONS GRANDES VALEURS	365 M€	99,43%	363 M€	7,64%
HSBC ASSURANCE VIE PERin	152 M€	45,22%	69 M€	1,44%
ERISA OPPORTUNITIES	141 M€	21,76%	31 M€	0,64%
HSBC ASSURANCE VIE OBLIGATAIRE	9 Mds€	44,10%	4 Mds€	85,28%
HSBC ASSURANCE VIE ACTIONS	241 M€	98,58%	237 M€	4,99%

Afin de réaliser l'analyse d'impact sur la biodiversité de ses portefeuilles, le groupe HSBC a choisi d'exprimer l'empreinte de nos portefeuilles en km².MSA par million d'euros investis et par an, permettant ainsi une comparaison avec l'empreinte biodiversité des portefeuilles détenus par nos pairs. L'outil se limite à ce stade à l'impact négatif sur la biodiversité, sans inclure les solutions positives, en cours de développement. Il est à noter que les mesures d'indicateurs biodiversité sont en cours d'élaboration. Il nous semble donc probable que des évolutions méthodologiques significatives soient apportées dans le futur.

Le scope considéré pour l'analyse est le scope 3, permettant ainsi d'avoir une vision globale de l'impact des activités d'une entreprise, et de sa chaîne de valeur, sur la biodiversité. Pour rappel, la mesure d'empreinte biodiversité calculée par IDL est d'autant plus négative que les activités de l'entreprise considérée ont un impact néfaste sur l'environnement. A titre d'exemple et comme reporté dans le tableau 2, le portefeuille ERISA Actions Grandes Valeurs a une intensité d'empreinte biodiversité de -0,0501. Cela signifie que chaque million d'euros investis pendant un an a induit, en équivalence, la perte de 0,0501 km² de forêt vierge.

Nous pouvons observer dans le tableau 2 ci-après que l'ensemble des portefeuilles considérés a une intensité d'empreinte biodiversité négative. A titre informatif, nous avons comparé l'intensité de l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles avec celle de leur indice de référence. Seul le portefeuille PERin a une empreinte biodiversité légèrement supérieure à celle de sa référence, les autres portefeuilles considérés ayant une empreinte biodiversité équivalente ou inférieure à celle de leur indice de référence.

Tableau 2 : Intensité de l'empreinte biodiversité des portefeuilles

Portefeuille	Intensité de l'empreinte biodiversité ((km ² .MSA par million d'euros investis pendant 1 an)	Indice de référence	Intensité de l'empreinte biodiversité de l'indice de référence ((km ² .MSA par million d'euros investis pendant 1 an)	Différence relative avec l'empreinte de l'indice de référence ⁸⁰
ERISA ACTIONS GRANDES VALEURS	-0,0501	MSCI EMU	-0,0530	-5,33%
HSBC ASSURANCE VIE PERin	-0,0577	Bloomberg Barclays Euro Aggregate	-0,0547	5,40%
ERISA OPPORTUNITIES	-0,0245	Bloomberg Barclays Euro Aggregate	-0,0547	-55,23%
HSBC ASSURANCE VIE OBLIGATAIRE	-0,0443	Bloomberg Barclays Euro Aggregate	-0,0547	-20,38%
HSBC ASSURANCE VIE ACTIONS	-0,0429	MSCI EMU	-0,0530	-19,05%

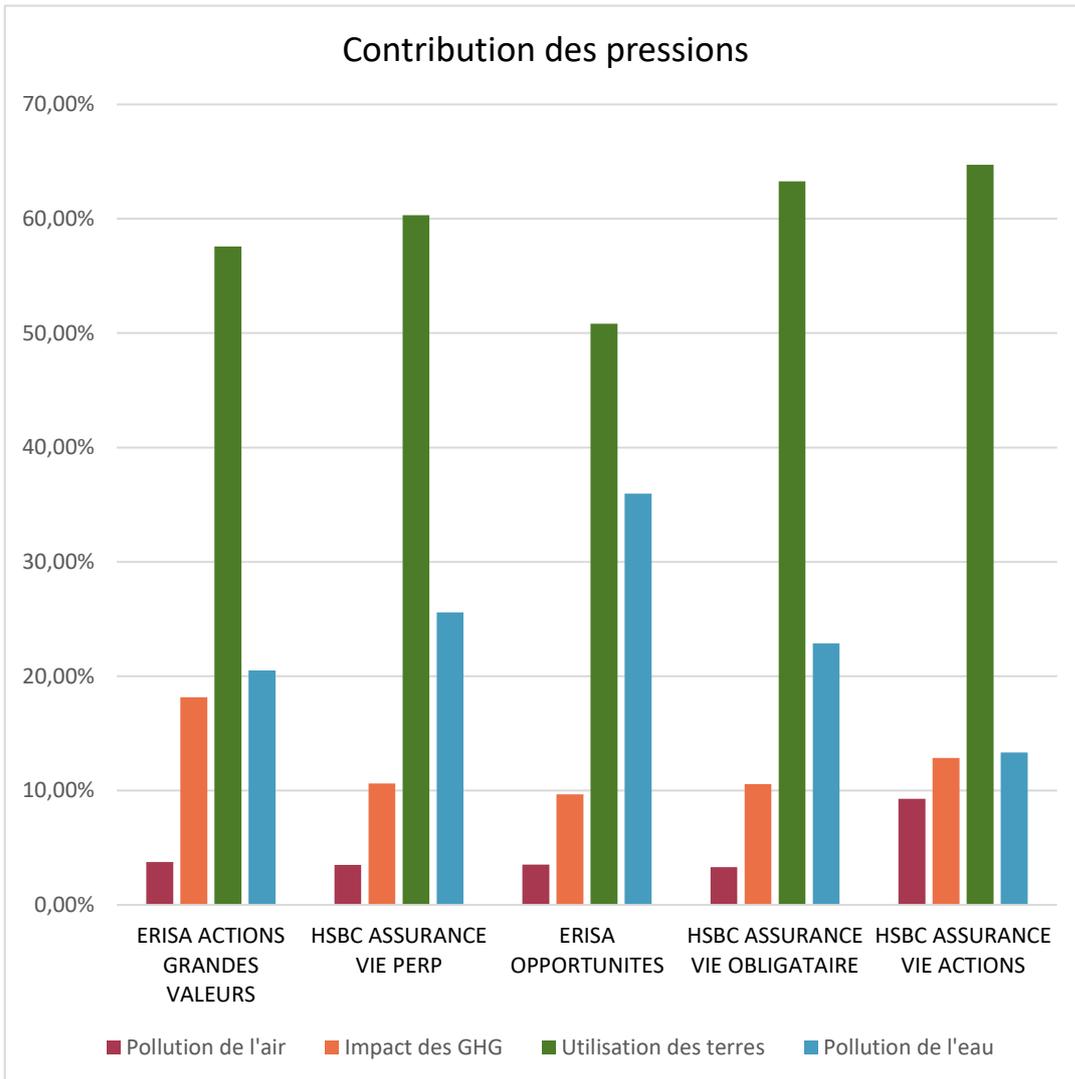
Enfin, nous avons analysé les causes de l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles.

D'une part, la grande majorité de l'empreinte de biodiversité de nos portefeuilles (entre 87% et 95,5% selon le portefeuille considéré) est attribuée à l'impact sur la biodiversité induit par les chaînes de valeur des entreprises dans lesquelles nous avons investi (scope 3).

D'autre part, l'analyse des sources de l'empreinte biodiversité des portefeuilles, illustrée en figure 1, révèle que la première pression exercée par les portefeuilles est l'utilisation des terres qui représente entre 50,82% et 65,73% de l'empreinte biodiversité selon le portefeuille considéré. La pollution de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre sont deux sources significatives d'impact sur la biodiversité. Cumulativement, ces deux sources de pollution représentent entre 26,19% et 45,65% de l'empreinte biodiversité selon le portefeuille concerné.

⁸⁰ La différence relative entre l'empreinte biodiversité d'un portefeuille considéré par rapport à sa référence est calculée comme suit : (Empreinte Portefeuille – Empreinte Référence) / Empreinte Référence.

Graphique 1 : Contribution des différentes sources de pressions à l’empreinte biodiversité des portefeuilles détenus par la compagnie assurance.



◆ Axes d’améliorations 2024

- Compléter l’empreinte biodiversité des unités de compte article 8 et 9 des contrats d’assurance épargne-retraite
- Renforcer l’interprétation et l’analyse de l’empreinte biodiversité en menant l’analyse des données au niveau des émetteurs
- Elargir la couverture de l’empreinte biodiversité, notamment sur les obligations souveraines qui constituent une large partie de l’actif d’HAV

8

Informations sur les
démarches de prise en
compte des critères E,
S et G dans la gestion
des risques

1. La manière d'identifier, évaluer, prioriser et gérer les risques de durabilité

Le travail d'identification et d'évaluation des risques est mené par la Direction des Risques en relation avec les responsables opérationnels, les experts des risques et les équipes de contrôle. Chaque équipe opérationnelle de première ligne est en charge des risques liés à son activité. La direction des investissements analyse et pilote les risques de marché et de crédit ainsi que les risques ESG sur le portefeuille d'investissement. La direction de la stratégie représente la première ligne sur les risques ESG au niveau de la compagnie.

Au niveau de HSBC Continental Europe, maison mère de HSBC Assurances Vie (France), le forum de supervision des risques liés au climat et à l'ESG a été créé en 2022 pour définir et superviser l'approche de HSBC Continental Europe en la matière. Ce forum est un sous-comité du comité de gestion des risques de HSBC Continental Europe. Il informe le comité de pilotage ESG mis en place fin 2022, du niveau de risques auquel l'entité fait face. Ce comité de pilotage est présidé par le Directeur Général de HSBC Continental Europe, et a pour mission de s'assurer de la cohérence de la stratégie ESG menée au niveau de l'entité et de rendre compte des progrès réalisés et des difficultés rencontrées. L'entité HSBC Assurances Vie (France) est représentée par son Directeur des Risques au forum de supervision et par sa Directrice Générale au comité de pilotage.

HSBC Assurances Vie (France) dispose également de son propre comité de gestion des risques et d'une gouvernance qui prend en compte la thématique ESG (voir Section 3 pour la gouvernance détaillée).

On peut distinguer dans les actions menées en termes de gestion des risques ESG celles qui ont porté sur les risques opérationnels et celles qui concernaient les risques financiers.

L'évaluation des risques opérationnels et des contrôles associés fait l'objet d'une revue annuelle par catégorie de risques. Au sein de chaque catégorie de risques sont intégrés les analyses des risques ESG. La méthodologie d'évaluation de ces risques prévoit que pour chacun d'entre eux soient évalués une probabilité d'occurrence et un impact à partir d'un scénario représentant la situation la plus dommageable pouvant se produire dans les 12 prochains mois. Ces analyses font l'objet d'une revue par les secondes lignes de défense, principalement risque, juridique et conformité.

En 2022, un travail d'identification des risques susceptibles d'être significativement affectés par des facteurs de durabilité a été réalisé. Les scénarios de tous les risques cartographiés ont ensuite été revus et finalisés en 2023 en intégrant les éléments liés aux risques climatiques et de durabilité. Cette analyse n'a pas modifié significativement l'estimation des risques non financiers de la compagnie.

Pour estimer l'impact des risques financiers un stress-test climatique a été mené dans le cadre de l'ORSA⁸¹ 2023. Les principales hypothèses en étaient les suivantes :

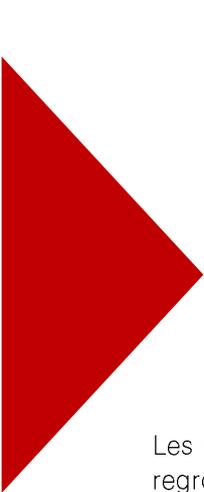
- Dépréciation durable des actifs de la compagnie en raison de leur exposition aux risques climatiques (risque physique et risque de transition) ;
- Baisse du chiffre d'affaires de la compagnie liée à la dégradation de sa réputation en matière d'actions pour le climat ;
- Baisse des performances globales des marchés actions et de l'immobilier sur tout l'horizon de projection ;
- Ecartement des spreads de crédit du portefeuille (baisse de la qualité de crédit des émetteurs)

⁸¹ ORSA, ou Own Risk and Solvency assessment, est le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

impliquant des moins-values obligataires.

L'impact de ce scénario n'était pas de nature à compromettre la solvabilité de la compagnie.

Une amélioration va être apportée au stress test climatique dans le cadre de l'ORSA 2024 sur la base des résultats qui sont présentés dans la section « Quantification des risques de durabilité retenus ». Cette étude descend au niveau du secteur et de la localisation géographique des activités pour quantifier le risque de marché associé aux actions et obligations en portefeuille.



2. Description des risques de durabilité pris en compte et de l'analyse qualitative

Les principaux risques liés aux problématiques environnementales et au changement climatique sont regroupés en trois catégories principales :

- Les **risques de transition**, découlant d'un défaut d'adaptation des économies au processus de transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ils incluent les conséquences des changements concernant les politiques publiques, les technologies ou la demande finale des consommateurs
- Les **risques physiques**, liés à l'augmentation de la fréquence ou de la gravité des événements météorologiques tels que les ouragans et les inondations (risques aigus), ou à l'évolution de plus long terme des tendances météorologiques (risques chroniques)
- Les **risques de contentieux** ou de **responsabilité** liés aux facteurs environnementaux, incluant les aspects de réputation liés à de nouvelles attentes de la clientèle ou d'autres intervenants

A date, HSBC Assurances Vie (France) constate que les risques physiques et de transition font encore partie des risques émergents, tandis que le risque réputationnel impacte d'ores et déjà les activités.

Pour identifier l'exposition de la compagnie à ces différents facteurs de risque et aux différents horizons temporels requis (2030, 2040, 2050), nous avons considéré leur impact sur chacun des risques catalogués dans notre cartographie des risques. Les risques de transition, physiques et de responsabilité ont été croisés avec les risques issus de la cartographie de la compagnie. A l'intérieur de cette cartographie, deux risques ont une incidence sur le bilan de la compagnie : les risques de marché et crédit (actif) et les risques assurantiers (passif). Par ailleurs, les risques de résilience, réglementaires, réputationnels sociaux et de gouvernance affectent directement les opérations de la compagnie^{82, 83}

⁸² Les risques de résilience, réglementaire, réputationnel sociaux et de gouvernance peuvent également concerner les entreprises dans lesquelles la compagnie a investi, menant à un accroissement de leur risque de crédit ou à une dévaluation de la valeur de leurs actions. Pour éviter un double-comptage, ce risque est pris en compte dans le risque de marché-risque de crédit.

⁸³ Le risque social constitue un élément de la cartographie interne des risques de HSBC Assurances Vie (France). Il doit être distingué de la dimension Sociale de l'analyse ESG qui ne concerne pas uniquement les parties prenantes d'HSBC Assurances Vie (France) mais également les parties prenantes des entreprises en portefeuille à l'actif, et les parties prenantes des clients au passif.

ZOOM SUR LES RISQUES DE LA CARTOGRAPHIE IMPACTES PAR LE RISQUE CLIMATIQUE

◆ Risques de marché et risques de crédit

La compagnie est exposée aux risques de marché et de crédit à travers son portefeuille d'investissement. Les risques de marché et de crédit font référence à la possibilité d'une baisse de la valeur des actifs en portefeuille de l'entité due à une dégradation des conditions économiques et sociales affectant négativement l'activité des acteurs dont l'entité détient des titres au sein de son actif.

Sont par exemple exposés au risque physique de manière directe certains biens immobiliers ou certaines infrastructures et donc les exploitants dont l'activité en dépend ou les entreprises implantées dans des zones exposées. Le niveau d'exposition d'une entreprise au risque de transition dépendra de son activité mais aussi de son niveau de préparation. Certains secteurs sont par nature plus touchés que d'autres et au sein de chaque secteur on peut constater des niveaux différents d'anticipation ou de mise en œuvre de la transition.

◆ Risques assurantiels

Les risques assurantiels font référence aux risques qui pèsent sur le passif de la compagnie lorsque des événements adverses (hausse de la mortalité, morbidité, etc) contribuent à accroître les garanties que la compagnie s'est contractuellement engagée à verser à ses clients : incapacité, invalidité, perte d'autonomie, décès, rachat, etc. Les changements climatiques pourraient se traduire par une hausse de la mortalité ou de la morbidité pour nos assurés. Par ailleurs des besoins de financement accrus pourraient être la cause d'une réduction de nos encours sur les produits d'épargne.

◆ Risques de résilience

Le risque de résilience fait référence à la capacité de l'entité à poursuivre ses activités en cas de perturbations de son environnement immédiat : indisponibilité des locaux, défaillances informatiques, restrictions de la mobilité des salariés, etc. On peut ainsi envisager que des conditions météorologiques extrêmes rendent les locaux inaccessibles ou inutilisables.

◆ Risques réglementaires

Les risques réglementaires font référence à la capacité de l'entité à répondre en temps voulu aux sollicitations des superviseurs et à se mettre en conformité avec les évolutions réglementaires

◆ Risques réputationnels

HSBC définit le risque réputationnel comme l'incapacité de répondre aux attentes des parties prenantes à la suite de tout événement, comportement, action ou inaction, soit de la part d'HSBC elle-même, de ses employés ou de ceux avec qui elle est associée, qui pourrait amener les parties prenantes à se forger une opinion négative d'HSBC

◆ Risques sociaux

Le groupe HSBC prend en compte les risques sociaux dans sa cartographie des risques⁸⁴. Ces risques concernent les relations d'HSBC avec ses parties prenantes (collaborateurs, clients et investisseurs). Ils concernent plus précisément les pratiques de travail, de santé et sécurité, de sécurité et confidentialité des données, d'entreprises soumises à des problématiques éthiques et de diversité hommes-femmes.

◆ Risques de gouvernance

Les risques de gouvernance font référence aux dangers et aux incertitudes associés à la manière dont l'organisation est dirigée, gérée et contrôlée. La compagnie est extrêmement vigilante notamment vis-à-vis des risques liés à l'éthique et à la corruption, à la responsabilité et à l'indépendance du conseil d'administration, à l'efficacité des fonctions d'audit et de contrôle ainsi qu'à la transparence de la rémunération de la direction.

⁸⁴ Le risque social constitue un élément de la cartographie interne des risques de HSBC Assurances Vie (France). Il doit être distingué de la dimension Sociale de l'analyse ESG qui ne concerne pas uniquement les parties prenantes d'HSBC Assurances Vie (France) mais également les parties prenantes des entreprises en portefeuille à l'actif, et les parties prenantes des clients au passif.

Chacun de ces risques cartographiés est analysé au regard des facteurs physiques, de transition et de responsabilité. Ce sont donc 21 combinaisons de risques qui sont analysées. Pour chacune des combinaisons une note qualitative a été donnée pour trois dimensions, caractérisant son importance pour la compagnie :

1. L'intensité de chaque combinaison a été évaluée sur une échelle allant de 1 à 4 (faible, moyen, élevé, très élevé). Cette échelle d'intensité reflète une évaluation subjective du coût global du risque pour la compagnie. Elle tient compte de la probabilité de réalisation du risque et de sa magnitude en cas de réalisation.
2. La capacité de la compagnie à prévenir ces risques a ensuite été évaluée en fonction de leur caractère exogène ou endogène, sur une échelle comprise entre 0 et 10. Un risque est exogène si les décisions prises par la compagnie n'ont aucune incidence sur la probabilité d'occurrence du risque ni sur ses conséquences en cas de réalisation. Au contraire, un risque endogène se définit comme un risque dont la probabilité d'occurrence et la magnitude d'impact sont directement liées aux décisions prises par l'entreprise. Une note d'exogénéité de 0 indique un risque complètement endogène sur lequel les choix de la compagnie ont une incidence maximale. A l'opposé, une note de 10 indique un risque exogène sur lequel la compagnie n'a aucun moyen d'action ou de prévention.
3. Enfin, la proportion du bilan sujette à chaque combinaison de risque a été évaluée qualitativement sur une échelle allant de 1 à 4 (faible, moyenne, élevée, très élevée).

Les dimensions d'intensité, d'exogénéité et d'impact sur le bilan sont ensuite agrégées pour donner un score de vulnérabilité qui permet d'identifier les risques les plus problématiques pour la compagnie. L'agrégation procède en deux étapes. Dans un premier temps, les notes d'intensité et d'exogénéité sont normalisées⁸⁵. Cette étape permet de rendre comparables les notes des deux dimensions, originellement établies sur des échelles distinctes et dans des unités différentes. Chaque dimension fait alors l'objet de notes normalisées (colonnes E, F et G de la Table 1) qui peuvent être agrégées de manière cohérente. Enfin, dans un second temps, un score est calculé en utilisant la fonction suivante :

$$\text{Score} = \text{intensité} * \text{exogénéité} * \text{bilan}$$

⁸⁵ La normalisation est effectuée par la méthode min-max. On appelle x la note initiale définie en fonction de l'appréciation qualitative (faible, moyen, élevé, très élevé) :

$$x = \begin{cases} 1 & \text{si faible} \\ 2 & \text{si moyen} \\ 3 & \text{si élevé} \\ 4 & \text{si très élevé} \end{cases}$$

La note normalisée est égale à

$$x^n = \frac{x - \min(x)}{\max(x) - \min(x)}$$

Cette formule d'agrégation donne un score de vulnérabilité qui ne peut pas être interprété quantitativement mais qui permet de classer les combinaisons de risques pour identifier celles qui sont les plus critiques^{86 87}.

Selon ce classement, les croisements de risques les plus significatifs pour la compagnie sont :

1. risque de marché - crédit x risques de transition,
2. risque de marché - crédit x risques physiques,
3. risques assuranciers x risques physiques,
4. risques assuranciers x risques de transition,
5. risques de résilience x risques physiques.

⁸⁶ Cette méthodologie d'agrégation est le plus souvent utilisée dans l'analyse de la durabilité et peut être adaptée à l'analyse des risques pour résumer les informations qualitatives sur l'évaluation multidimensionnelle des risques. Il est important de noter que la méthode permet de classer les combinaisons de risques les unes par rapport aux autres mais ne fournit pas d'information quantitative sur les impacts financiers de ces combinaisons de risques. Voir Decancq et Lugo (2013) et Zhou et Zhang (2018) pour des informations plus détaillées sur l'utilisation des indicateurs composites.

Decancq, K., & Lugo, M. A. (2013). Weights in multidimensional indices of wellbeing: An overview. *Econometric Reviews*, 32(1), 7-34.

Zhou, P., & Zhang, L. P. (2018). Composite Indicators for Sustainability Assessment: Methodological Developments. In *Energy, Environment and Transitional Green Growth in China* (pp. 15-36). Springer Singapore.

⁸⁷ Le score multiplicatif sous-tend un certain nombre d'hypothèses sur l'importance relative des différentes composantes et du degré de substituabilité. L'analyse a également été menée en utilisant la formule de score additive

$$\text{Score additif} = \frac{1}{3}(\text{intensité} + \text{exogénéité} + \text{bilan})$$

et le score à élasticité de substitution constante (CES)

$$\text{Score CES} = (\text{Intensité}^\sigma + \text{Exogénéité}^\sigma + \text{Bilan}^\sigma)^{1/\sigma},$$

avec $\sigma = 2$.

Le score additif constitue une simple moyenne arithmétique tandis que le score multiplicatif est une moyenne géométrique. Ces deux formules pondèrent différemment les trois dimensions évaluées. Contrairement aux deux précédents, le score CES pénalise les risques dont les notations sur les trois dimensions sont très différentes. Intuitivement, une combinaison de risques qui a une forte intensité mais une faible exogénéité est pénalisée relativement à un risque ayant une intensité et un degré d'exogénéité moyens.

Risques cartographiés	Risques ESG	Intensité	Exogénéité	Bilan	Score
Marché et crédit	Physiques	0,67	1	1	0,67
	Transition	1	1	1	1
	Responsabilité	0,67	0,25	0,33	0,06
Résilience	Physiques	0,67	0,75	0,33	0,17
	Transition	0,33	0,75	0,33	0,08
	Responsabilité	0	0,25	0,33	0
Réglementaire	Physiques	0	1	0,33	0
	Transition	0,67	1	0,67	0,44
	Responsabilité	0,67	1	0,33	0,22
Assuranciers	Physiques	0,67	0,75	0,33	0,17
	Transition	0,67	0,75	0,33	0,17
	Responsabilité	0,33	0,25	0,33	0,03
Réputationnels	Physiques	0,33	0,25	0,33	0,03
	Transition	0,33	0,25	0,33	0,03
	Responsabilité	0,67	0,13	0,67	0,06
Sociaux	Physiques	0,33	0,43	0	0,05
	Transition	0,33	0,43	0	0,05
	Responsabilité	0,67	0,25	0,67	0,11
Gouvernance	Physiques	0,33	0	0,33	0
	Transition	0,67	0	0,67	0
	Responsabilité	0,33	0	0	0

Au regard des activités de la compagnie, les risques de marché et de crédit sont les plus importants.

3. Quantification des risques de durabilité retenus

L'effort de quantification des risques ESG s'est donc concentré sur les combinaisons :

1. risque de marché - crédit x risques de transition,
2. risque de marché - crédit x risques physiques.

Cette priorisation est par ailleurs cohérente avec le fait que le besoin en capital pour couvrir le risque de marché représente 51.3%⁸⁸ du capital de solvabilité requis net au 31.12.2023. L'évaluation de l'impact des risques physiques et de transition se focalise plus précisément sur le risque d'une dévalorisation des portefeuilles obligataires et actions détenus par HSBC Assurances Vie (France). Elle considère différents scénarios prospectifs de stress, distincts, élaborés à partir des narratifs et des données publiées par le NGFS⁸⁹.

Les deux scénarios destinés à évaluer plus spécifiquement les effets des risques physiques sont construits à partir des hypothèses des scénarios *Net Zero 2050* et *Current Policies* :

1. Le scénario « **ambitieux** » est construit à partir de **Net Zero 2050**. Il suppose une action climatique forte, rapide et coordonnée de la part des sociétés en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et de limiter l'augmentation de la température moyenne à 1.5 degré Celsius.⁹⁰ Ce scénario ambitieux est associé à un risque physique modéré.
2. Le scénario « **pessimiste** » est construit à partir de *Current Policies*⁹¹. Il suppose une action climatique limitée aux politiques actuelles et aboutit à un réchauffement de la température supérieur à 3 degrés à horizon 2100.

Les deux scénarios destinés à évaluer plus spécifiquement les effets des risques de transition sont construits à partir des scénarios *Net Zero 2050* et *Delayed Transition* :

1. Le scénario « **transition ordonnée** » est construit à partir de **Net Zero 2050** décrit plus haut. Il se focalise sur la composante liée à la transition.
2. Le scénario « **transition désordonnée** » est construit à partir de *Delayed Transition*. Il suppose une action limitée sur les prochaines années suivies d'une forte accélération des mesures climatiques entre 2030 et 2035. La coordination entre les pays est limitée mais elle permet de maintenir les températures en dessous des 2 degrés Celsius en 2100 au prix d'un accroissement soudain du prix du carbone⁹².

⁸⁸ Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière, p3.

⁸⁹ Le Network for Greening the Financial System (NGFS) est un réseau de banques centrales et de superviseurs qui œuvrent à la promotion de la durabilité dans le secteur financier. Le NGFS développe des scénarios climatiques qui sont utilisés pour stresser le bilan des institutions financières. Ils ont notamment été utilisés pour la conception du stress-test 2023-2024 de l'ACPR.

⁹⁰ Les températures cibles des scénarios NGFS sont données à horizon 2100 et comparativement aux températures moyennes ayant cours avant l'ère industrielle.

⁹¹ Le scénario le plus pessimiste / Le "Current Policies", suppose que seules les politiques actuelles sont maintenues, et conduisent aussi inévitablement à des risques physiques plus graves. Le NGFS prédit pour ce scénario une augmentation des émissions de CO2 jusqu'en 2080 associée à un réchauffement climatique d'environ 3°C.

⁹² La tarification du carbone est actuellement le principal outil envisagé par les économistes et les décideurs politiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Outre les prix du marché et la fiscalité nette (impôts moins subventions), les entreprises émettrices sont également affectées par les quotas et les normes environnementales. Bien que ces politiques visent à améliorer le bien-être général, elles le font en facturant des coûts supplémentaires aux entreprises polluantes. La somme de ces coûts (directs et indirects) est appelée le prix fictif du carbone. Il mesure les coûts internalisés des politiques environnementales pour les entreprises émettrices

Les scénarios sont utilisés pour mesurer l'impact sur la valeur des actions et des obligations en portefeuille. Le stress-test suppose que HSBC Assurances Vie (France) conserve une structure de bilan stable, c'est-à-dire sans prise en compte d'éventuelles décisions de gestion visant à limiter les effets du changement climatique. L'étude n'inclut pas les risques physiques aigus et se concentre sur les risques physiques récurrents décrits dans les scénarios NGFS. Les résultats présentés dans la Table 2 ci-après concernent 70% de l'actif général d'HSBC Assurances Vie (France) : le fonds euro assurance vie et le fonds euro PERin (voir la répartition en Section 1).

La méthodologie utilisée peut être décomposée en trois étapes :

1. Chaque actif en portefeuille est catégorisé en fonction de son secteur d'activité et de la localisation géographique de ses activités. A chaque couple secteur x localisation est associé un niveau de risque qualitatif (Low-Medium-High-Very High).
2. Cette classification est utilisée pour quantifier l'impact du changement climatique sur la valeur des entreprises en portefeuille. La méthode de calcul croise exposition et vulnérabilité pour aboutir à une variation de la valeur des actifs.
3. Les variations de valorisation sont ensuite pondérées en fonction des poids de chaque actif au sein du portefeuille de l'entité.

Les Figures 2 et 3 illustrent les impacts à horizon 2040 du changement climatique sur les différents secteurs et les croisent avec le poids des actifs au sein du portefeuille de l'entité.



Par exemple, le secteur pharmaceutique est exposé à un risque *élevé* dans les scénarios *Net Zero 2050* et *Current Policies* du NGFS. Il représente une part modérée (5 à 10%) du portefeuille fiscal en actions et une part faible (moins de 5%) des portefeuilles fiscaux et PERin.

de GES et saisit donc l'intensité des politiques de transition en place, car les entreprises (et les consommateurs) devraient s'éloigner des activités à fortes émissions à mesure que ces activités deviennent plus coûteuses.

Figure 1 : Impact estimé en 2040 sur le portefeuille actions dans les scénarios Net Zero 2050, Delayed Transition et Current Policies.

Secteur	Poids du secteur	Net-zero 2050	Delayed transition	Current policies
	Fonds Euro			
Pharmaceutique	Élevé	Risque très élevé	Risque modéré	Risque très élevé
Pétrole et gaz	Élevé	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque très élevé
Fournisseurs d'électricité - Bas carbone	Faible	Risque faible	Risque faible	Risque faible
Fournisseurs d'électricité - Carbone intensif	Élevé	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque très élevé
Transports	Modéré	Risque modéré	Risque modéré	Risque modéré
Chimie	Élevé	Risque très élevé	Risque très élevé	Risque très élevé
Automobile	Faible	Risque faible	Risque faible	Risque faible
Services commerciaux	Modéré	Risque faible	Risque faible	Risque modéré
Détail	Faible	Risque faible	Risque faible	Risque faible
Télécommunication	Modéré	Risque modéré	Risque modéré	Risque modéré
Immobilier	Modéré	Risque modéré	Risque modéré	Risque modéré
Services financiers	Élevé	Risque modéré	Risque modéré	Risque très élevé
Etat	Faible	Risque faible	Risque faible	Risque faible

Poids du secteur (% du portefeuille actions)	Seuils d'impact	
● Elevé (>10%)	● Risque très élevé	● Risque faible
● Modéré (5–10%)	● Risque élevé	
● Faible (<5%)	● Risque modéré	

Figure 3 : Impact estimé en 2040 sur le portefeuille obligataire dans les scénarios Net Zero 2050, Delayed Transition et Current Policies.

	Secteur	Poids du secteur		Net-zero 2050	Delayed transition	Current policies
		Fonds Euro	PERin			
Impact relatif par secteur	Pharmaceutique			● Risque très élevé	● Risque modéré	● Risque très élevé
	Pétrole et gaz			● Risque très élevé	● Risque très élevé	● Risque très élevé
	Fournisseurs d'électricité - Bas carbon			● Risque faible	● Risque faible	● Risque modéré
	Fournisseurs d'électricité - Carbon intensif			● Risque très élevé	● Risque très élevé	● Risque très élevé
	Transports			● Risque modéré	● Risque modéré	● Risque modéré
	Chimie			● Risque très élevé	● Risque très élevé	● Risque très élevé
	Automobile			● Risque modéré	● Risque modéré	● Risque très élevé
	Services commerciaux			● Risque faible	● Risque faible	● Risque modéré
	Détail			● Risque modéré	● Risque modéré	● Risque modéré
	Telecommunication			● Risque modéré	● Risque modéré	● Risque modéré
	Immobilier			● Risque modéré	● Risque modéré	● Risque modéré
	Services financiers			● Risque modéré	● Risque modéré	● Risque très élevé
Etat			● Risque faible	● Risque faible	● Risque modéré	

Poids du secteur (% du portefeuille obligataire)	Impact thresholds	
● Elevé (>10%)	● Risque très élevé	● Risque faible
● Modéré (5–10%)	● Risque élevé	
● Faible (<5%)	● Risque modéré	

La méthodologie permet d'établir que le risque climatique a potentiellement un impact significatif sur la valeur des actions et des obligations en portefeuille.

Table 1 : Impacts des risques physiques sur la prime obligataire (en bps) et sur la valorisation des actions en portefeuille. Les données correspondent aux bornes d'un intervalle donnant l'ordre de grandeur des effets estimés.

Risques physiques : scénario ambitieux

Horizon	2030	2040	2050
Prime de risque obligataire (bps)	11 - 13	14 - 17	35 - 43
Impact sur la valeur des actions	2% - 2,5%	3% - 3,5%	9% - 11 %

Risques physiques : scénario pessimiste

Horizon	2030	2040	2050
Prime de risque obligataire (bps)	12 - 14	43 - 53	106 - 130
Impact sur la valeur des actions	2,5% - 3%	9% - 11%	20,5% - 25 %

Table 2 : Impacts des risques physiques sur la prime obligataire (en bps) et sur la valorisation des actions en portefeuille. Les données correspondent aux bornes d'un intervalle donnant l'ordre de grandeur des effets estimés.

Risques de transition : scénario ordonné

Horizon	2030	2040	2050
Prime de risque obligataire (bps)	45 - 55	80 - 98	89 - 109
Impact sur la valeur des actions	9,5% - 11,5%	18% - 22,5%	21,5% - 26,5 %

Risques de transition : scénario désordonné

Horizon	2030	2040	2050
Prime de risque obligataire (bps)	27 - 33	64 - 78	89 - 109
Impact sur la valeur des actions	4,5% - 5,5%	13,5% - 16,5%	21,5% - 26,5 %



Grille de lecture : Dans la table 1, le scénario risques physiques – pessimiste évalue que le changement climatique pourrait produire une dévalorisation des actions en portefeuille comprise entre 2,5 et 3% à l'horizon 2030. Ce chiffre progresserait à l'intérieur d'un intervalle compris entre 20.5% et 25% à horizon 2050.

Sur l'actif obligataire, l'effet serait équivalent à un accroissement de la prime de risque compris entre 12 et 14 points de base en 2030. A horizon 2050, cet effet pourrait être compris dans un intervalle compris entre 106 et 130 points de base. L'accroissement potentiel de la prime de risque demandée par les investisseurs se traduirait par une baisse de la valorisation des obligations.

Au-delà de ces effets quantitatifs, ces simulations soulignent l'importance du risque de transition qui fait peser sur les horizons intermédiaires un risque matériel sur l'actif. A long terme, le scénario risques physiques - pessimiste a l'impact le plus sévère sur le portefeuille obligataire, qui représente 70% de l'actif de l'entité. Ces résultats sont en ligne avec ceux des stress tests de l'ACPR.

L'analyse de ces risques sera effectuée au moins annuellement afin d'obtenir une vision prospective de l'exposition du portefeuille aux risques climatiques et de piloter ces risques conformément à l'appétit au risque de la compagnie et à sa politique d'investissement (voir section 1).

◆ **Suivi des axes d'amélioration 2023**

- Définir les indicateurs des risques quantitatifs sur les trois piliers E, S et G et les intégrer dans la gouvernance des risques : Réalisé sur le pilier E
- Renforcer la mesure de l'exposition du portefeuille d'investissement au risque physique et au risque de transition, incluant une analyse sectorielle et géographique précise : Réalisé

◆ **Axes d'amélioration**

- Poursuivre la construction des indicateurs de risques sur les piliers S et G
- Renforcer l'analyse de matérialité des risques climatiques sur le passif de l'entreprise
- Proposer une quantification de l'impact financier des risques environnementaux non-climatiques liés à l'érosion du capital naturel

9

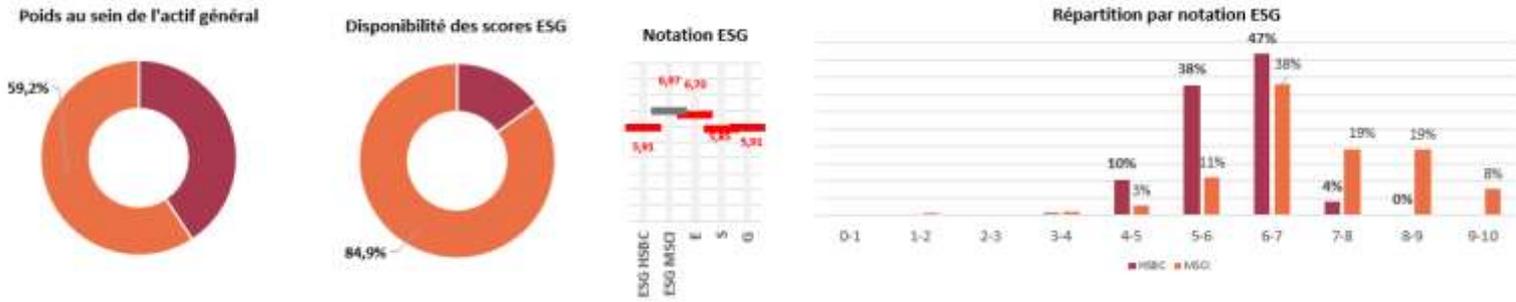
ANNEXES



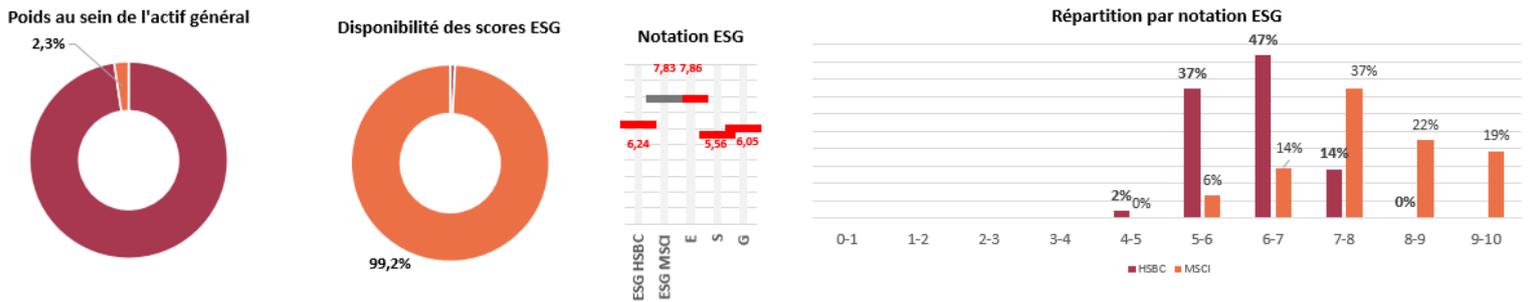
HSBC
Assurances

Données HSBC Global Asset Management (France) 31/12/2023 - Actif général Fonds et Mandats

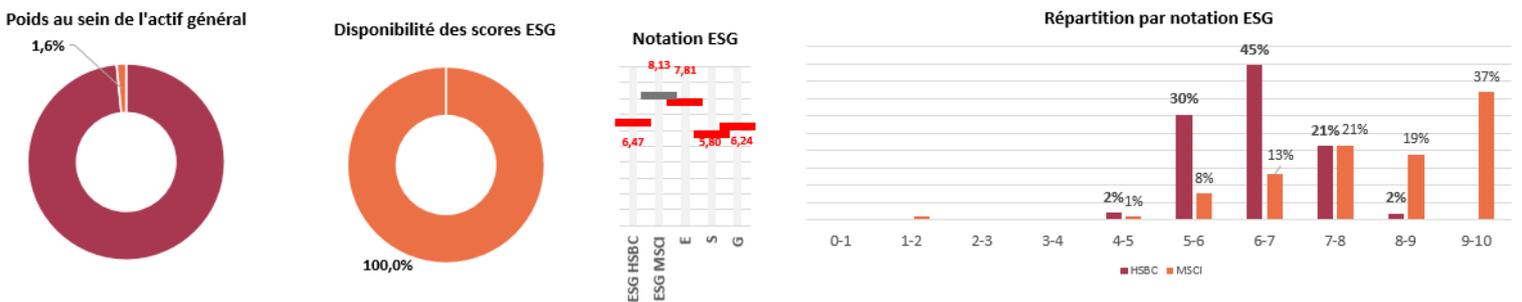
◆ HSBC Assurance Vie Obligataire



◆ ERISA Actions Grandes Valeurs

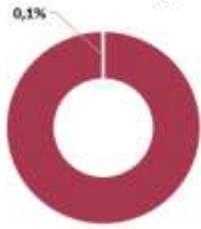


◆ HSBC Assurances Vie Actions

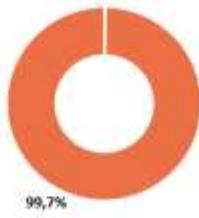


◆ HSBC Euro Short Term Bond Fund

Poids au sein de l'actif général



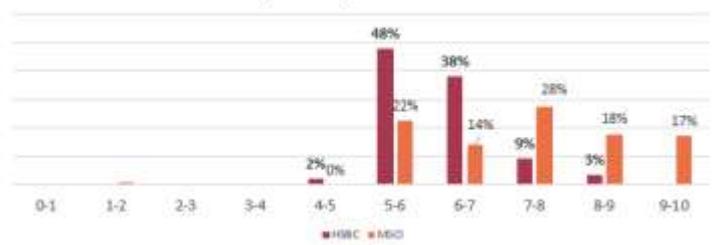
Disponibilité des scores ESG



Notation ESG

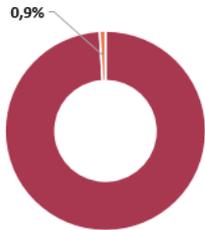


Répartition par notation ESG

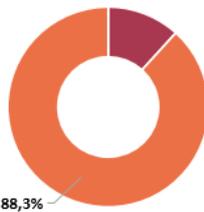


◆ ERISA Opportunités

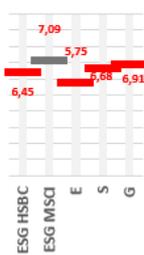
Poids au sein de l'actif général



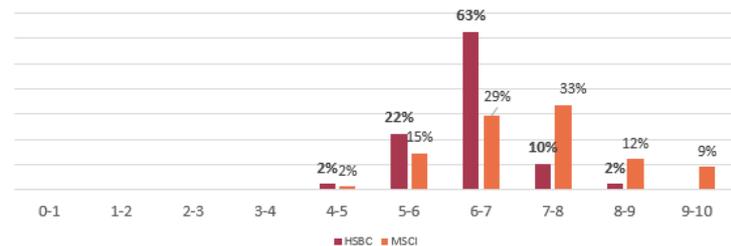
Disponibilité des scores ESG



Notation ESG

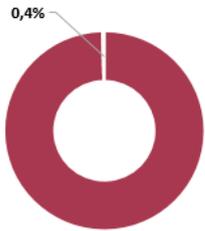


Répartition par notation ESG

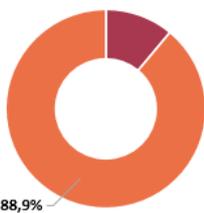


◆ Erisa Actions Europe N2

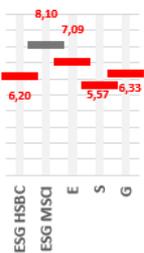
Poids au sein de l'actif général



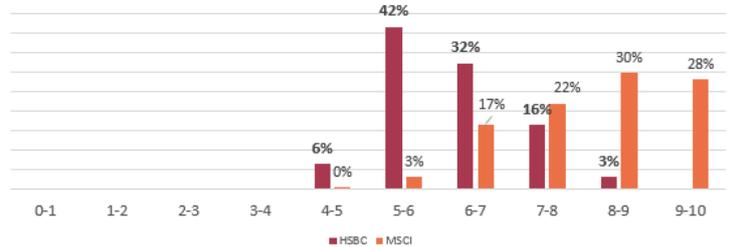
Disponibilité des scores ESG



Notation ESG

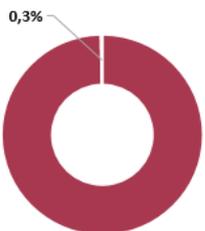


Répartition par notation ESG



◆ HSBC Europe Equity Green Transition

Poids au sein de l'actif général



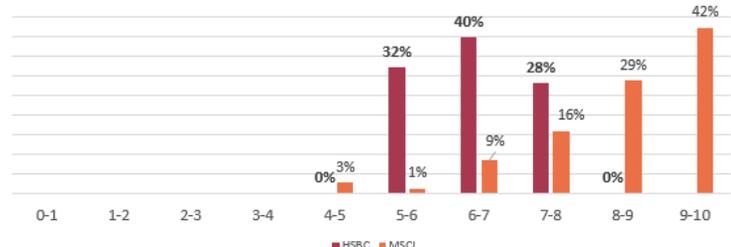
Disponibilité des scores ESG



Notation ESG

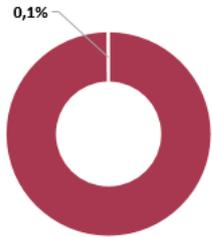


Répartition par notation ESG

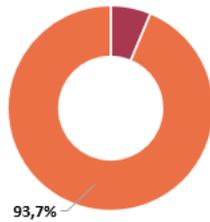


◆ HSBC Small Cap France

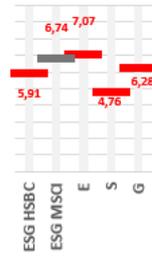
Poids au sein de l'actif général



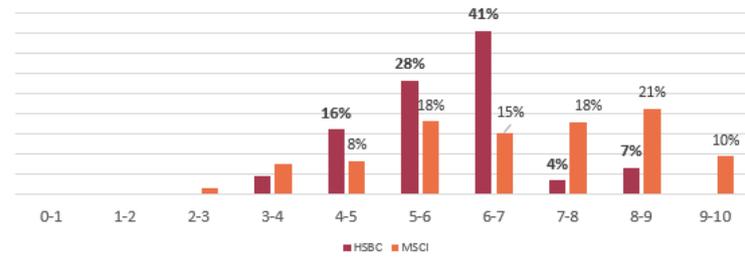
Disponibilité des scores ESG



Notation ESG



Répartition par notation ESG

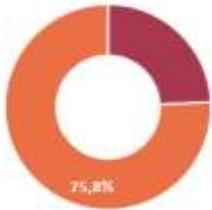


Données HSBC Global Asset Management (France)
31/12/2023 – Notation ESG des principaux fonds et

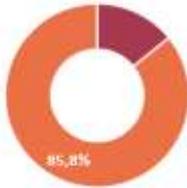
mandats au sein du canton fonds euros du contrat PERin

◆ HSBC Assurance Vie PERin

Poids des actifs pris en compte



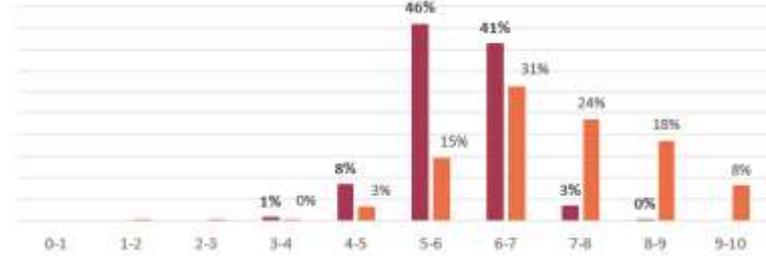
Disponibilité des scores ESG sur le périmètre considéré



Notation ESG

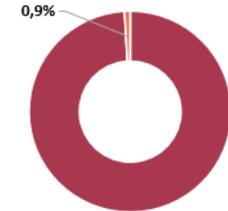


Répartition par notation ESG

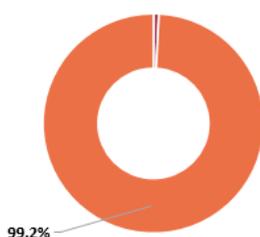


◆ Erisa Actions Grandes Valeurs

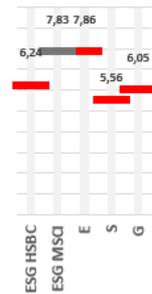
Poids dans le canton euros PERin



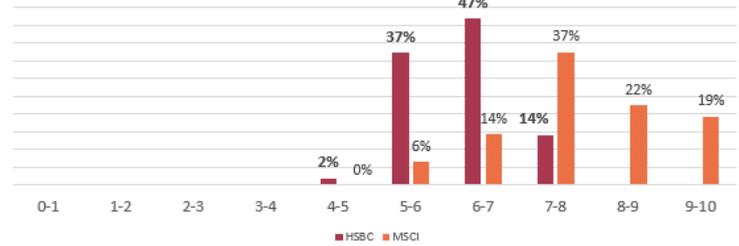
Disponibilité des scores ESG



Notation ESG

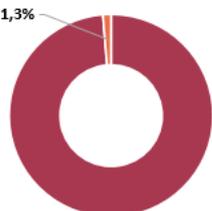


Répartition par notation ESG

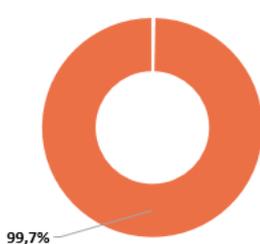


◆ HSBC Euro Short Term Bond

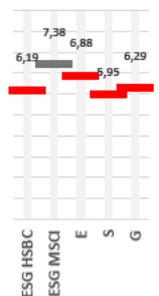
Poids dans le canton euros PERin



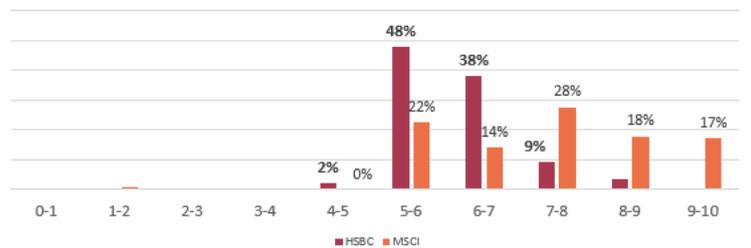
Disponibilité des scores ESG



Notation ESG

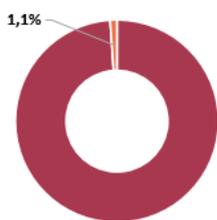


Répartition par notation ESG

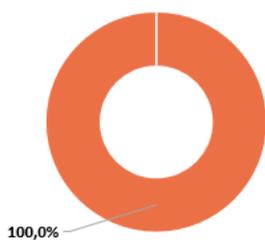


◆ HSBC Europe Equity Green Transition

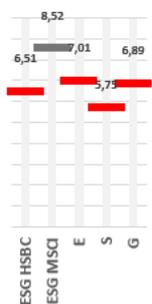
Poids dans le canton euros PERin



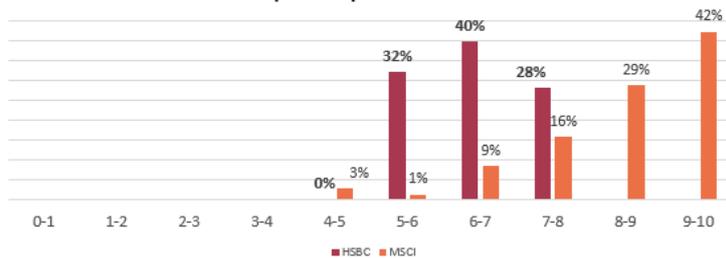
Disponibilité des scores ESG



Notation ESG

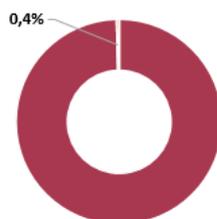


Répartition par notation ESG

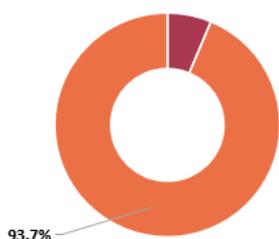


◆ HSBC Small Cap France

Poids dans le canton euros PERin



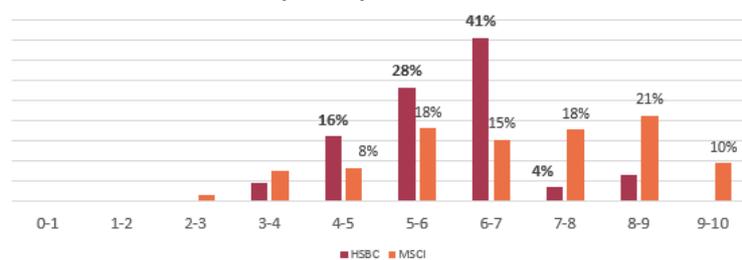
Disponibilité des scores ESG



Notation ESG



Répartition par notation ESG



2022

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité

portefeuille considéré

Valeur de l'indicateur

Couverture

Eligibilité

Commentaires PAI

Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises et émetteurs privés

Emissions de gaz à effet de serre	Emission de Gaz à effet de serre - Scope 1	Actif General	166 267	42%	63%	En tonnes d'équivalents CO ² - valeur en absolu - source S&P Trucost	1	
		PERin	2 047	57%	57%		1	
	Emission de Gaz à effet de serre - Scope2	Actif General	46 489	42%	63%		1	
		PERin	414	57%	57%		1	
	Emission de Gaz à effet de serre - Scope 3	Actif General	246 925	42%	63%		1	
		PERin	4 422	57%	57%		1	
	Emission de Gaz à effet de serre - Scope 1, 2 et 3	Actif General	459 690	42%	63%		1	
		PERin	6 879	57%	84%		1	
	Empreinte Carbone - Scope 1, 2 et 3	Actif General	51	42%	63%		en tonnes d'équivalents CO ² par millions de € investis - source S&P Trucost	2
		PERin	65	57%	84%			
Intensité de gaz a effet de serre des sociétés financées - Scope 1 et 2	Actif General	93	50%	63%	en tonnes d'équivalents CO ² par millions de € de chiffre d'affaire -source S&P Trucost	3		
	PERin	57	66%	84%				
Intensité de gaz a effet de serre des sociétés financées - Scope 1, 2 et 3	Actif General	204	48%	63%	en tonnes d'équivalents CO ² par millions de € de chiffre d'affaire -source S&P Trucost	3		
	PERin	183	64%	84%				
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Actif General	5,4%	48%	63%	en % des investissements - source Sustainalytics	4		
	PERin	6,8%	61%	84%				
Exposition à des sociétés n'ayant pas établi d'initiatives de réduction d'émission carbone visant à s'aligner avec les Accords de	Actif General	41%	42%	63%	en % - part des investissements - source Bloomberg	4.2		
	PERin	53%	54%	84%				

	Paris (PAI additionnelle)						
	Part de consommation d'énergie issues de sources non renouvelables des sociétés financées	Actif General	53%	15%	63%	en % - part des investissements - source Bloomberg	5a
		PERin	53%	19%	84%		
	Part de production d'énergie issues de sources non renouvelables des sociétés financées	Actif General	80%	2%	63%	en % - part des investissements - source Bloomberg	5b
		PERin	0%	0%	84%		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	NA	NA	NA	GWh par million d'euro d'investis	6
		PERin	NA	NA	NA		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	NA	NA	NA	GWh par million d'euro d'investis	6
		PERin	NA	NA	NA		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	NA	NA	NA	GWh par million d'euro d'investis	6
		PERin	NA	NA	NA		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	NA	NA	NA	GWh par million d'euro d'investis	6
		PERin	NA	NA	NA		
	Intensité de consommation d'énergie par	Actif General	NA	NA	NA	GWh par million d'euro d'investis	6

	secteur à fort impact	PERin	NA	NA	NA		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	NA	NA	NA	GWh par million d'euro d'investis	6
		PERin	NA	NA	NA		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	NA	NA	NA	GWh par million d'euro d'investis	6
		PERin	NA	NA	NA		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	NA	NA	NA	GWh par million d'euro d'investis	6
		PERin	NA	NA	NA		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact	Actif General	NA	NA	NA	GWh par million d'euro d'investis	6
		PERin	NA	NA	NA		
	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Actif General	2,0%	35%	63%	en % des investissements - source Iceberg Datalab	7
Biodiversité		PERin	0,8%	47%	84%		
	Rejets dans l'eau	Actif General	0,0	1,6%	63%	en millier de tonne par million d'€ investi (exprimée en moyenne pondérée) - source Bloomberg	8
Eau		PERin	0,0	2,0%	84%		

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité

portefeuille considéré

Valeur de l'indicateur

Couverture

Eligibilité

Commentaires

PAI

Indicateurs applicables aux investissements dans des entreprises et émetteurs privés

Déchets	Production de déchet dangereux et/ou radioactifs	Actif General	28,18	16%	63%	en tonne de déchets produites par million d'€ investi - source Bloomberg	9
		PERin	7,05	20%	84%		
Droits de l'Homme	Absence de politique en matière de droits de l'Homme (PAI additionnelle)	Actif General	NA	NA	NA	en tonne de déchets produites par million d'€ investi - source Bloomberg	9.3
		PERin	NA	NA	NA		
Pilier Social et Ressources Humaines	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Actif General	0,33%	57%	63%	en % des investissements - source Sustainalytics	10
		PERin	0,47%	72%	84%		
	Absence de processus et de mécanismes de conformité dans le cadre du contrôle du respect des principes du PMNU	Actif General	25,00%	26%	63%	en % des investissements - source MSCI	11
		PERin	31,00%	38%	84%		
Ecart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté	Actif General	14,0%	2%	63%	Écart salarial moyen non ajusté entre les hommes et les femmes, soit donc la différence entre les revenus moyens des hommes et des femmes quels que soient leur statut dans l'entreprise - source Bloomberg	12	
	PERin	18,5%	4%	84%			
Mixité au sein des organes de gouvernance des entreprises financées	Actif General	38,97%	60%	63%	Ratio moyen femmes/hommes dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres - Source Bloomberg	13	
	PERin	38,74%	80%	84%			

	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Actif General	0,00%	63%	63%	en % des investissements - Source ISS ESG	14
		PERin	0,00%	84%	84%		

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur	Couverture	Eligibilité	Commentaires	PAI
--	------------------------	------------------------	------------	-------------	--------------	-----

Indicateurs applicables aux investissements dans des les emetteurs souverains et supranationaux

Emissions de gaz à effet de serre	Intensité de gaz a effet de serre des emetteurs souverains ou supranationaux Scope 1,2	Actif General	130	14%	23%	en kilotonnes d'équivalents CO ² par millions d"€ de Produit National Brut - Source S&P Trucost	15
		PERin	138	25%	29%		
Emissions de gaz à effet de serre	Intensité de gaz a effet de serre des emetteurs souverains ou supranationaux Scope 1,2,3	Actif General	130	14%	23%	en kilotonnes d'équivalents CO ² par millions d"€ de Produit National Brut - Source S&P Trucost	15
		PERin	138	25%	29%		
Social	Proportion de Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Actif General	0%	17%	28%	en % - part des investissements - Source Sustainalytics	16
		PERin	0%	23%	27%		

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	portefeuille considéré	Valeur de l'indicateur	Couverture	Eligibilité	Commentaires	PAI
--	------------------------	------------------------	------------	-------------	--------------	-----

Indicateurs applicables aux investissements immobiliers

Combustibles fossiles	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Actif General	0%	4,7%	6,1%	en % - part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	17
		PERin	0%	0%	0%		
Efficacité énergétique	Expositions à des actifs immobilier inefficaces sur le plan énergétique	Actif General	NA	NA	NA	en % - part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur la plan énergétique	18
		PERin	NA	NA	NA		

* Eligibilité = désigne le taux des investissements correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question

**Couverture = désigne le taux des investissements pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées